



Bulletin Officiel

N°6381 Mercredi 23 Juin 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS SUITE À LA PANDEMIE DE COVID 19

3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD 4

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD 5

INFORMATIONS POST AGO-AGE-AGS

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD -MPBS- AGO 7

ASSURANCES MAGHREBIA AGE 11

ASSURANCES MAGHREBIA AGS 14

APPELS À CANDIDATURE

SOMOCER: POSTES D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS 15

SOTEMAIL : POSTES D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS 19

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ASSURANCES MAGHREBIA 24

LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AMEN ALLIANCE SICAV 25

AMEN PREMIERE SICAV 26

SICAV AMEN 28

COMMUNIQUE

BIAT CAPITAL 30

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ SANS APE

EMPRUNT SUBORDONNÉ BIAT 2021-1 31

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*mise à jour en date du 03/05/2021*)

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
- SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'ASSURANCES -LLOYD TUNISIEN-
- SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SO.TE.TEL -

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

ANNEXE V

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

- FIDELITY SICAV PLUS

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prendre en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège Social: Rue Elfouledh Z.I. BEN AROUS 2013 - BEN AROUS

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le lundi 28 juin 2021 à 15 h** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise » sis aux Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1-** Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration de la société et du Groupe ASSAD de l'exercice 2020 ;
- 2-** Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du Groupe ASSAD de l'exercice 2020 ;
- 3-** Approbation des états financiers individuels de la société L'Accumulateur Tunisien ASSAD arrêtés au 31/12/2020 ;
- 4-** Approbation des opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5-** Approbation des états financiers consolidés du Groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2020 ;
- 6-** Quitus à donner aux membres du conseil d'administration ;
- 7-** Affectation du résultat ;
- 8-** Fixation du montant des jetons de présence ;
- 9-** Questions diverses ;
- 10-** Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2021- AS – 0840

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 juin 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2020 présentant un bénéfice net de 2 508 647 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le Conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2020 faisant ressortir un résultat déficitaire de l'ensemble consolidé s'élevant à - 6 594 940 Dinars et un résultat déficitaire part du groupe s'élevant à - 4 756 960 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 s'élevant à 2 508 647 Dinars comme suit :

Résultat de l'exercice 2020	2 508 647
Résultats reportés antérieurs	8 241 971
<hr/>	
Sous total Résultat Disponible	10 750 618
<hr/>	
Résultats reportés	10 750 618

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende et d'affecter le résultat de l'année 2020 d'un montant de 2 508 647 Dinars aux résultats reportés

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Cent Mille Dinars (100 000 TND) au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

2021- AS - 0841

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD -MPBS-**

Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 - SFAX

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 19 juin 2021 ; la société MPBS publie ce qui suit :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres,
- La liste des membres du conseil d'administration.

1/Les résolutions adoptées par l'assemblée Générale ordinaire**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS », et les rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020 et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2020, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2020 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2020	508 732,759
Résultats reportés antérieurs	4 275 220,941
Sous total	4 783 953,700
Réserve légale 5%	239 197,685
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	896 201,829
Résultats reportés (soumis à RS en cas de distribution)	3 648 554,186

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014 et de l'article 46 de la loi 2017-66 du 18 décembre 2017, l'impôt de 15% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	896 201,829
Prime d'émission	1 704 110,000
TOTAL	2 600 311,829

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 100 millimes par action correspondant à la somme globale de 1 033 443 Dinars, prélevée sur la prime d'émission.

Ainsi, l'assemblée générale ordinaire précise que les dividendes distribués de 1 033 443 Dinars sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source sur les dividendes.

La mise en payement des dividendes est fixée pour la date du 08 Juillet 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et suivants et de l'article 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 8.000 Dinars Brut par administrateur au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

2/Le bilan après affectation du résultat comptable

ACTIFS	31-déc-20	31-déc-19	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31-déc-20	31-déc-19
<u>Immobilisations incorporelles</u>	482 927,659	459 181,959	Capital social	20 668 860,000	15 627 150,000
Moins: amortissements	-451 830,391	- 442 052,407	Réserves légales	1 975 915,629	1 736 717,944
	31 097,268	17 129,552	Prime d'émission	7 776 195,000	1 704 110,000
<u>Immobilisations corporelles</u>	30 756 836,180	27 527 434,179	Autres capitaux propres	559 099,572	714 975,524
Moins: amortissements	-16 319 030,936	-14 749 138,770	Reserve ordinaire	5 000 000,000	5 000 000,000
	14 437 805,244	12 778 295,409	Réserves spéci. réinvest.	581 800,000	581 800,000
<u>Immobilisations financières</u>	15 888 332,786	15 848 421,891	Résultats reportés	4 544 756,015	5 423 490,941
Moins: provisions	15 888 332,786	15 848 421,891	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	41 106 626,216	30 788 244,409
Total des actifs immobilisés	30 357 235,298	28 643 846,852	Résultat de l'exercice		
Autres actifs non courants	112 339,133	56 962,286	Total cap. propres après affectation	41 106 626,216	30 788 244,409
Total actifs non courants	30 469 574,431	28 700 809,138	PASSIFS		
ACTIFS COURANTS			Passifs non courants		
Stocks	12 904 242,614	10 265 247,212	Emprunts	7 872 097,684	3 629 943,981
	12 904 242,614	10 265 247,212	Autres passifs financiers	17 448,375	17 448,375
Clients et comptes rattachés	17 316 229,292	17 886 463,568	Provision	50 000,000	50 000,000
Provisions	-1 222 797,735	- 1 227 079,618	Total des passifs non courants	7 939 546,059	3 697 392,356
Autres actifs courants	16 093 431,557	16 659 383,950	Passifs courants		
Placement et autres actifs financiers	2 315 380,100	3 275 746,067	Fournisseurs	4 874 321,443	5 700 386,972
Liquidités et équivalents de liquidités	2 050 219,710	2 053 045,954	Autres passifs courants	1 914 327,770	12 028 860,044
	90 422,512	515 536,268	Concours bancaires et autres passifs financiers	8 088 450,029	9 254 884,808
Total des actifs courants	33 453 696,493	32 768 959,451	Total des passifs courants	14 877 098,649	26 984 131,824
TOTAL DES ACTIFS	63 923 270,924	61 469 768,589	Total des passifs	22 816 644,708	30 681 524,180
			TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	63 923 270,924	61 469 768,589

3/L'état d'évolution des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserves légales	Réserves ordinaires	Subvention d'invest.	Réserves spéciales de réinvest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
SNC au 31/12/2019	15 627 150,000	1 736 717,944	5 000 000,000	714 975,524	581 800,000	1 704 110,000	5 423 490,941		30 788 244,409
Augmentation capital	5 041 710,000					7 105 528,000	-1 148 270,000		10 998 968,000
Encaissement subvention									
Subv. inscrite au Résultat				-155 875,952					-155 875,952
Résultat de l'exercice 2020								508 732,759	508 732,759
solde au 31/12/2020 avant affectation	20 668 860,000	1 736 717,944	5 000 000,000	559 099,572	581 800,000	8 809 638,000	4 275 220,941	508 732,759	42 140 069,216
Affectation du résultat de l'exercice 2020									0,000
Réserves légales		239 197,685						-239 197,685	0,000
Réserv.spéciale de Réinvest									0,000
Résultats reportés						-1 033 443,000	269 535,074	-269 535,074	-1 033 443,000
SNC au 31/12/2020	20 668 860,000	1 975 915,629	5 000 000,000	559 099,572	581 800,000	7 776 195,000	4 544 756,015	0,000	41 106 626,216

4/La liste des membres du conseil d'administration

Membres du conseil	Mandat	Qualification	Activité professionnelle	Autres mandats D'administrateur
Mr. Sofiène SELLAMI	2020-2022	Président du conseil	Président du conseil d'administration de « DOMAINE OLIVA »	Administrateur dans « CBM », administrateur dans« MBS » ,dans « DOMAINE OLIVA » et dans le Groupe « SPG »
Mme Dorra Chaabouni Ep SELLAMI	2020-2022	Membre	-	-
Mr. Mohamed SELLAMI	2020-2022	Directeur Général	Gérantde« SPECTRA » et « Gérant » de ENERGIKA	Administrateur dans « DOMAINE OLIVA »
Mr. Malek SELLAMI	2020-2022	Membre	Gérant de« HABITAT » et Directeur Général de « DOMAINE OLIVA »	Administrateur dans « DOMAINE OLIVA »
Mr.Faiçal REKIK	2020-2022	Membre représentant des actionnaires minoritaires	Gérant d'un bureau d'étude	-
Mr. Mahdi SELLAMI	2020-2022	Membre	Directeur Général de la société « CBM »	Administrateur dans CBM et Administrateur dans SCIAF
Mr. Kais SELLAMI	2020-2022	Membre	Directeur Général de la société « MBS »	Administrateur dans MBS et Administrateur dans SCIAF
Mr.Mohamed REGAYEG	2020-2022	Membre indépendant	PDG de la société « SOPAL »	Administrateur dans AMECAP et administrateur dans TICAD
Mr.Khaled SELLAMI	2020-2022	Membre indépendant	Directeur Général du Groupe « ESSILO SIVO »	Administrateur dans ESSILO SIVO et administrateur dans la société SIFCOL

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGE

ASSURANCES MAGHREBIA S .A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine/ 22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

La société Assurances MAGHREBIA publie ci-dessous les résolutions adoptées par son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 Juin 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la tenue à distance de cette Assemblée par les moyens de communication audiovisuelle et ce au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour des statuts de la société conformément à la réglementation régissant les sociétés cotées en Bourse, la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement et la loi n°52-2018 du 29 octobre 2018 relative au registre national des Entreprises. En conséquence les articles suivants seront modifiés comme suit :

ARTICLE 7– FORME DES ACTIONS – CONDITIONS DE VALIDITE DES TITRES

Les titres des actions sont nominatifs et consignés dans des comptes tenus par la société émettrice.

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation **de la société au Registre National des Entreprises**.

Un compte est ouvert au siège social de la société au nom de chaque propriétaire indiquant le nom et le domicile et s'il y a lieu le nom et le domicile de l'usufruitier ainsi que le nombre de titres détenus.

La Société **ou son intermédiaire agréé mandaté** délivre une attestation comportant le nombre des valeurs mobilières détenues par l'intéressé.

Tout propriétaire peut consulter les comptes sus-indiqués.

A l'exception des actions libérées en espèces, les actions de numéraires doivent être intégralement libérées lors de la souscription.

Il peut être créé des actions à dividende prioritaire sans droit de vote dans la limite du tiers (1/3) du capital social. La valeur nominale de chacune d'elles est égale à celle des actions ordinaires. Toutes ces actions bénéficient des dispositions du Code des Sociétés Commerciales prévues à cet effet.

ARTICLE 8 NOUVEAU (Article 9 ancien) – INDIVISIBILITE DES ACTIONS

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Les propriétaires indivis d'une action sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux considéré par elle comme propriétaire.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par **écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit** adressé au siège social, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute Assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de **l'écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit**.

ARTICLE 11 NOUVEAU (Article 12 ancien) – DEFAUT DE LIBERATION

A défaut par l'actionnaire de libérer aux termes fixés par le Conseil d'Administration le reliquat du montant des actions par lui souscrites, la société lui adresse une mise en demeure par **écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit**. A l'expiration du délai d'un mois de la mise en demeure restée sans effet, la société procède à la vente en bourse des dites actions sans autorisation judiciaire.

L'actionnaire défaillant, les cessionnaires successifs ainsi que les souscripteurs sont tenus solidairement du montant non libéré des actions.

Deux ans après la cession des actions en bourse, tout actionnaire qui a cédé ses titres cesse d'être tenu des versements non appelés.

ARTICLE 14 NOUVEAU (Article 15 ancien) – CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus **dont deux membres indépendants et un membre représentant des actionnaires minoritaires**.

Est membre indépendant, tout membre n'ayant aucune relation avec la société, ou avec ses actionnaires ou ses administrateurs, qui est de nature à affecter l'indépendance de sa décision ou à le rendre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Sont considérés actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

Une personne morale peut être nommée membre du Conseil d'Administration. Lors de sa nomination, elle est tenue de nommer un représentant permanent conformément aux dispositions de l'article 191 du Code des Sociétés Commerciales.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

ARTICLE 15 NOUVEAU (Article 16 ancien) – DUREE

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois (3) ans renouvelables ; chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux Assemblées Générales Ordinaires Consécutives.

Le mandat de chacun des deux membres indépendants ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

Tout membre sortant est rééligible.

ARTICLE 29 NOUVEAU (Article 30 ancien) – REGLEMENT DES ASSEMBLEES GENERALES

L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou en son absence, par un Administrateur Délégué spécialement désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (Commissaire aux comptes ou liquidateur...) c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'Assemblée.

Le Président de l'Assemblée Générale est assisté par deux scrutateurs, d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms, prénoms et domicile des actionnaires présents ou représentés, et indique le nombre d'actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille dûment émargée par les actionnaires présents ou leurs mandataires et certifiée par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

ARTICLE 30 NOUVEAU (Article 31 ancien) – ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Toutefois un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq (5%) du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société, **un écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.**

La demande doit être adressée avant la tenue de la première Assemblée Générale qui ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Article 40 NOUVEAU (Article 41 ancien) - IMMATRICULATION :

La Société doit être immatriculée au **Registre National des Entreprises** dans **les délais prévus par la réglementation en vigueur.**

Article 42 NOUVEAU (Article 43 ancien) – DEPOT ET PUBLICATION DES ACTES ET DELIBERATIONS :

Sont soumis aux formalités de dépôts et de publicité, tous les actes et les délibérations ayant pour objet :

- La modification des statuts,
- La nomination des dirigeants des sociétés, le renouvellement ou la cessation de leurs fonctions,
- La dissolution de la société
- La fusion, la scission, l'apport partiel ou total d'actif
- La liquidation
- L'avis de clôture des comptes après dissolution ou liquidation ou fusion ou scission ou la réalisation d'apport partiel ou total d'actif.

La publicité doit être effectuée **dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration pour la signature des statuts mis à jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGS

ASSURANCES MAGHREBIA S .A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine/ 22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

La société Assurances MAGHREBIA publie ci-dessous les résolutions adoptées par son Assemblée Générale Spéciale tenue le 10 Juin 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée spéciale approuve la tenue à distance de cette Assemblée par les moyens de communication audiovisuelle et ce au vu des circonstances actuelles de la Pandémie du COVID-19.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Spéciale décide de désigner M. Mokhtar CHENITI en tant qu'administrateur représentant des actionnaires minoritaires et ce pour une durée de trois années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.
Sa désignation sera soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire pour ratification.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Spéciale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2021- AS – 0844

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE -SOMOCER-
Siege Social : Menzel El Hayet – Zaremdine – Monastir – Tunisie

APPEL A CANDIDATURE POUR LES POSTES D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

1. Objet

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société Moderne de céramique « SOMOCER » se doit de réserver deux (2) sièges au sein de son conseil d'administration au profit d'administrateurs indépendants. A cet effet, la société SOMOCER informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une prochaine Assemblée Générale Ordinaire en date 05 juillet 2021 à partir de 8h à l'hôtel Regency Gammarth.

2. Conditions de Participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre une personne physique qui jouit de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans la gestion d'une Business Unit ;
- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec SOMOCER, ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - (1) Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de SOMOCER ;
 - (2) Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que SOMOCER ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle SOMOCER détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de SOMOCER, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de SOMOCER ;

- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de SOMOCER ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président/directeur général, du directeur général, du Directeur général adjoint, du Président du Directoire, du Directeur Général Unique ou d'un salarié de SOMOCER ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil des surveillances ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec SOMOCER ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ; et
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Par ailleurs, ne peuvent être candidat au poste d'administrateur indépendant :

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ; et
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régée par un cadre légal ou réglementaire.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société SOMOCER et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature (Annexe 2) ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Une attestation de situation fiscale ; et
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

4. Date limite de dépôt de candidatures

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de SOMOCER et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour les postes d'administrateurs indépendants » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société SOMOCER **Menzel El Hayet – Zaremdine – Monastir – Tunisie**, ou la présenter au siège de la société contre décharge , au plus tard le 30 juin 2021 (le cachet de la poste faisant foi).
- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens.
- Ledit représentant sera élu, lors de la tenue d'une prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, en date de 05 juillet 2021 à partir de 8h à l'hôtel Regency Gammarth.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité.*

ANNEXE 1 FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom :

N° CIN :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat :

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité.*

ANNEXE 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom et Prénom :

N° CIN :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société « SOMOCER », Déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature ;
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature ; et
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièbre responsabilité.

2021- AS - 0845

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE SOTEMAIL

**Siège social : MENZEL HAYET –
MONASTIR**

**APPEL A CANDIDATURE POUR LES POSTES D'ADMINISTRATEURS
INDEPENDANTS**

1. Objet

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société Tunisienne D'Email « SOTEMAIL » se doit de réserver deux (2) sièges au sein de son conseil d'administration au profit d'administrateurs indépendants. A cet effet, la société SOTEMAIL informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une prochaine Assemblée Générale Ordinaire en date 05 Juillet 2021 à partir de 8 h 30 mn à hôtel regency.

2. Conditions de Participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique qui jouit de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans la gestion d'une Business Unit ;
- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec SOTEMAIL, ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - (1) Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de SOTEMAIL ;
 - (2) Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que SOTEMAIL ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle SOTEMAIL détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de SOTEMAIL, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance;

- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de SOTEMAIL ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de SOTEMAIL ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président directeur général, du directeur Général, du Directeur général adjoint, du Président du Directoire, du Directeur Général Unique ou d'un salarié de SOTEMAIL ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec SOTEMAIL ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ; et
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Par ailleurs, ne peuvent être candidat au poste d'administrateur indépendant :

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ; et
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

3.Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société SOTEMAIL et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature (Annexe 2) ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;

- Une attestation de situation fiscale ; et
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

4. Date limite de dépôt de candidatures

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de SOTEMAIL et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour les postes d'administrateurs indépendants » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société SOTEMAIL 5033. **Menzel El Hayet – Monastir – Tunisie**, ou la présenter au siège de la société contre décharge au plus tard le 30 juin 2021 (le cachet de la poste faisant foi).
- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens.

Ledit représentant sera élu, lors de la tenue d'une prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, en date de 05 Juillet 2021 à partir de 8 h 30 mn à hôtel regency.

* *Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité.*

ANNEXE 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom :

N° CIN :

Profession / Activité :

*Formation académique du
candidat:*

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièbre responsabilité.

**ANNEXE 2 DECLARATION SUR
L'HONNEUR**

Je soussigné : **Nom et Prénom** : **N° CIN** : Demeurant à : Candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société « SOTEMAIL », Déclare formellement sur l'honneur : - Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature ; - Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature ; et - Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité.

2021- AS - 0846

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ASSURANCES MAGHREBIA SA
Siège Social : 64, Rue de Palestine 1002 Tunis

La société Assurances Maghrebia SA informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 11 juin 2021, a décidé la distribution d'un dividende de 1,870 DT par action au titre de l'exercice 2020.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du Jeudi 1er Juillet 2021.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité.*

2021- AS - 0847

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**AMEN ALLIANCE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n°40-2019 du 18 décembre 2019

Siège social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK- 1002 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Hatem ZAARA Président Directeur Général de la SICAV	Directeur du Pôle Banque Corporate chez AMEN BANK	-Membre du Conseil d'Administration de la société AMEN PREMIERE SICAV -Représentant permanent de AMEN BANK au Conseil d'Administration de AMEN INVEST
AMEN BANK (4 postes)	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - AMEN INVEST - COMAR COTE D'IVOIRE - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » - SICAR AMEN - TUNISIE LEASING & FACTORING - ENNAKL AUTOMOBILES - AMEN TRESOR SICAV
AMEN INVEST	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » - Société Générale de Recouvrement et de Réalisation des Créances « SOGEREC » - AMEN TRESOR SICAV - SICAV AMEN - AMEN PREMIERE SICAV
AMEN CAPITAL	Société de Gestion	Membre du Conseil d'Administration de la société UNISAC
Société de Participation, de Gestion et d'Investissement « PGI HOLDING »	Société Holding	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN BANK - AMEN INVEST - AMEN CAPITAL - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT »

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**AMEN PREMIERE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993

SIEGE SOCIAL: Avenue Mohamed V -1002 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mme Hédia JELLOULI Présidente Directrice Générale de la SICAV	Directrice des Opérations de Marché chez AMEN BANK	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'Administration de la société SICAV AMEN - Représentante permanente de AMEN BANK au Conseil d'Administration de la société AMEN ALLIANCE SICAV
AMEN INVEST	Intermédiaire en Bourse	<p>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » - Société Générale de Recouvrement et de Réalisation des Créances « SOGEREC » - AMEN TRESOR SICAV - SICAV AMEN - AMEN ALLIANCE SICAV
La Société Immobilière Commerciale et Financière « SICOF »	Activité Agricole	<p>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SICAV AMEN - Société Générale de Recouvrement et de Réalisation des Créances « SOGEREC » - HOPITAL PRIVE EL AMEN - KAWARIS - AKYES
Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT »	Assurance	Membre du Conseil d'Administration de la société SICAV AMEN
M. Taoufik CHERIF	Néant	<p>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AMEN INVEST - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » - SICAV AMEN - AMEN TRESOR SICAV

TUNISYS	Activité Informatique	Membre du Conseil d'Administration de la société SICAV AMEN
M. Youssef BEN GHORBEL	Directeur du Pôle Opérations chez AMEN BANK	- Membre du Conseil d'Administration de la société SICAV AMEN - Représentant permanent de AMEN BANK au Conseil d'Administration de la société AMEN ALLIANCE SICAV
M. Hatem ZAARA	-Directeur du Pôle Banque Corporate chez AMEN BANK -Président Directeur Général de la société AMEN ALLIANCE SICAV	-Président du Conseil d'Administration de la société AMEN ALLIANCE SICAV -Représentant permanent de AMEN BANK au Conseil d'Administration de AMEN INVEST
M. Mohamed MATHLOUTHI	Néant	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - PARENIN - AMEN INVEST - TUNISIE SICAV

2021- AS - 0849

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SICAV AMEN**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992

Siège Social : Avenue Mohamed V- Immeuble Amen Bank- 1002 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sami HARIGA Président Directeur Général de la SICAV	Directeur Central Banque de Marché chez AMEN BANK	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - FIDELITY OBLIGATIONS SICAV - FIDELITY SICAV PLUS Représentant permanent de AMEN BANK aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes: - AMEN INVEST - AMEN TRESOR SICAV - AMEN ALLIANCE SICAV - Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud
AMEN INVEST	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » - Société Générale de Recouvrement et de Réalisation des Créances « SOGEREC » - AMEN PREMIERE SICAV - AMEN TRESOR SICAV - AMEN ALLIANCE SICAV
La Société Immobilière Commerciale et Financière « SICOF »	Activité Agricole	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN PREMIERE SICAV - Société Générale de Recouvrement et de Réalisation des Créances « SOGEREC » - HOPITAL PRIVE EL AMEN - KAWARIS - AKYES
Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT »	Assurance	Membre du Conseil d'Administration de la société AMEN PREMIERE SICAV

M. Taoufik CHERIF	Néant	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN INVEST - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » - AMEN PREMIERE SICAV - AMEN TRESOR SICAV
TUNISYS	Activité Informatique	Membre du Conseil d'Administration de la société AMEN PREMIERE SICAV
Mme Hédia JELLOULI	-Directrice des Opérations de Marché chez AMEN BANK -Présidente Directrice Générale de la société AMEN PREMIERE SICAV	- Présidente du Conseil d'Administration de la société AMEN PREMIERE SICAV - Représentante permanente de AMEN BANK au Conseil d'Administration de la société AMEN ALLIANCE SICAV
M. Youssef BEN GHORBEL	Directeur du Pôle Opérations chez AMEN BANK	- Membre du Conseil d'Administration de la société AMEN PREMIERE SICAV - Représentant permanent de AMEN BANK au Conseil d'Administration de la société AMEN ALLIANCE SICAV

2021- AS – 0850

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE

BIAT CAPITAL, S.A. au capital de 3.000.000 DT- IU : 539010Q

Intermédiaire en Bourse, agréé le 15/11/1995 sous le N°31-95

Immeuble Youssef Towers, Avenue du Dinar - Les jardins du Lac 2 - 1053 Tunis

BIAT CAPITAL informe ses clients et le public qu'elle a obtenu en date du 3 juin 2021 l'agrément du Conseil du Marché Financier pour finaliser son opération de fusion absorption par l'intermédiaire en Bourse, la société TUNISIE VALEURS.

Les Assemblées Générales Extraordinaires des sociétés BIAT CAPITAL et TUNISIE VALEURS, tenues respectivement le 17 juin 2021 et le 18 juin 2021 ont approuvé la fusion par absorption de la société BIAT CAPITAL par TUNISIE VALEURS.

Ainsi, et à partir de la date du 15 juillet 2021, la fusion sera définitive et la société BIAT CAPITAL sera absorbée.

A cet effet, et sauf opposition avant le 12 juillet 2021, les portefeuilles des clients de BIAT CAPITAL seront transférés automatiquement à TUNISIE VALEURS dans les mêmes conditions tarifaires que BIAT CAPITAL et il y aurait cessation de toute opération en bourse ou de souscriptions et de rachats en OPCVM au niveau de la société BIAT CAPITAL.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièr responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

BIAT

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 178.500.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS**

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« Emprunt Subordonné BIAT 2021-1» de 90 000 000 DT susceptible d'être porté à
120 000 000 DT
sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, il est à signaler que l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 avril 2021 a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 10 mars 2021, a décidé d'émettre au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2021, un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **90 MD** susceptible d'être porté à un maximum de **120 MD**.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « **Emprunt Subordonné BIAT 2021-1** » de **90 MD susceptible d'être porté à un montant maximum de 120 MD**, auprès de souscripteurs identifiés et ce, selon les conditions suivantes :

Pour les montants strictement inférieurs à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	TMM+2,25% et / ou 8,60%	Annuel constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	5 ans	TMM+2,50% et / ou 8,85%	In Fine

Pour les montants supérieurs ou égaux à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
C	5 ans	TMM+2,50% et / ou 9,10%	Annuel constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
D	5 ans	TMM+2,75% et / ou 9 ,35%	In Fine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

➤ **Montant :** Le montant total du présent emprunt est fixé à **90 MD susceptible d'être porté à un maximum de 120 MD**, divisés en 900 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 200 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

➤ **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **24/05/2021** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **23/07/2021**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (120 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 120 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/07/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24/08/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1» permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 23/07/2021, seront décomptés et payés à cette dernière date.
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **23/07/2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,25% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **225 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **8,6 % l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans In Fine :**

✓ **Taux variable:**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **8,85% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie C, exclusivement réservée aux montants strictement supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **9,10% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie D, exclusivement réservée aux montants strictement supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans in Fine :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **275 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **9,35% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories A et C sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **23/07/2026** pour toutes les catégories.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

➤ **Paiement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **23 Juillet** de chaque année.

Pour les catégories A et C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **23/07/2022**.

Pour les catégories B et D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/07/2022** et le remboursement total en capital aura lieu le **23/07/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,6% l'an** pour la catégorie A, de **8,85% l'an** pour la catégorie B, de **9,10% l'an** pour la catégorie C et de **9,35% l'an** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle :(souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'avril 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,448% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,698% pour la catégorie A, de 8,948% pour les catégories B et C, 9,198% pour la catégorie D.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** pour la catégorie **A**, **2,50%** pour les catégories **B** et **C**, **2,75%** pour la catégorie **D**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

- **Durée totale :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de **5 ans** pour les catégories A, B, C et D.

- **Durée de vie moyenne :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans** pour les catégories A et C, de **5 ans** pour les catégories B, et D.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une duration de :

- ✓ **5 ans** pour les catégories B et D ;
- ✓ **2,701 ans** pour la catégorie A ;
- ✓ **2,687 ans** pour la catégorie C.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations subordonnées au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations subordonnées sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées intervient au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations subordonnées prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie:** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Emprunt Subordonné BIAT 2021-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**
Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance» ci-dessus.

• Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2021- AS -0662

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	203,594	203,621
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	135,663	139,096	139,116
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	116,254	116,268
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	124,596	124,617
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	121,697	121,711
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	120,363	120,384
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	116,836	116,850
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,521	47,526
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	33,935	33,939
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	115,011	115,027
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	17,947	17,949
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	128,152	128,162
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,186	1,186
14 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATI	TSI	15/11/17	118,928	122,068	122,084
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,870	11,871
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	170,828	170,855
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,828	11,830
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (I)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	97,243	97,256
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
19 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,895	1,897
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
20 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	64,569	64,576
21 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	132,558	135,671	135,569
22 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	105,737	107,064	106,830
23 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	108,193	108,208
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
24 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	141,594	141,323
25 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	538,231	537,451
26 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	138,879	138,606
27 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE *	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
28 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	172,153	171,063
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	94,861	95,214
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	127,055	127,145
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	171,027	170,681
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	151,776	151,430
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	22,909	22,908
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	90,459	90,450
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2222,255	2223,496
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	130,416	130,009
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	222,460	220,650
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA**	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	En liquidation	En liquidation
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	2,982	2,978
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,676	2,673
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	66,225	65,946
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,277	1,272
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,297	1,298
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,245	1,243
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,224	1,223
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	115,140	114,410
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08	133,188	En dissolution	En dissolution
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1201,157	1200,152
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,618	13,574
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	9,852	10,340	10,332
52 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21			10,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
53 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	90,064	89,909
OPCVM DE DISTRIBUTION					
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende	VL au 31/12/2020	VL antérieure
			Date de paiement		
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>					
54 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,386
55 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	100,933
56 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696
					110,201
					110,217

57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	104,918	102,114	102,129
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,234	103,677	103,695
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMC CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,726	106,931	106,946
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,230	103,533	103,548
61	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,279	100,800	100,813
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	104,466	104,473
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	104,014	104,028
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,306	105,776	105,792
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	105,929	103,931	103,942
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	104,856	103,101	103,112
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	102,558	102,573
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,509	102,296	102,308
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,296	101,245	101,259
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,815	105,059	105,069
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,496	101,761	101,777
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	104,153	100,613	100,623
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/21	4,222	107,259	105,159	105,170
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,224	101,081	101,092
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	108,188	106,878	106,892
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	105,789	103,451	103,466
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	107,316	105,879	105,896
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,811	107,718	107,820
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	63,589	64,726	64,828
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	91,816	93,577	93,581
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,829	17,827
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	296,182	295,785
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2222,734	2290,725	2286,525
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	75,191	70,337	70,376
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	56,836	54,815	54,873
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,133	106,129
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,629	11,659	11,685
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	13,786	14,088	14,088
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,165	15,943	15,908
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	13,508	13,920	13,902
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/21	4,392	149,845	143,686	143,692
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,628	9,626
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	9,059	100,094	100,444
94	FCP AL IMTHEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	77,614	77,025
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	78,377	77,861
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	99,851	98,978	98,964
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	93,565	93,412
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,382	10,399
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	100,423	100,364
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	140,968	148,068	147,665
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	98,185	107,014	106,837
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	115,856	118,235	117,876
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,835	116,654	120,954	120,739
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	189,900	194,780	194,114
105	MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	174,320	178,726	177,855
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	166,989	168,543	169,159
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	23,320	23,607	23,513
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	137,866	136,707
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,335	155,491
110	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5353,730	5334,789
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5704,314	5696,106
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	85,641	90,188	89,821
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	31/05/21	105,254	4570,396	4565,606	4550,742
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,362	10,347
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	165,461	165,063	165,032
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10549,752	10926,362	10903,150
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	137,347	125,267	124,871

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société -UIB ASSURANCES- et l'ouverture au public des fonds « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA », « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellicom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053 Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD		71 381 688

31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khetidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutualleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d>Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100

68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Bâtiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélgodère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélgodère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank -TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank -TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK -TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98 Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUDER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
64	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIACTION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
- (2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
- (3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
- (4) FCP en liquidation anticipée
- (5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
- (6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSAC Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR Tunisian Development Fund IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 juin 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés –M.T.B.F) et Mme Aida CHARFI (Cabinet ZAHAF & Associés).

BILAN
Au
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31-déc-20	31-déc-19
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 295 246	1 293 859
Moins : amortissement		-1 285 389	-1 276 120
	(B.1)	9 857	17 739
Immobilisations corporelles		88 804 656	84 505 327
Moins : amortissement		-66 379 799	-63 424 307
	(B.2)	22 424 857	21 081 020
Immobilisations financières		11 945 045	12 094 854
Moins : Provisions		-361 389	-400 299
	(B.3)	11 583 656	11 694 555
Total des actifs immobilisés		34 018 370	32 793 314
Total des actifs non courants		34 018 370	32 793 314
ACTIFS COURANTS			
Stocks		35 277 423	28 757 678
Moins : Provisions		-555 560	-480 833
	(B.4)	34 721 863	28 276 845
Clients et comptes rattachés		64 350 357	66 088 554
Moins : Provisions		-3 886 901	-3 047 921
	(B.5)	60 463 456	63 040 633
Autres actifs courants		10 395 888	13 281 051
Moins : Provisions		-582 843	-466 833
	(B.6)	9 813 045	12 814 218
Placements et autres actifs financiers	(B.7)	405 305	360 317
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.8)	2 691 725	2 786 104
Total des actifs courants		108 095 394	107 278 117
Total des actifs		142 113 764	140 071 431

BILAN
Au
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31-déc-20	31-déc-19
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	12 000 000	12 000 000	
Réserves	27 743 148	30 743 148	
Autres capitaux propres	294 765	316 188	
Résultats reportés	8 241 971	763 249	
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	48 279 884	43 822 585	
Résultat de l'exercice	2 508 647	7 478 722	
Total des capitaux propres avant affectation	(B.9)	50 788 531	51 301 307
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	(B.10)	25 374 453	21 996 329
Provisions	(B.11)	2 833 925	2 944 235
Total des passifs non courants	28 208 378	24 940 564	
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.12)	6 276 292	8 217 240
Autres passifs courants	(B.13)	6 245 909	10 412 458
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.14)	50 594 654	45 199 862
Total des passifs courants	63 116 855	63 829 560	
Total des passifs	91 325 233	88 770 124	
Total des capitaux propres et des passifs	142 113 764	140 071 431	

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31-déc-20	31-déc-19
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	(R.1)	102 563 139	119 938 809
Ventes locales		42 657 192	41 517 302
Ventes à l'exportation		59 905 947	78 421 507
Autres produits d'exploitation	(R.2)	545 827	549 742
Total des produits d'exploitation		103 108 966	120 488 551
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	(R.3)	-7 623 553	-1 152 905
Achats d'approvisionnements consommés	(R.4)	75 982 823	80 943 108
Charges de personnel	(R.5)	17 013 570	17 373 323
Dotations aux amortissements et provisions	(R.6)	4 890 169	3 368 030
Autres charges d'exploitation	(R.7)	6 441 906	6 899 210
Total des charges d'exploitation		96 704 915	107 430 766
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 404 051	13 057 785
Produits des placements	(R.8)	2 196 139	3 995 448
Charges financières nettes	(R.9)	-5 877 250	-6 280 036
Autres gains ordinaires	(R.10)	246 389	20 677
Autres pertes ordinaires	(R.11)	-297 195	-2 007 352
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 672 134	8 786 522
Impôt sur les bénéfices	(R.12)	163 487	1 307 800
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 508 647	7 478 722

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Au 31/12/2020

(Exprimé en Dinar Tunisien)

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net		2 508 647	7 478 722
Ajustements pour :			
* Amortissements & provisions	(F.1)	5 313 159	5 844 036
* Reprises sur provision et amortissements	(F.2)	-422 990	-2 476 006
* Variation des :			
- Variation des stocks	(F.3)	-6 519 745	-3 229 217
- Variation des créances	(F.4)	1 738 197	-4 263 056
- Variation des autres actifs	(F.5)	2 913 140	-2 590 963
- Variation des autres actifs financiers	(F.6)	-44 988	-86 656
- Variation des fournisseurs	(F.7)	-1 940 948	291 997
- Variation des autres passifs	(F.8)	-4 009 295	-1 706 634
* Autres ajustements:			
- Plus ou moins-value de cession		-165 958	-17 000
- Quote-part subvention d'investissement		-34 132	-70 413
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations d'exploitation		-664 913	-825 190
<hr/>			
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.9)	-5 049 845	-4 194 133
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.10)	195 800	17 000
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		-	-18 750
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	(F.11)	149 809	156 070
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		-4 704 236	-4 039 813
<hr/>			
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Encaissement provenant des subventions		12 709	-
- Dividendes et autres distributions		-2 959 839	-5 172 133
- Encaissement provenant des emprunts		4 853 484	25 000 000
- Remboursement OCA		-	-25 000 000
- Remboursement d'emprunts	(F.12)	-2 637 196	-2 221 005
- Variation Crédits de gestion(*)		6 072 668	12 675 681
Total des flux de trésorerie provenant des opérations de financement (*)		5 341 826	5 282 542
<hr/>			
VARIATION DE TRESORERIE (*)		-27 323	417 540
Trésorerie au début de l'exercice (*)	(F.13)	-4 815 274	-5 232 814
Trésorerie à la clôture de l'exercice (*)	(F.14)	-4 842 597	-4 815 274

(*) : Il a été procédé à un changement de présentation des variations des crédits de gestion de la rubrique trésorerie début et fin de l'exercice vers la rubrique flux de trésorerie liés aux opérations de financement. Ainsi, les colonnes comparatives ont été retraitées à des fins de comparabilité.

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2020

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société «L'Accumulateur Tunisien ASSAD» a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée d'un capital de 9 000 dinars. Elle a été transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève actuellement à 12 000 000 de dinars, est divisé en 12 000 000 actions nominatives de 1 dinar chacune entièrement libérées.

La dernière augmentation de capital a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2012 par l'incorporation des réserves d'un montant de 500 000 dinars.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société «L'Accumulateur Tunisien ASSAD» ont été arrêtés au 31 décembre 2020 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société, présentés en dinar tunisien, ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

V. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition réel. Les logiciels et les frais de recherche et développement sont amortis au taux annuel de 33,33%.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Constructions	5 %
Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

3. Immobilisations financières :

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, une comparaison entre la valeur d'usage et le coût historique d'acquisition est effectuée, les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

4. Stocks

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production. Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

5. Clients et comptes rattachés

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque arrêté comptable, « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

6. Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan. Les opérations en devises ont été converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le cours moyen hebdomadaire de la semaine précédente. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

7. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

8. Revenus

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

9. Opérations libellées en monnaies étrangères

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangère, est constatée dans les comptes de résultat.

VI. NOTES DETAILLEES

NOTES RELATIVES AU BILAN

B-1 Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Logiciels	1 097 180	1 095 793
Autres immobilisations incorporelles	198 066	198 066
Total	1 295 246	1 293 859
Amortissements "Logiciels"	-1 087 323	-1 078 054
Amortissements "Autres immobilisations incorporelles"	-198 066	-198 066
Total Amortissement	-1 285 389	-1 276 120
Total Net	9 857	17 739

B-2 Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Terrains	4 771 238	4 771 238
Bâtiments	8 803 182	8 803 182
Installations générales des bâtiments	4 657 920	4 140 557
Matériel et outillage industriel	53 119 519	51 750 457
AAI du matériel et outillage industriel	1 846 639	1 846 639
Matériel de transport	3 279 892	3 801 782
AAI généraux	6 045 589	5 933 950
Equipement de bureaux	893 188	866 136
Matériel informatique	1 433 427	1 176 971
Immobilisations en cours	3 686 218	1 338 284
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	267 844	76 131
Total	88 804 656	84 505 327
Total Amortissements	-66 379 799	-63 424 307
Total net	22 424 857	21 081 020

Le tableau, présenté ci-après, met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

Tableau des immobilisations et des amortissements au 31 décembre 2020

Désignation	VALEURS D'ORIGINES				AMORTISSEMENTS				V.C.N. AU 31/12/2020
	Au 31/12/2019	Acquisitions et reclassements	Cessions et mises au rebout	Au 31/12/2020	Antérieur	Reprise	Dotation au 31/12/2020	Cumul	
IMMobilisations INCORPORELLES									
Logiciel	1 095 793	1 387	0	1 097 180	1 078 054	0	9 269	1 087 323	9 857
Autres immobilisations Incorporelles	198 066	0	0	198 066	198 066	0	0	198 066	0
Sous total	1 293 859	1 387	0	1 295 246	1 276 120	0	9 269	1 285 389	9 857
IMMobilisations CORPORELLES									
Terrains	4 740 433	0	0	4 740 433	0	0	0	0	4 740 433
Aménagement Terrain	30 805	0	0	30 805	17 812	0	3 087	20 899	9 906
Bâtiments	8 803 182	0	0	8 803 182	6 777 943	0	286 001	7 063 944	1 739 238
Installations générales des bâtiments	4 140 557	517 363	0	4 657 920	3 122 617	0	219 435	3 342 052	1 315 868
Matériel Industriels	44 089 703	795 019	-156 568	44 728 154	36 528 759	-126 727	2 033 866	38 435 898	6 292 256
Outilage Industriel	7 660 754	730 611	0	8 391 365	6 164 369	0	466 008	6 630 377	1 760 988
AAI du matériel et outillage industriel	1 846 639	0	0	1 846 639	1 395 145	0	163 645	1 558 790	287 849
Matériels de Transports de Biens	1 824 578	232 545	-376 633	1 680 490	1 431 844	-376 632	136 949	1 192 161	488 329
Matériels de Transports de Personnes	1 977 204	0	-377 802	1 599 402	1 480 810	-377 801	118 522	1 221 531	377 871
AAI généraux	5 933 950	111 639	0	6 045 589	4 684 798	0	293 865	4 978 663	1 066 926
Equipement de bureaux	866 136	30 728	-3 676	893 188	742 447	-3 676	21 352	760 123	133 065
Matériel informatique	1 176 971	270 979	-14 523	1 433 427	1 056 403	-14 523	78 066	1 119 946	313 481
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	76 131	191 713	0	267 844	21 360		34 055	55 415	212 429
Immobilisations en cours	1 338 284	2 347 934	0	3 686 218	0	0	0	0	3 686 218
Sous total	84 505 327	5 228 531	-929 202	88 804 656	63 424 307	-899 359	3 854 851	66 379 799	22 424 857
Total Général	85 799 186	5 229 918	-929 202	90 099 902	64 700 427	-899 359	3 864 120	67 665 188	22 434 714

B-3 Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Titres de participation	11 743 712	11 743 712
Prêts au personnel	8 051	22 159
Dépôts et cautionnements	173 282	288 983
Obligations	20 000	40 000
Total brut immobilisations financières	11 945 045	12 094 854
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	-361 389	-400 299
Total net	11 583 656	11 694 555

Les titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Assad International	1 301 017	1 301 017
GEELEC	2 499 800	2 499 800
ACE	155 900	155 900
AS DISTRIBUTION	332 879	332 879
BTS	15 000	15 000
Consortium Tunisien Composants Automobiles	12 500	12 500
Société Algero Tunisienne de batteries	303 765	303 765
S.M.U	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car	1	1
ENAS	5 033 810	5 033 810
Mediterranean Institue of Technologie (MIT/Medtech)	165 000	165 000
Montant Non Libéré (MEDTECH)	-56 250	-56 250
ASSAD Batterie Maroc	1 046 750	1 046 750
ASSAD Batterie Maroc (Partie non libérée)	-526 030	-526 030
Batterie ASSAD Côte d'Ivoire	119 570	119 570
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	920 000	920 000
ENERSYS ASSAD NORTH AFRICA	300 000	300 000
Total	11 743 712	11 743 712

B-4 Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Matières premières	8 079 201	7 780 683
Matières consommables	199 503	2 349 094
Pièces de rechange	5 555 598	4 808 333
Produits finis	4 285 134	2 610 700
Produits intermédiaires	17 157 987	11 208 868
(-) Provisions	-555 560	-480 833
Total	34 721 863	28 276 845

B-5 Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Clients ordinaires	57 410 215	59 342 483
Clients effets en portefeuille	3 053 241	3 460 418
Clients chèques à encaisser	-	237 732
Clients douteux	3 886 901	3 047 921
Total brut	64 350 357	66 088 554
Provision pour dépréciation des créances clients	-3 886 901	-3 047 921
Total net	60 463 456	63 040 633

B-6 Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Fournisseurs avances et acomptes	102 265	163 711
Fournisseurs débiteurs	47 423	51 352
Personnel avances et acomptes	122 561	145 000
Etat, retenues à la source	1 288 510	1 602 369
Etat, Report CSS	-	468
Etat, Report de TVA	1 507 297	2 737 676
Etat, TVA déductible	11 792	14 204
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	6 779 118	7 980 818
Charges constatées d'avance	402 160	438 067
Autres débiteurs	90 909	95 678
Produits à recevoir	43 853	51 708
Provisions sur comptes débiteurs	-582 843	-466 833
Total	9 813 045	12 814 218

B-7 Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Prêts au personnel (échéance à moins d'un an)	289 320	270 963
Titres SICAV	115 985	89 354
Total	405 305	360 317

B-8 Liquidités et équivalents de liquidité

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Effets remis à l'encaissement	439 296	28 706
Effets remis à l'escompte	0	10 647
Autres organismes financiers (AFC)	131	34
UBCI Megrine	-	22
Attijari Bank Bouargoub	10 723	31 815
BT	32	79
BNA	-	607 226
STB Ben Arous	50 669	42 537
BIAT Al Jazira	321 804	238 519
BIAT en Euro	26	677 300
BIAT en Dollar	149	1 138 671
Attijari Bank Megrine	1 859 199	-
Caisses	9 696	10 548
Total	2 691 725	2 786 104

B-9 Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Capital social	12 000 000	12 000 000
Réserves légales	1 200 000	1 200 000
Réserves réglementées	1 147 551	1 147 551
Réserves extraordinaires	2 800 000	5 800 000
Réserves ordinaires	1 400 000	1 400 000
Réserves ordinaires postérieures à 2014	20 000 000	20 000 000
Prime d'émission	1 195 597	1 195 597
Subvention d'investissement	77 158	98 580
Autre complément d'apport	217 608	217 608
Résultats reportés postérieurs à 2014	8 241 970	763 249
Résultat de l'exercice	2 508 647	7 478 722
Total	50 788 531	51 301 307

(a) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, la réserve légale pour 1.200.000,000 dinars, ainsi que les réserves réglementées s'élevant à 1.147.551,461 dinars, les réserves extraordinaires s'élevant à 2.800.000,000 dinars, les réserves ordinaires s'élevant à 1.400.000,000 dinars, la prime d'émission s'élevant à 1.195.597,000 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 10% en cas de distribution.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2020

Désignation	Capital	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale d'investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Réserves Ordinaires	Résultats reportés (2014)	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2018	12 000 000	1 200 000	1 195 597	1 147 551	10 000 000	386 599	1 400 000	12 726 132	8 037 117	48 092 996
Affectation Résultat 2018								8 037 117	-8 037 117	-
Subvention inscrite au Compte de Résultat						-70 411				-70 411
Dividendes					-4 200 000					-4 200 000
Actions propres										-
Affectation des réserves ordinaires							20 000 000	-20 000 000		-
Résultat au 31/12/2019									7 478 722	7 478 722
Solde au 31/12/2019	12 000 000	1 200 000	1 195 597	1 147 551	5 800 000	316 188	21 400 000	763 249	7 478 722	51 301 307
Affectation Résultat 2019								7 478 722	-7 478 722	-
Subvention d'investissement						12 709				12 709
Subvention inscrite au Compte de Résultat						-34 132				-34 132
Dividendes					-3 000 000					-3 000 000
Actions propres										-
Résultat au 31/12/2020									2 508 647	2 508 647
Solde au 31/12/2020	12 000 000	1 200 000	1 195 597	1 147 551	2 800 000	294 765	21 400 000	8 241 971	2 508 647	50 788 531

B-10 Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Emprunts bancaires	25 104 635	21 816 305
Emprunts Leasing	269 818	180 024
Total	25 374 453	21 996 329

B-11 Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2018
Provisions pour risques et charges	2 276 841	2 387 151
Provisions pour garanties données	557 084	557 084
Total	2 833 925	2 944 235

B-12 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Fournisseurs locaux et étrangers	4 943 810	6 463 541
Fournisseurs-Retenues de garantie	15 380	16 427
Fournisseurs effets à payer	1 283 262	1 661 734
Fournisseurs factures non parvenues	33 840	75 538
Total	6 276 292	8 217 240

B-13 Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Etat impôts sur les bénéfices	163 487	1 307 800
Personnel autres charges à payer	3 220 864	3 532 120
CCA dettes et intérêts	34 204	34 204
Dividendes à payer	139 827	99 666
Prêts personnel CNSS	409	648
Charges à payer	233 320	244 355
Personnel rémunérations dues	1 670	14 634
Créditeurs divers	82 498	3 127 290
Autres	870	870
CNSS	1 357 083	1 194 904
Assurance Groupe	32 426	-
Etat Impôts et taxes à payer	169 843	225 025
UGTT	-	12 361
Clients - avoirs à établir	809 408	618 581
Total	6 245 909	10 412 458

B-14 Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Echéances à moins d'un an sur emprunts	3 830 175	4 855 462
Echéances à moins d'un an sur crédits Leasing	100 145	56 622
Intérêts courus	782 833	411 887
Divers crédits de gestion à court terme	38 347 179	32 274 513
BIAT Agence des affaires	4 487 786	5 585 430
ATB	910 049	80 767
BNA	1 190 610	-
UBCI Megrine	603 418	1 001 267
Attijari Bank Megrine	-	784 727
UBCI EURO	21	-
UIB	342 438	149 187
Total	50 594 654	45 199 862

NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Ventes locales batteries de démarrage	42 613 856	41 318 002
Autres revenus locaux	43 336	36 025
Ventes à l'exportation de batteries de démarrage	26 570 919	39 149 073
Ventes à l'exportation de plaques	31 448 611	31 602 364
Ventes à l'export de Plomb	458 201	5 630 281
Autres revenus à l'export	1 428 216	2 039 789
Autres revenus	-	163 275
Total	102 563 139	119 938 809

R-2 Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Quote-part subventions	34 130	70 412
Loyer et autres services	501 197	477 330
Jetons de présence	10 500	2 000
Total	545 827	549 742

R-3 Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Produits finis	-1 674 434	-741 573
Produits intermédiaires	-5 949 119	-411 332
Total	-7 623 553	-1 152 905

R-4 Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Achats de matières, pièces de rechange, consommables et autres approvisionnements consommés	74 879 015	83 019 420
Variations stocks matières premières	-298 518	-660 498
Variation stocks pièces de rechange et consommables	1 402 326	-1 415 814
Total	75 982 823	80 943 108

R-5 Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Salaires et indemnités représentatives	13 887 646	14 221 487
Cotisations de sécurité sociale	2 886 373	2 939 145
Autres charges de personnel	239 551	212 691
Total	17 013 570	17 373 323

R-6 Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Dot. Amort. logiciel	9 268	33 659
Dot. Amort. bâtiments	289 087	288 298
Dot. Amort. agencement et aménagement	676 945	664 069
Dot. Amort. matériel et outillage industriel	2 499 875	3 015 197
Dot. Amort. matériel de transport	227 494	183 712
Dot. Amort. équipement de bureau	21 352	20 055
Dot. Amort. matériel informatique	78 066	45 137
Dot. Amort. Immobilisations à statut juridique particulier	34 055	6 870
Dot. aux provisions clients douteux	1 039 071	565 988
Dot. aux prov. pour dép. des immobilisations financières	-	214 575
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	74 726	135 751
Dot. aux provisions pour garantie donnée	-	73 731
Dot. aux provisions pour indemnité de départ à la retraite	173 530	236 676
Dot. aux provisions pour risques et charges	189 690	360 318
TOTAL	5 313 159	5 844 036
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-	-295 839
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-84 081	-148 168
Reprises sur provisions pour risques et charges	-319 201	-371 522
Autres reprises sur provisions	-19 708	-1 660 477
TOTAL	-422 990	-2 476 006
Total Net	4 890 169	3 368 030

R-7 Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Loyers	561 811	436 009
Entretiens et réparations	918 616	987 021
Assurances	327 909	271 617
Etudes, recherches et rémunérations d'intermédiaires	918 718	1 073 909
Rémunérations comité permanent d'audit	12 000	12 000
Frais de séminaires et congrès	41 940	106 498
Personnel extérieur (travaux en régie)	121 671	73 287
Publicité et propagandes	400 826	436 755
Autres transports	531 453	826 283
Voyages, déplacements, mission et réceptions	158 522	359 005
Frais postaux	127 087	115 761
Divers frais de services bancaires	686 281	797 942
Dons accordés	328 714	222 591
Jetons de présence	80 000	120 000
T.F.P. et FOPROLOS	293 977	298 460
TCL	171 647	186 415
Taxes de circulation	42 204	41 109
Droit d'enregistrement et autres taxes	37 256	100 707
Autres charges d'exploitation	681 274	433 841
Total	6 441 906	6 899 210

R-8 Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Dividendes Assad Algérie	-	688 248
Dividendes Enersys Assad Industrial	602 999	-
Dividendes ENAS	1 557 140	3 307 200
Autres Dividendes	36 000	-
Total	2 196 139	3 995 448

R-9 Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Échelles d'intérêts	830 047	939 155
Agiros sur escomptes	148 294	279 646
Intérêts sur crédits de gestion	3 625 290	1 858 811
Intérêts sur emprunt OCA	-	1 642 089
Gains de change	-1 602 147	-1 191 427
Pertes de change	396 441	2 115 531
Intérêts sur crédits à moyen et long terme	2 488 773	653 249
Intérêt des prêts	-17 073	-21 994
Intérêt des autres dettes	7 625	4 976
Total	5 877 250	6 280 036

R-10 Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Produit de cession	174 958	17 000
Autres profits divers	71 431	3 677
Total	246 389	20 677

R-11 Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Pertes sur créances irrécouvrables	-	1 660 522
Autres pertes	297 195	346 830
Total	297 195	2 007 352

R-12 Impôt sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Impôts sur les sociétés	163 487	1 307 800
Total	163 487	1 307 800

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX

F-1 Dotation aux amortissements et aux provisions

Désignation	Montant
Dot. Amort. logiciel	9 268
Dot. Amort. bâtiments	289 087
Dot. Amort. agencement et aménagement	676 945
Dot. Amort. matériel et outillage industriel	2 499 875
Dot. Amort. matériel de transport	227 494
Dot. Amort. équipement de bureau	21 352
Dot. Amort. matériel informatique	78 066
Dot. Amort. Immobilisations à statut juridique particulier	34 055
Dot. aux provisions clients douteux	1 039 071
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	74 726
Dot. aux provisions pour indemnité de départ à la retraite	173 530
Dot. aux provisions pour risques et charges	189 690
Total	5 313 159

F-2 Reprises sur provision

Désignation	Montant
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-84 081
Reprises pour risque et charges	-319 201
Reprises sur provisions garantie donnée	-19 708
Total	-422 990

F-3 Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2020	Variation
Matières premières	7 780 683	8 079 201	-298 518
Matières consommables	2 349 094	199 503	2 149 591
Pièces de rechange	4 808 333	5 555 598	-747 265
Produits finis	2 610 700	4 285 134	-1 674 434
Produits intermédiaires	11 208 868	17 157 987	-5 949 119
Total	28 757 678	35 277 423	-6 519 745

F-4 Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2020	Variation
Clients ordinaires	59 342 483	57 410 215	1 932 268
Clients douteux	3 047 921	3 886 901	-838 980
Clients chèques à encaisser	237 732	-	237 732
Clients effets en portefeuille	3 460 418	3 053 241	407 177
Total	66 088 554	64 350 357	1 738 197

F-5 Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2020	Variation
Fournisseurs avances et acomptes	163 711	102 265	61 446
Fournisseurs débiteurs	51 352	47 423	3 929
Personnel avances et acomptes	145 000	122 561	22 439
Etat, retenues à la source	1 602 369	1 288 510	313 859
Etat, Report de TVA	2 737 676	1 507 297	1 230 379
Etat, TVA déductible	14 672	11 792	2 880
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	7 980 818	6 779 118	1 201 700
Charges constatées d'avance	438 067	402 160	35 907
Autres débiteurs	95 678	90 910	4 768
Produits à recevoir	51 708	43 853	7 855
Total	13 281 051	10 395 889	2 885 162
Ajustement Transfert de charges			27 977
Total	13 281 051	10 395 889	2 913 139

F-6 Variation des autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2020	Variation
Prêts au personnel (échéance à moins d'un an)	270 963	289 320	-18 357
Titres SICAV	89 354	115 985	-26 631
Total	360 317	405 305	-44 988

F-7 Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019	Variation
Fournisseurs locaux et étrangers	4 943 810	6 463 541	-1 519 731
Fournisseurs-Retenues de garantie	15 380	16 427	-1 047
Fournisseurs effets à payer	1 283 262	1 661 734	-378 472
Fournisseur factures non parvenues	33 840	75 538	-41 698
Total	6 276 292	8 217 240	-1 940 948

F-8 Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019	Variation
Rubriques autres Passifs courants	6 245 909	10 412 458	-4 166 550
Ajustement - Intérêts courus	782 833	411 887	370 946
Ajustement Dividendes			-40 161
Ajustement provision pour indemnité de départ à la retraite			-173 530
Total	7 028 742	10 824 345	-4 009 295

F-9 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2020	Variation
Immobilisations corporelles	84 505 327	88 804 656	-4 299 329
Immobilisations incorporelles	1 293 859	1 295 246	-1 387
TOTAL	85 799 186	90 099 902	-4 300 716
Ajustement- cession des Immobilisations			-929 201
Ajustement- Leasing			180 072
TOTAL			-5 049 845

F-10 Encaissements provenant des cessions d'immobilisation corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2020
Plus-value sur cession des immobilisations corporelles	
Valeur brute	929 202
Amortissements cumulés	-899 360
Valeur Comptable Nette	29 842
Prix de cession	195 800
Plus-value	165 958

F-11 Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Variation-Dépôts et cautionnements	115 701
Variation-Obligations	20 000
Variation-Prêt au personnel	14 108
Total	149 809

F-12 Remboursement d'emprunts

Désignation	Montant
ATTIJARI BANK	-1 534 831
BIAT	-916 721
UBCI	-138 889
Leasing	-46 755
Total	-2 637 196

F-13 Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Montant
Banques	2 736 169
Découverts bancaires	-7 601 376
Effets remis à l'encaissement	28 706
Effets remis à l'escompte	10 645
Autres organismes financiers (AFC)	34
Caisses	10 548
Total	-4 815 274

F-14 Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Montant
Banques	2 242 602
Découverts bancaires	-7 534 322
Effets remis à l'encaissement	439 296
Autres organismes financiers (AFC)	131
Caisses	9 696
Total	-4 842 597

VII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 2.5 MDT, destiné à financer la capacité de production de la société :
 - Une hypothèque en rang utile au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement au profit de l'UBCI du fonds de commerce dont la désignation est comme suit : « Un fonds de fabrication, réparation et vente d'accumulateurs électriques, exploité à la Rue El Fouledh, zone industrielle de Ben Arous et à la zone industrielle de Bouargoub, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment :
 - a) Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,
 - b) Le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce,
 - c) Les différents objets mobiliers, le matériel et l'outillage présents et futurs servant à l'exploitation, sans exception réserves.
 - Affectation en titre de gage et nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI de la ligne d'assemblage automatique TBS COS8 d'une valeur globale de 1.351.492 DT.
- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 1.358.934 MDT, destiné à financer l'acquisition d'un terrain :
 - Une hypothèque en premier rang au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété objet du titre foncier N°619791 Nabeul, située au Sud Est de Belly en bordure de la GP1 reliant Tunis à Ghedames.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 5.5 MDT, qui servira au financement de l'extension de l'usine se présentent comme suit :
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en un siège social sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds.

- Un engagement de nantissement en rang disponible du fonds de commerce lui revenant, consistant en une unité d'industrie, de vente et de réparation des batteries, sise à Bouargoub, Nabeul, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 ;
 - Un nantissement sur matériels de 1er rang portant sur l'ensemble de matériel nouvellement acquis.
 - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance incendie avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank ».
- Les garanties allouées à la « BIAT » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, destiné à parfaire le schéma de financement de la modernisation de l'outil de production de la société, se présentent comme suit :
- Hypothèque au profit de la BIAT qui accepte hypothèque de rang utile de la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement en rang utile du matériel nouvellement acquis et il est convenu que ledit matériel restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Bouargoub et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la BIAT.
 - Affectation à titre de gage et nantissement de rang utile de l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce d'une usine de fabrication et de vente de batteries électriques, sis à la zone industrielle de Ben Arous.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
- Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe

du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.

- Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance sinistre avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank »
- Les garanties allouées à « UIB » suite à l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
 - Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
- Les garanties allouées à « ATB » suite à l'obtention d'un emprunt de 5 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires.
 - Une hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité du lot n°59 du plan de lotissement du titre foncier n°562433 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 5031 m² ;
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, dans le cadre du programme MOUSSANADA comme suit :

- Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m²
- Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie de globale de 3633 m² ;
- Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant : sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie de la société ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après- vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, la Zone Industrielle de Ben Arous, ayant pour identifiant unique n° 00008635 au Centre National des entreprises ainsi que les points de ventes existants et à créer, ledit fonds comprend notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds ainsi que la totalité du matériel fixe, mobile et roulant, et toute marchandise, matière première et outillage qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.
- Un nantissement en rang disponible sur matériel de production.

VIII. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Libellé	31-déc-20	31-déc-19
Résultat net	2 508 647	7 478 722
Nombre d'actions	12 000 000	12 000 000
Résultat par action	0,209	0,623

IX. NOTES SUR LES PARTIES LIÉES

Les opérations avec les parties liées au titre de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les ventes réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Ventes hors taxes 2020
ASSAD INTERNATIONAL	26 978 373
ENAS	7 835 193
BATTERIE ASSAD ALGERIE	23 722 465
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	42 550
GEELEC	143 556
Total	58 722 137

- Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Achats 2020
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	122 497
GEELEC	7 278
Total	129 775

- Les revenus provenant de la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis à la société «ASSAD International» au titre de l'année 2020 s'élèvent à un montant de 64 651 Dinars.
- Les revenus provenant de la location de l'usine et des bureaux sis à la zone industrielle de Ben Arous à la société « ENAS » au titre de l'année 2020 s'élèvent à un montant de 422 610 Dinars.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a facturé à la société « ENAS » 214 633 Dinars en contrepartie de prestations de services.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a constaté des produits de dividendes au titre de l'exercice 2019 pour un montant total de 1 557 140 DT relatifs à la société « Enersys Assad Industrial ».
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a constaté des produits de dividendes au titre de l'exercice 2019 pour un montant total de 602 999 DT relatifs à la société ENAS.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a accordé une caution solidaire de 200 000 DT au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe les frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT
ENAS	654 294
ASSAD INTERNATIONAL	307 409
Total	961 703

- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Partie Liée	Solde 31/12/2020
Créances clients	
ASSAD INTERNATIONAL	15 643 460
ENAS	452 089
BATTERIE ASSAD ALGERIE	26 773 909
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	31 447
GEELEC	-251 301
Total	42 649 604
Dettes fournisseurs	
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	-48 696
GEELEC	-3 573
Total	-52 269
Débiteurs divers	
GEELEC	-
ENAS (Notes de débit)	244 400
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	2 040 134
ASSAD BATTERIE MAROC (Notes de débit)	499 706
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	1 117 023
ENAS (Dividendes à recevoir)	1 557 140
ASIND- (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL) (Dividendes à recevoir)	602 999
ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir)	717 715
ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir)	2 000
ASSAD ALGERIE (produits à recevoir)	41 853
Total	6 822 970

X. NOTE SUR LA PANDEMIE DE LA COVID-19 ET SON INCIDENCE EVENTUELLE SUR LES EXERCICES FUTURS

La crise mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020 et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dont principalement le confinement sanitaire et l'instauration d'un couvre-feu, induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes quant aux impacts futurs. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises.

De son côté, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a adopté en 2020 les mesures de protection nécessaires pour faire face à cette pandémie et pour protéger son personnel, notamment celles recommandées par le ministère de la santé. Ses activités ont été affectées à partir du mois de mars 2020 mais une reprise a été constatée à partir du mois de mai (ou fin avril) grâce à un plan de relance efficace qui a permis à la société de réduire les impacts négatifs de la pandémie sur son activité.

En outre, aucun fait n'a été identifié par la direction entraînant des changements significatifs dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

Cette pandémie sévit toujours en 2021, qui conjuguée aux mesures prises par le gouvernement Tunisien sont susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers relatifs à l'exercice 2021. Toutefois, à la date d'arrêté des états financiers de 2020, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2020

Messieurs les Actionnaires de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD »
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 12juin 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de	142113 764TND
Un chiffre d'affaires de	102 563 139TND
Un résultat bénéficiaire de	2 508 647TND

A notre avis, les états financiers de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

- **Évaluation des créances client**

- Description de la question clef de l'audit

Au 31 décembre 2020, les comptes clients et comptes rattachés présentent un solde brut de 64 350 357 TND, provisionnés à hauteur de 3 886 901 TND et représentent l'un des postes les plus importants du bilan. En raison de leur importance significative et compte tenu des circonstances économiques survenues au cours de l'exercice à la suite de la pandémie COVID-19, nous avons considéré l'évaluation de la recouvrabilité des créances comme un point clé de l'audit.

- Procédures d'audit mises en œuvre

Les procédures d'audit mises en œuvre pour ce point consistent à :

1. Examiner, évaluer et tester le fonctionnement des contrôles pertinents en place liés au processus d'identification des clients présentant des risques d'impayés et de détermination de la valeur recouvrable des créances ;
2. Analyser la balance des créances par âge et s'entretenir avec la cellule recouvrement et les directions commerciale, financière et générale au sujet des anciennes créances échues ;
3. Obtenir des éléments probants justifiant l'évaluation de la recouvrabilité des créances notamment les jugements rendus par les tribunaux, l'exécution des décisions de justice, les garanties, hypothèques et nantissements obtenus par la société ;
4. Vérifier que toute dépréciation qui en découle a été correctement déterminée et prise en compte.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note X aux états financiers, dans laquelle la direction décrit les mesures prises et prévues à la suite de la pandémie du virus COVID-19 et les incertitudes liées à l'impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons

acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tisons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II - RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 12 juin 2021

Les commissaires aux comptes

**Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F**

Cabinet ZAHAF & Associés

Mohamed Lassaad BORJI

Aida CHARFI

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2020

Messieurs les actionnaires de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD »
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Convention et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Votre conseil d'administration nous a avisés de la convention suivante nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020:

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté, le 10décembre 2020, un crédit auprès de la banque ATTIJARI BANK pour un montant de 3 500 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2020.Ce crédit est rémunéré au TMM + 1,75% et remboursable sur une durée de 7 ans avec une période de grâce de deux ans.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2020

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 30 septembre 2019 un crédit auprès de la banque ATTIJARI BANK pour un montant de 10 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2% et est remboursable sur une

période de 7 ans. Après rééchelonnement d'une partie des échéances de l'exercice 2020 en principal et intérêt et l'établissement d'un nouvel échéancier, l'encours de cet emprunt au 31 décembre 2020 est de 9 465 250 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 1 157 953 dinars.

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 18 novembre 2019 un crédit auprès de la banque UIB pour un montant de 10 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 7 ans. Après la capitalisation d'une partie des intérêts dans le principal de l'emprunt pour un montant de 830.672 dinars, l'encours de cet emprunt au 31 décembre 2020 est de 10 830 672 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 1 103 677 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 26 décembre 2019 un crédit auprès de la banque ATB pour un montant de 5 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2020 est de 5 000 000 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 495 015 dinars.
- Une convention a été conclue avec la société du groupe Batterie ASSAD Algérie, qui prend effet à partir du 2 janvier 2017, afin d'intégrer les divers frais supportés par votre société à la place de ladite société du groupe dans les prix de vente des plaques.
- Le 1^{er} mai 2007, un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « Assad International ». Ce contrat prévoit la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis moyennant le paiement d'un loyer annuel de 36 000 DT hors taxes majoré de 5% l'an à partir du 1^{er} janvier 2009. Les revenus provenant de cette location, au titre de l'année 2020, s'élèvent à un montant de 64 651DT hors taxes.
- Le 1^{er} juillet 2008, Un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « ENAS » (anciennement dénommée ENERSYS ASSAD SARL) portant sur un bail à usage industriel d'un local sis à Ben Arous. Les revenus provenant de cette location, au titre de l'année 2020, s'élèvent à un montant de 422 610DT hors taxes.
- Au titre de l'exercice 2020, les revenus des prestations de service réalisés avec la société «ENAS» s'élèvent à 214 633 DT hors taxes.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe des frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT
ENAS	654 294
ASSAD INTERNATIONAL	307 409
Total	961 703

- Votre société a accordé une caution solidaire de 200 000 DT au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.

- Les crédits à court terme et les facilités de caisse au 31 décembre 2020 sont détaillés comme suit :

Nature des financements	Encours au 31/12/2020	Charges d'intérêt de l'exercice
TamwilChira et Zitouna	5 151 730	937 448
Préfinancement Export et Stocks	31 549 316	2 648 169
Préfinancement Devises	1 646 133	39 674
Découverts bancaires	7 534 322	830 047

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux ont révélé l'existence d'opérations habituelles conclues à des conditions normales telles que des achats, des ventes et des prestations de services entre votre société et les sociétés du groupe :« ASSAD INTERNATIONAL », « GEELEC », « ENAS », « ASIND », et « SPA BATTERIE ASSAD ALGERIE ».

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit, tels que visés à l'article 200- II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En 2020, la rémunération du Président du conseil d'administration se compose d'une rémunération annuelle brute de 293 264 Dinars, d'une prime de bilan brute de 64 769 Dinars et d'une indemnité de représentation brute de 100 336Dinars. En outre, le Président du conseil d'administration bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge des frais de télécommunication.
- En 2020, la rémunération du Président d'honneur du Conseil d'Administration totalise un montant brut de 110 000 Dinars. Cette rémunération a été autorisée par votre conseil d'administration du 23 août 2017 qui a chargé le Président d'honneur du Conseil d'Administration, en sa qualité d'administrateur délégué, d'une mission spéciale de suivi du développement des filiales à l'étranger.
- En 2020, la rémunération du Directeur Général totalise un montant annuel brut de 173 222 Dinars avec une prime de bilan brute de 2 591dinars. En outre, le directeur général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge des frais de télécommunication.
- L'administrateur M. Mehdi Kallel perçoit un salaire auprès de la société d'un montant brut égal à 90 088Dinars.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les jetons de présence relatifs à l'exercice 2020 se sont élevés à 100 000 Dinars.
- En 2020, un montant de 12 000 Dinars a été alloué aux membres du comité permanent d'audit à raison de 4 000 Dinars par membre et par an et ce, conformément à la résolution du conseil d'administration du 07 juin 2011.

IV. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

- L'administrateur M. Mehdi Kallel perçoit un salaire entant que gérant de la société du groupe,« ENAS », d'un montant brut de 160 503 DT.
- L'administrateur M. Slim Kallel a été nommé en qualité de Directeur Général Adjoint de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » le 05 Octobre 2020. Sa rémunération annuelle nette a été fixée à 75.000 Dinars outre une prime nette maximale de 30 000 Dinars avec date d'effet le 1^{er} janvier 2020. Il a été décidé de lui allouer une prime nette de 30.539 Dinars (en sa ex-qualité de directeur export) au titre de l'exercice 2019. En 2020, la charge constatée à ce titre par la société « ASSAD INTERNATIONAL » s'est élevée à 194.877 Dinars dont un montant de 55.400 Dinars au titre de la prime.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 12 juin 2021

Les commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés -

M.T.B.F

Cabinet ZAHAF & Associés

Mohamed Lassaad BORJI

Aida CHARFI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"

Siège Social: Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac 1053 Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien" publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 Juin 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Karim DEROUCHE et M Aberrahmen FENDRI.

Annexe 1 : ACTIF

DESIGNATION	EX 2020			EX 2019
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels	7 152 896	4 224 124	2 928 772	3 295 961
AC11 Investissements R&D	48 532	36 091	12 441	10 981
AC12 Concessions, Brevets, Licences, Marques	7 104 364	4 188 033	2 916 331	3 284 980
AC2 Actifs corporels d'exploitation	6 123 750	4 445 601	1 678 149	1 596 488
AC21 Installations techniques & machines	4 896 338	3 509 846	1 386 492	1 286 431
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier	1 227 413	935 756	291 657	310 057
AC3 Placements	226 015 073	6 333 393	219 681 680	215 053 537
AC31 Terrains & Constructions	14 656 570	3 228 523	11 428 047	11 442 291
AC311 Terrains & Constructions Exp.	10 290 367	554 842	9 735 525	9 735 525
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	4 366 203	2 673 681	1 692 522	1 706 766
AC33 Autres placements	211 358 503	3 104 871	208 253 632	203 611 246
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	56 228 455	3 011 708	53 216 747	47 706 191
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	154 383 000	-	154 383 000	155 774 310
AC334 Autres prêts	707 037	89 445	617 591	94 450
AC336 Autres	40 012	3 717	36 295	36 295
AC5 Part des reass dans les prov techniques	106 570 468	-	106 570 468	103 588 671
AC510 Prov. PNA & Primes à annuler	10 195 184	-	10 195 184	10 520 779
AC520 Prov. Assurance Vie	21 322 287	-	21 322 287	23 415 923
AC530 Prov. Sinistres (Vie)	3 619 244	-	3 619 244	2 450 633
AC531 Prov. Sinistres (Non Vie)	71 035 133	-	71 035 133	67 201 336
AC561 Autres Prov. Techniques (Non Vie)	398 619	-	398 619	-
AC6 Créances	111 275 910	14 965 270	96 310 640	81 872 485
AC61 Créances Opérations Ass. Directe	413	62 597	14 186 673	48 410 740
AC611 Primes Acquises et Non Emises		1 885 311	-	1 885 311
AC612 Autres Créances Oper. Ass. Directe		54 396 887	14 186 673	40 210 214
AC613 Créances indemnisées subrogées		6 315 215	-	6 315 215
AC62 Créances Opérations Réassurance	35 719 796	281 047	35 438 749	32 184 997
AC63 Autres créances	12 958 702	497 549	12 461 152	11 579 781
AC631 Personnel		309 374	-	309 374
AC632 Etat, Org. S Social, Collec. Pub		10 827 735	-	10 827 735
AC633 Débiteurs divers		1 821 593	497 549	1 324 043
AC7 Autres éléments d'actif	31 745 397	5 993 652	25 751 745	25 742 208
AC 71 Avoirs Bques, CCP, Chèques, Caisse	17 686 198	4 775 305	12 910 892	15 834 984
AC72 Charges reportées	10 176 118	1 218 346	8 957 771	6 844 876
AC721 Frais d'Acquisition reportés		6 982 845	-	6 982 845
AC722 Autres charges à répartir		3 193 272	1 218 346	1 974 926
AC73 Comptes de régularisation Actif	3 883 081	-	3 883 081	3 062 348
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		3 181 213	-	3 181 213
AC733 Autres comptes de régularisation		701 869	-	701 869
Total	488 883 493	35 962 040	452 921 453	431 149 350

Annexe 2 : CAPITAUX PROPORES ET PASSIFS

DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
	2020	2019
CP Capitaux Propres		
CP1 Capital social	45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves & Primes liées Capital Social	40 000	40 000
CP2 Réserve de Réinvestissement	5 750 000	3 000 000
CP3 Rachat d'actions propres	-	-
CP4 Autres capitaux propres	37 500 000	37 500 000
CP5 Résultats reportés	-16 562 831	-22 366 481
CP5 Résultats reportés	-16 258 517	-22 062 167
CP5 Effets des modifications comptables	-304 314	-304 314
Total CP Av Résultat Exercice	71 727 169	63 173 519
CP6 Résultat Exercice	10 682 201	8 553 650
Total CP Av Affectation	82 409 370	71 727 169
PA2 Provisions pour autres risques et Charges	926 297	1 740 833
PA23 Autres Provisions	926 297	1 740 833
PA3 Provisions techniques brutes	213 353 085	202 255 486
PA310 Prov. Primes Non Acquises	35 507 390	32 321 579
PA320 Prov. Assurances Vie	55 257 656	52 029 147
PA330 Prov. Sinistres (Vie)	4 910 782	3 053 992
PA331 Prov. Sinistres (Non-Vie)	113 275 687	111 736 529
PA340 Prov. Part. Bices & Rist (Vie)	-	-
PA341 Prov. Part. Bices & Rist (Non-Vie)	2 944 576	1 724 775
PA350 Prov. Egalisation & Equilibrage	-	268 351
PA360 Autres Prov. Techniques (Vie)	-	-
PA361 Autres Prov. Techniques (Non-Vie)	1 456 993	1 121 113
PA5 Dettes Dépôts Esp. Reçues Cessionnaires	98 992 229	101 247 789
PA6 Autres dettes	47 313 069	44 348 364
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe	11 830 365	8 187 843
PA62 Dettes Opérations Réassurance	19 244 372	23 918 373
PA622 Autres dettes	19 244 372	23 918 373
PA63 Autres dettes	16 238 332	12 242 148
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	451 753	451 753
PA632 Personnel	1 301 156	1 419 739
PA633 Etat, Org. SS & Collectivités Pub.	3 765 310	3 786 844
PA634 Créditeurs divers	10 720 113	6 583 812
PA7 Autres passifs	9 927 405	9 829 709
PA71 Comptes Régularisations Passif	5 038 059	5 025 981
PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs	1 198 525	1 623 538
PA712 Autres comptes de régularisation passif	3 839 533	3 402 443
PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.	4 889 346	4 803 728
Total	452 921 453	431 149 350

Annexe 3 : ETAT DE RESULTAT NON-VIE

DESIGNATION	Opérations Brutes 2020	Cessions et Rétro 2020	Opérations Nettes 2020	Opérations Nettes 2019
<u>PRNV1 Primes Acquises</u>	<u>118 193 737</u>	<u>64 573 087</u>	<u>53 620 650</u>	<u>41 975 558</u>
PRNV11 Primes Emises & Acceptées	121 379 548	64 247 493	57 132 055	46 066 906
PRNV12 Var. Prov. Primes Non Acquises	-3 185 811	325 595	-3 511 405	-4 091 348
<u>PRNT3 Pdts Plac. Alloués Etat Résultat</u>	<u>3 306 981</u>	-	<u>3 306 981</u>	<u>7 113 923</u>
<u>PRNV2 Autres Produits Techniques</u>	<u>787 111</u>	-	<u>787 111</u>	<u>-98 904</u>
<u>CHNV1 Charge de Sinistres</u>	<u>-65 492 492</u>	<u>-34 542 780</u>	<u>-30 949 712</u>	<u>-32 350 219</u>
CHNV11 Montant payés	-63 953 333	-31 756 552	-32 196 781	-34 482 115
CHNV12 Var. Prov. Sinistres	-1 539 159	-2 786 227	1 247 069	2 131 896
<u>CHNV2 Var. Autres Prov. Techniques</u>	<u>-335 879</u>	<u>-398 619</u>	<u>62 740</u>	<u>18 301</u>
<u>CHNV3 Part. Bfices & Ristournes</u>	<u>-1 431 221</u>	<u>-3 577 566</u>	<u>2 146 345</u>	<u>174 321</u>
<u>CHNV4 Frais d'exploitation</u>	<u>-25 222 992</u>	<u>-13 741 157</u>	<u>-11 481 836</u>	<u>-9 366 986</u>
CHNV41 Frais Acquisition	-19 731 014	-	-19 731 014	-17 396 499
CHNV42 Var. Montant Frais Acq. Reportés	367 441	-	367 441	1 028 534
CHNV43 Frais d'administration	-5 859 420	-	-5 859 420	-4 499 053
CHNV44 Comm. Reçues Réassureurs	-	-13 741 157	13 741 157	11 500 033
<u>CHNV5 Autres Charges Techniques</u>	<u>-4 810 070</u>	-	<u>-4 810 070</u>	<u>-492 982</u>
<u>CHNV6 Var. Prov. Egal. & Equilibrage</u>	<u>268 351</u>	-	<u>268 351</u>	<u>166 988</u>
Résultat Technique Non Vie	25 263 524	12 312 966	12 950 558	7 140 001

Annexe 4 : ETAT DE RESULTAT VIE

DESIGNATION	Opérations Brutes 2020	Cessions et Rétro 2020	Opérations Nettes 2020	Opérations Nettes 2019
PRV1 Primes	8 860 503	4 099 099	4 761 405	4 210 728
PRV11 Primes Emises & Acceptées	8 860 503	4 099 099	4 761 405	4 210 728
PRV2 Produits de Placements	2 828 706	-	2 828 706	3 667 680
PRV21 Revenus des Placements	2 799 537	-	2 799 537	3 619 054
PRV23 Reprises Corrections Valeur / Placements	10 756	-	10 756	13 250
PRV24 Profits Provenant Réalisation Placements	18 413	-	18 413	35 376
PRV4 Autres produits techniques	-	-	-	-
CHV1 Charge de sinistres	-4 805 546	-1 914 840	-2 890 706	-1 651 039
CHV11 Montants payés	-2 948 756	-746 228	-2 202 528	-1 706 674
CHV12 Var. Prov. Sinistres	-1 856 790	-1 168 612	-688 178	109 635
CHV2 Variation des Autres Provision	-3 228 509	2 093 636	-5 322 145	-5 559 095
CHV21 Provisions d'assurance Vie	-3 228 509	2 093 636	-5 322 145	-5559 096
CHV22 Autres Provisions techniques	-	-	-	-
CHV23 Prov. Contrat en unité de compte	-	-	-	-
CHV3 Part. Bfices & Ristournes	-	-	-	393 116
CHV4 Frais d'exploitation	-1 715 849	-2 243 712	527 864	439 780
CHV41 Frais d'acquisition	-1 564 112	-	-1 564 112	-2 077 724
CHV43 Frais d'administration	-151 736	-	-151 736	-522 332
CHV44 Commissions Reçues Réassureurs	0	-2 243 712	2 243 712	3 069 836
CHV5 Autres Charges techniques	-369 086	-	-369 086	-576 365
CHV9 Charges de placements	-1 629 774	-	-1 629 774	-1 214 639
CHV9 Charges de placements	-	-	-	-
CHV91 Charges Gestion Plac. y Compris Ch. Int.	-1 358 145	-	-1 358 145	-1 158 782
CHV92 Correction Valeur / Placements	-271 629	-	-271 629	-54 631
CHV93 Pertes Provenant Réalisation Placements	-	-	-	- 1 226
Résultat Technique Vie	-59 554	2 034 183	-2 093 737	- 289 835

Annexe 5 : ETAT DE RESULTAT

DESIGNATION	Montant 2020	Montant 2019
<u>RTNV Résultat Technique Assurance & Réassurance Non-Vie</u>	<u>12 950 558</u>	<u>7 140 001</u>
<u>RTV Résultat Technique Assurance & Réassurance Vie</u>	<u>-2 093 737</u>	<u>-289 835</u>
<u>PRNT1 Produits des Placements</u>	<u>11 195 647</u>	<u>14 849 783</u>
PRNT11 Revenus des placements	11 136 290	14 831 689
PRNT12 Produits des autres Placements	-	-
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	42 544	2 820
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	16 812	15 274
<u>PRNT3 Pdts Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Vie</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>CHNT1 Charges des Placements</u>	<u>-6 446 397</u>	<u>-4 901 636</u>
CHNT11 Charges des Placements	-5 371 999	-4 676 219
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-1 074 398	-220 463
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-4 954
<u>CHNT2 Pdts Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Non-Vie</u>	<u>-3 306 981</u>	<u>-7 113 923</u>
<u>PRNT2 Autres produits non techniques</u>	<u>185 410</u>	<u>325 832</u>
<u>CHNT3 Autres charges non techniques</u>	<u>-435 185</u>	<u>-934 628</u>
<u>Résultat provenant des activités ordinaires</u>	<u>12 049 314</u>	<u>9 075 594</u>
<u>CHNT4 Impôts sur le résultat</u>	<u>-1 367 114</u>	<u>-521 944</u>
<u>Résultat Provenant Activités Ord. Après Impôts</u>	<u>10 682 201</u>	<u>8 553 650</u>
<u>PRNT4 Gains extraordinaires</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>CHNT5 Pertes extraordinaires</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>CHNT6 PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	10 682 201	8 553 650

Annexe 6 : ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

	2020	2019
Engagements Reçus		
Cautions Agents Généraux	14 105	14 105
	14 105	14 105
Engagements Donnés		
Cautions données aux assurés	35 647	35 647
	35 647	35 647

Annexe 7 : FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION	Montant 2020	Montant 2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
101 Encaissements des primes reçues des assurés	131 683 785	111 436 147
102 Sommes versées pour paiement des sinistres	-57 502 625	-46 170 458
103 Encaissements des primes reçues (acceptations)	473 597	367 073
104 Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)	-38 154	-3 065 433
105 Commissions versées sur les acceptations	-94 826	-83 338
106 Décaissements de primes pour les cessions	-63 947 005	-51 103 696
107 Encaissements des sinistres pour les cessions	31 715 255	24 528 062
108 Commissions reçues sur les cessions	13 225 870	11 794 323
109 Commissions versées aux intermédiaires	-10 793 290	-11 068 387
110 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-30 779 936	-14 347 435
111 Variation des dépôts auprès des cédantes	3 795 371	5 550 847
112 Variations des espèces reçues des cessionnaires	-	
113 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-552 145 068	-594 576 735
114 Encaissements liés à la cession de placements financiers	546 747 339	575 902 515
115 Taxes sur les assurances versées au trésor	-25 134 604	-20 922 921
116 Produits financiers reçus	14 024 353	18 271 356
117 Impôt sur les bénéfices payés	-1 249 702	-521 943
118 Autres mouvements	-3 499 299	1 595 106
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-3 518 939	7 585 083
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
201 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation Incorporelles et corporelles	-797 053	-1 008 693
202 Encaissements provenant de la cession d'immobilisation Incorporelles et corporelles	-	-
203 Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et Constructions destinées à l'exploitation	-	-
204 Encaissements provenant de la cession de terrains et Constructions destinées à l'exploitation	-	-
205 Décaissements provenant de l'acquisition de placements Auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
206 Encaissements provenant de la cession de placements Auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'inv	-797 053	-1 008 693
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
301 Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-
302 Dividendes et autres distributions	-75 000	-75 000
303 Encaissements provenant d'emprunts	-	-
304 Remboursements d'emprunts	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-75 000	-75 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités Ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	-4 390 991	6 501 390
Trésorerie de début d'exercice	3 003 720	- 3 497 671
Trésorerie de fin d'exercice	-1 387 271	3 003 720

I. Présentation de la Société et Faits marquants

I.1 Présentation de la Société

La société Tunisienne d'assurances « Lloyd Tunisien » est une société anonyme au capital de 45 000 000 DT, divisé en 9 000 000 actions de 5 DT le nominal.

Le Lloyd Tunisien est une compagnie multi - branches qui opère dans le marché tunisien depuis juin 1945, elle a pour objet de mettre à la disposition de l'économie nationale les couvertures nécessaires pour faire face aux multiples risques auxquels sont soumis les biens et les personnes notamment :

- La branche automobile ;
- Les branches dommages IRDS (Incendie, Individuels accidents, Risques divers & spéciaux et Vol) ;
- La branche maritime et transport ;
- La branche groupe maladie invalidité ; et
- La branche vie

I.2 Faits marquants et Perspectives d'avenir

Les faits saillants ayant marqué l'activité de l'exercice 2020 concernent notamment :

- Obtention de l'agrément pour le LLOYD VIE.
LLOYD VIE a démarré la commercialisation des produits vie à partir du 1^{er} juillet 2020. A partir de cette date, LLOYD ASSURANCES s'abstiendra de commercialiser les produits vie.
Le portefeuille actuel assuré par le LLOYD ASSURANCES devrait être transféré au LLOYD VIE au 31/12/2021 comme convenu avec le régulateur.
- La pandémie Covid 19 a eu des impacts importants sur l'activité de la compagnie :
 - Une très nette baisse du nombre d'accidents de la route et donc du nombre de sinistres automobiles due au confinement de mars 2020 et au couvre-feu nocturne qui s'est étalé sur une grande partie de 2020 ;
 - Un impact négatif sur le rendement des actions et une baisse du solde financier ;
 - Une augmentation des frais généraux dans la mesure où le LLOYD ASSURANCES a contribué de manière significative dans l'effort national de lutte contre la pandémie ;
- La compagnie a connu une très forte progression du chiffre d'affaires grâce aussi bien au risque d'entreprises avec la réalisation de plusieurs affaires importantes (dont les polices dommages et responsabilité civile de la STEG) ainsi qu'aux risques individuels notamment en automobile et en vie. La progression cumulée entre les compagnies LLOYD et LLOYD VIE a atteint 25% en 2020.
- Après avoir migré les produits autos sur le nouvel ERP Pass Insurance en 2015 la compagnie a démarré, en novembre 2020, la mise en production des produits non-vie sur le même ERP métier.

II. Principes et Méthodes Comptables

Les états financiers de Lloyd Tunisien arrêtés au 31 décembre 2020 et présentés ci-dessus sont établis conformément aux règles prévues par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations

II.1 Les actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements linéaires selon les taux suivants :

Désignation	Taux
Logiciel	33%
Licence	33%
Construction	5%
Matériel de transport	20%
Installations, Agencements & Aménagements	10%
Equipement de bureau	10%
Matériel informatique	15%

II.2 Placements

II.2.1 Placements immobiliers

Les placements immobiliers constitués par les terrains et les constructions d'exploitation et hors exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leurs prix d'acquisition. Les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 20 ans

II.2.2 Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat

II.2.3 Titres à revenus variables

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Cette dernière correspond à :

- la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse
- et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés

Outre la valeur mathématique, l'appréciation de la valeur d'usage peut s'effectuer sur la base des méthodes d'évaluation communément reconnues (Actif net comptable corrigé ANCC, cash flows actualisés DSF, Multiple EBITDA...)

Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice

II.3 Créances nées des opérations d'assurance directe

II.3.1 Arriérés agences, courtiers et bureaux directs

Les arriérés font l'objet d'une provision calculée comme suit :

Base de Calcul de la provision :

La base de calcul de la provision est l'arriéré arrêté au 31/12/2020, Commissions à payer, comptes d'attentes, et Cautionnement et Coassurances. La provision est calculée sans prise en compte des encaissements post clôture.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la nouvelle circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017, qui fixe les taux de provision comme suit :

Arriéré Assuré :

- N : 0%
- N-1 : 20%
- N-2 et antérieures : 100%

Arriéré Intermédiaire :

- N : 80%
- N-1 et antérieures : 100%

L'écart positif entre le solde comptable et extracomptable est provisionné à 100%

II.3.2 Primes contentieuses

Ce compte enregistre le montant des primes émises et non encore réglées par les clients de la compagnie

Les créances contentieuses sont totalement provisionnées et ce conformément aux prescriptions de la nouvelle circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017.

II.4 Les autres éléments d'actifs

II.4.1 Effets et chèques impayés

Les effets et chèques impayés sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses et ils sont provisionnés selon les taux de provisionnement suivants :

- N : 50%
- N-1 et antérieurs : 95%

La provision tient également compte des garanties et des arrangements reçus.

II.4.2 Effets à recevoir

Les effets à recevoir sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

II.5 Provisions techniques

II.5.1 Provisions Techniques Assurance Vie

5 1 1 Provisions Mathématiques

Cette provision correspond à la différence, à la date d'inventaire, entre la valeur actuelle des engagements pris par la compagnie d'assurance y compris la participation aux bénéfices d'une part, et la valeur actuelle des engagements pris par les assurés à savoir les primes futures à verser d'autres part

La provision mathématique constatée au 31/12/2020 est calculée conformément aux bases techniques telles que prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation

5 1 2 Provisions pour sinistres à payer

Cette provision enregistre le montant de la dette du Lloyd Tunisien envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Ce montant tient compte des frais de règlement de ces sinistres à engager par la compagnie

5 1 3 Recours à encaisser

Ce compte enregistre les prévisions de récupération d'indemnités ou parties d'indemnités de sinistres, suite à l'acquisition des droits des assurés vis-à-vis des tiers (subrogation) ou de l'obtention de la propriété légale des biens assurés (sauvetage)

II.5.2 Provisions Techniques Assurance Non-Vie

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figure à l'actif du bilan

5 2 1 Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquise est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Elle est calculée selon la méthode du prorata temporis

La provision pour primes non acquises est calculée dans une première phase sur la base des primes émises, nettes de cessions ou de rétrocessions, puis dans une deuxième phase sur la base de la partie des primes cédées ou rétrocédées

5 2 2 Provision pour sinistres à payer

Cette provision correspond au coût total estimé et représenté par le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres

5 2 3 Provision d'égalisation

Cette provision est constituée, conformément aux dispositions des articles 11 et 25 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, au titre du risque décès pour l'assurance groupe et du risque grêle. Cette provision est destinée à assurer la péréquation des résultats suite aux fluctuations des taux de sinistres pour les exercices à venir ou pour couvrir des risques spéciaux

La dotation annuelle au titre de cette provision est calculée par prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie concernée jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice

Par excédent brut de la branche, on entend, la différence entre les primes acquises de l'exercice et la somme des charges de sinistres et des autres coûts rattachés à la branche tels qu'ils ressortent après la répartition des charges par nature et en tenant compte de la réassurance.

5 2 4 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Elle correspond aux montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes

5 2 5 Autres provisions techniques

Ces provisions regroupent la provision mathématique des rentes, la provision pour risque d'exigibilité et la provision pour risques en cours

- ***La provision mathématique des rentes :***

Il s'agit des montants qui seront versés, postérieurement à la date de clôture, sous forme de rentes et accessoires de rentes aux victimes des accidents de travail et accidents de circulation survenus avant la date de clôture

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de travail correspond à la valeur actuelle probable des rentes à payer Jusqu'au 31/12/2013, cette provision a été calculée en appliquant au montant de la rente trimestrielle le coefficient d'âge prévu par l'arrêté des secrétaires d'Etat aux Finances et aux Affaires Sociales du 17 avril 1958, fixant la valeur de rachat des rentes allouées aux victimes d'accidents de travail ou à leurs ayants droits

Une actualisation de cette provision conformément aux bases techniques prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation, a été effectué au 31/12/2014

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de circulation correspond à la différence entre le montant total de la rente à payer durant la période d'indemnisation déduction faite des montants déjà payés

- ***La provision pour risque d'exigibilité :***

Cette provision correspond à la somme algébrique des différences, calculées pour chaque catégorie de placement, entre la valeur comptable brute et la valeur de marché. Cette provision n'est constatée que dans le cas où ces différences dégagent une moins-value latente, la plus-value éventuelle n'est pas constatée. Cette provision est destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres

- ***La provision pour risques en cours :***

Cette provision est constatée sur les catégories d'assurance dégageant un résultat déficitaire. En effet, la compagnie rapporte pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, au montant des primes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Les branches ayant un rapport supérieur à 100% font l'objet d'une provision pour risque en cours. Cette provision est calculée en appliquant la partie du rapport excédent les 100% au montant de la provision pour primes non acquises de la branche

5 2 6 Recours à encaisser

Ce compte enregistre les prévisions de remboursement d'indemnités ou parties d'indemnités de sinistres versées au titre d'un sinistre auprès de la personne qui en a été responsable

II.6 Comptes de régularisation

II.6.1 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés, correspondent à la fraction, non imputables à l'exercice, des frais engagés par la compagnie lors de l'émission des primes Ces frais reportés ont été calculés, conformément aux dispositions de la norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, sur la base des commissions et des autres coûts internes d'acquisition tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination La fraction de ces frais qui a été reportée aux exercices ultérieurs en actif du bilan a été dégagée en multipliant les charges précitées au rapport entre, d'une part, les primes non acquises de l'exercice, et les primes émises corrigées des primes restant à émettre et des primes à annuler de la même période d'autre part

II.6.2 Report de commissions reçues des réassureurs

Ce compte enregistre les commissions reçues des réassureurs sur les primes non acquises cédées aux réassureurs

II.7 Exemption à l'établissement des états financiers consolidés

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, **LLOYD Assurances** est une société mère.

En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas.

La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption. En effet, **LLOYD Assurances** est une filiale de la Compagnie Financière d'Investissement – CFI.

Cette dernière est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de **LLOYD Assurances** ne se sont pas opposé au fait que la compagnie ne prépare et présente pas des états financiers consolidés.

III. Analyse des Etats Financiers au 31/12/2020

III.1 Actifs

III.1.1 AC1 : Les actifs incorporels

Le solde de la rubrique « actifs incorporels bruts » s'élève au 31 décembre 2020 à **7 152 896 DT** contre **6 801 756 DT** au 31 décembre 2019, soit une augmentation de **351 140 DT**

Les actifs incorporels nets s'élèvent au 31 décembre 2020 à **2 928 772 DT** contre **3 295 961 DT** au 31 décembre 2019. La variation de **-367 189 DT** se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Actifs Incorporels			
Investissements de recherches et développements	48 532	41 392	7 140
Droit au Bail	126 997	126 997	-
Concessions, brevets, licences et marques	6 886 410	6 542 411	343 999
Fonds de commerce	90 956	90 956	-
Actifs incorporels bruts	7 152 896	6 801 756	351 140
Amortisements	-4 224 124	-3 505 795	-718 329
Actifs incorporels nets	2 928 772	3 295 961	-367 189

III.1.2 AC2 : Les actifs corporels

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève au 31 décembre 2020 à **1 678 149 DT** contre **1 596 488 DT** au 31 décembre 2019. La variation étant de **81 661 DT** se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Actifs Corporels d'exploitation			
Installations techniques et machines	4 896 338	4 482 027	414 310
Autres installations, outillages et mobiliers	1 227 413	1 195 810	31 603
Actifs corporels d'exploitation bruts	6 123 750	5 677 837	445 913
Amortisements	-4 445 601	-4 081 349	-364 253
Actifs corporels nets	1 678 149	1 596 488	81 661

III.1.3 AC3 : Les placements

Le solde des placements nets s'élève au 31 décembre 2020 à **219 681 680** DT contre **215 053 537** DT au 31 décembre 2019, soit une augmentation de **4 628 143** DT :

Libellé	2020	2019	Variation
Placements			
Terrains et constructions	14 656 570	14 656 570	-
Actions, titres à RV & parts FCP	56 228 455	49 439 416	6 789 039
Obligations et titres à revenus fixes	154 383 000	155 774 310	-1 391 310
Prêts aux personnels	707 037	183 896	523 141
Dépôts et cautionnements	40 012	40 012	0
Placements bruts	226 015 073	220 094 204	5 920 870
Amortissements et provisions	-6 333 393	-5 040 666	-1 292 727
Placements nets	219 681 680	215 053 537	4 628 143

III.1.4 Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs (Annexe 8)

Désignation	Valeur brute					Amortissements et provisions					V.C.N.		
	À l'ouv.	Acqu	Cess	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture:	à la clôture	
					Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	
1. Actifs incorporels	6 801 756	351 139	0	7 152 896	3 505 795	0	718 329	0	0	0	4 224 124	0	2 928 772
1.1 Frais de recherche et développement	41 392	7 140	0	48 532	30 411	0	5 681	0			36 091	0	12 441
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	6 669 408	343 999	0	7 013 407	3 465 520	0	703 553	0			4 169 072	0	2 844 335
1.3 Fonds de commerce	90 956			90 956	9 865		9 096				18 960		
2. Actifs corporels d'exploitation	5 677 837	445 913	0	6 123 750	4 081 349	0	364 253	0	0	0	4 445 601	0	1 678 149
2.1 Installations techniques et machines	4 482 027	414 310		4 896 338	3 195 596	0	314 250	0			3 509 846	0	1 386 492
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 195 810	31 603	0	1 227 413	885 753	0	50 003	0			935 756	0	291 657
2.3 Acomptes versés	0			0	0	0	0	0			0	0	0
3. Placements	220 094 204	552 814 586	546 893 716	226 015 073	3 164 278	1 876 388	14 244	1 331 783	0	53 300	3 178 523	3 154 871	219 681 680
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	14 656 570	0	0	14 656 570	3 164 278	50 000	14 244				3 178 523	50 000	11 428 047
3.2 Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.2.1 Parts	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.2.2 Bons et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.3.1 Parts	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.3.2 Bons et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.4 Autres placements financiers	205 437 634	552 814 586	546 893 716	211 358 503	0	1 826 388	0	1 331 783	0	53 300	0	3 104 871	208 253 633
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	49 439 416	18 271 068	11 482 029	56 228 455		1 733 225		1 331 783		53 300		3 011 708	53 216 747
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	155 774 310	533 874 000	535 265 310	154 383 000	0	0	0	0			0	0	154 383 000
3.4.3 Prêts hypothécaire	0			0	0	0	0	0			0	0	0
3.4.4 Autres prêts	183 896	669 518	146 377	707 037	0	89 445	0	0		0	0	89 445	617 591
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.4.6 Autres	40 012			40 012	0	3 717	0	0			0	3 717	36 294
3.5 Créances pour espèces déposées	0	0		0	0	0	0	0			0	0	0
3.6 Placements des contrats en UC	0	0		0	0	0	0	0			0	0	0
TOTAL:	232 573 797	553 611 638	546 893 716	239 291 719	10 751 422	1 876 388	1 096 826	1 331 783	0	53 300	11 848 248	3 154 871	224 288 600

III.1.5 État récapitulatif des placements (Annexe 9)

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	14 656 570	11 428 047	27 959 223	16 531 175
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	55 729 421	52 717 713	59 161 740	6 444 027
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	225 000	225 000	985 782	760 782
Autres parts d'OPCVM	274 034	274 034	274 034	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	154 383 000	154 383 000	154 383 000	-
Autres prêts et effets assimilés	707 037	617 591	617 591	-
Autres dépôts	40 012	36 295	36 295	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-	-
Total	226 015 073	219 681 680	243 417 665	23 735 985
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	243 020 961	243 020 961		
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	-	-	-	-

III.1.6 AC5 : Part des réassureurs dans les provisions techniques

Cette rubrique enregistre la part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises, dans les provisions pour sinistres à payer et dans la provision mathématique vie , La variation de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Provision sinistres non vie	71 035 133	67 201 336	3 833 798
Provision pour primes non acquises et primes à annuler	10 195 184	10 520 779	-325 595
Provision assurance vie	21 322 287	23 415 923	-2 093 636
Provision pour sinistre vie	3 619 244	2 450 633	1 168 612
Autres Prov. Techniques	398 619	-	398 619
Total	106 570 468	103 588 671	2 981 797

III.1.7 AC6 : Créesances

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à **96 310 640** DT contre **81 872 485** DT au 31 décembre 2019 La variation de **14 438 155** DT se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	
Créesances				
Créesances nées des opérations d'assurance directes	62 597 412	50 721 627	11 875 785	(A)
Créesances nées des opérations de réassurances	35 719 796	32 466 045	3 253 751	(B)
Autres créances	12 958 702	12 070 684	888 018	(C)
Total des créances brutes	111 275 910	95 258 356	16 017 554	
Provisions pour dépréciation des créances	-14 965 270	-13 385 871	-1 579 399	(D)
Créesances nettes	96 310 640	81 872 485	14 438 155	

(A) Créesances nées des opérations d'assurance directes

Le solde brut des créances nées des opérations d'assurance directes s'élève au 31 décembre 2020 à **62 597 413** DT contre **50 721 627** DT au 31 décembre 2019. La variation de **11 875 786** DT se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	
Créesances nées des opérations d'assurance directes				
Primes acquises et non émises	5 965 277	5 938 587	26 690	
Primes à annuler	-4 079 966	-4 626 267	546 301	
Autres créances nées des opérations d'assurances directes	54 396 887	43 749 412	10 647 475	(i)
Créesances indemnisées subrogées	6 315 215	5 659 895	658 083	(ii)
Total des créances brutes	62 597 413	50 721 627	11 875 786	

(i) Les autres créances nées des opérations d'assurances directes se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	
Autres créances nées des opérations d'Assurance Directe				
Arriérés agences	49 700 102	39 678 703	10 021 399	
Primes Retournées pour Non-Paiement	4 685 317	4 081 728	603 589	
Primes Retournées pour Motif Technique & Ristourne	11 468	-11 019	22 487	
Total des créances brutes	54 396 887	43 749 412	10 647 475	

(ii) Les créances indemnisées subrogées concernent les paiements sinistres, en application des conventions IDA et RCA

(B) Crédit Opération Réassurances

Le solde brut des créances nées des opérations de réassurance directes s'élève au 31 décembre 2020 à **35 719 796** DT contre **32 466 044** DT au 31 décembre 2019 Soit une variation de **3 253 752** DT se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Crédit des opérations de réassurance	35 719 796	32 466 044	3 253 752
Total des crédits de réassurances brutes	35 719 796	32 466 044	3 253 752

La société Lloyd Tunisien a maintenu la provision pour dépréciation sur les créances d'opération de réassurances pour un montant de 281 047 DT.

(C) Autres créances

Libellé	2020	2019	Variation	
Personnel	309 374	358 525	-49 151	(i)
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités pub	10 827 735	9 440 054	1 387 681	
Débiteurs divers	1 821 593	2 272 105	-450 512	
Total des crédits de réassurances brutes	12 958 702	12 070 684	888 018	

(i) Ce montant correspond essentiellement aux avances et acomptes accordés au personnel

(D) Les provisions pour dépréciation des créances

Les provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	
Provisions pour dépréciation des créances nées d'OP Ass	14 186 673	12 613 920	1 572 753	(i)
Provision pour dépréciation des cessions et retro	281 047	281 047	-	
Provision pour dépréciation des autres créances	497 549	490 903	6 646	(ii)
Total des provisions pour dépréciation des créances	14 965 270	13 385 870	1 579 400	

(i) Les provisions pour dépréciation des autres créances nées des opérations d'assurances directes ont augmenté de **1 572 753** DT se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Provisions sur arriérés agences	9 109 633	8 140 655	968 978
Provisions sur créances contentieux primes	4 685 763	4 081 987	603 775
Provisions sur Autres créances nées des opérations d'AD	391 278	391 278	-
Total	14 186 673	12 613 920	1 572 753

(ii) La provision pour dépréciation des autres créances se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Provision pour dépréciation autres débiteurs divers	387 331	387 331	-
Provision pour dépréciation sur les loyers	110 218	103 572	6 646
Total	497 549	490 903	6 646

AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à **25 751 745 DT** contre **25 742 208 DT** au 31 décembre 2019, soit une augmentation de **9 537 DT** se détaillant comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	17 686 198	19 862 932	-2 176 735 (A)
Charges reportées	10 176 118	7 229 339	2 946 779 (B)
Comptes de régularisation actifs	3 883 081	3 062 348	820 734 (C)
Total des autres éléments d'actifs bruts	31 745 397	30 154 619	1 590 778
Provisions / autres éléments d'actifs	-5 993 652	-4 412 411	-1 581 240
Total des autres éléments d'actifs nets	25 751 745	25 742 208	9 537

(A) Les avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à **12 910 892 DT** contre **15 834 984 DT** au 31 décembre 2019. La variation se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Effets à recevoir	6 577 857	4 408 676	2 169 181
Effets et chèques impayés	7 394 000	7 388 502	5 498
Banques & comptes de Trésorerie assimilés	1 134 845	2 052 462	-917 617
Autres Avoirs	2 579 495	6 013 292	-3 433 797
Total des avoirs bruts	17 686 198	19 862 932	-2 176 735
Provisions effets et chèques impayés	- 4 421 911	-3 629 042	- 792 868
Provisions sur comptes bancaires	-141 128	-141 128	-
Provisions sur Autres Avoirs	-212 266	-257 777	45 511
Total des avoirs nets	12 910 892	15 834 984	-2 924 092

(B) Les charges reportées

Le solde des comptes charges reportées nettes s'élève au 31 décembre 2020 à **8 957 771 DT** contre **6 844 875 DT** au 31 décembre 2019. La variation de **2 112 896 DT** se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Frais d'acquisitions reportés	6 982 845	6 051 338	931 507 (i)
Charges à répartir	3 177 409	1 048 996	2 128 412
Autres charges à repartir	15 864	129 005	-113 141
Total des charges reportées	10 176 118	7 229 339	2 946 779
Amortissements	- 1 218 346	-384 464	-833 883
Total des charges reportées nettes	8 957 771	6 844 875	2 112 896

(i) Ce compte enregistre la partie afférente aux primes non acquises, aux commissions et aux frais d'acquisition engagés par la compagnie. Ces frais seront reportés aux exercices de rattachement de ces primes.

(C) Les comptes de régularisation actifs

Le solde des comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2020 à **3 883 081 DT** contre **3 062 348 DT** au 31 décembre 2019. L'augmentation de **820 734 DT** se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Intérêts et loyers acquis non échus	3 181 213	1 902 745	1 278 468
Autres comptes de régularisation	701 869	1 159 603	-457 734
Total des comptes de régul Actifs	3 883 081	3 062 348	820 734

III.2 Capitaux propres et passifs

III.2.1 CP : Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2020 comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Capital social	45 000 000	45 000 000	0
Réserves et primes liées au capital	5 790 000	3 040 000	2 750 000
Autres capitaux propres	37 500 000	37 500 000	0
Résultats reportés	-16 562 831	-22 366 481	5 803 650
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	71 727 169	63 173 519	8 553 650
Résultat net de l'exercice	10 682 201	8 553 650	2 128 550
Capitaux propres avant affectation	82 409 370	71 727 169	10 682 201

Les capitaux propres avant affectation s'élèvent au 31 décembre 2020 à **82 409 370 DT** contre **71 727 169 DT** au 31 décembre 2019.

Les autres capitaux propres correspondent à des émissions des titres participatifs de :

- ✓ 15 millions réalisée en décembre 2015,
- ✓ 17,5 millions réalisée en décembre 2018,
- ✓ et de 5 millions réalisée en Décembre 2019.

III.2.2 PA2 : Les provisions pour autres risques et charges

Le solde des provisions pour risque s'élève au 31 décembre 2020 à **926 297 DT** contre **1 740 833 DT** au 31 Décembre 2019 soit une variation de **-814 536 DT** qui se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
PROVISION POUR LITIGES	926 297	1 054 168	-127 871
PROVISION POUR IDR	-	686 665	-686 665
	926 297	1 740 833	-814 536

III.2.3 PA3 : Les provisions techniques

Le solde des provisions techniques s'élève au 31 décembre 2020 à **213 353 085 DT** contre **202 255 486 DT** au 31 Décembre 2019 soit une variation de **11 097 599 DT** qui se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Provisions techniques assurance non vie	153 184 647	147 172 347	6 012 300 (A)
Provisions techniques assurance vie	60 168 438	55 083 139	5 085 299 (B)
Total	213 353 085	202 255 486	11 097 599

(A) Provisions techniques assurance non vie

Les provisions techniques de l'assurance non vie se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	
Provisions pour primes non acquises	35 507 390	32 321 579	3 185 811	(i)
Provisions pour sinistres à payer (non vie)	113 275 687	111 736 529	1 539 159	(ii)
Provisions pour part bces et ristournes (non vie)	2 944 576	1 724 775	1 219 802	
Provisions pour égalisation et équilibrage	-	268 351	-268 351	
Autre provisions techniques (non vie)	1 456 993	1 121 113	335 879	
Total	153 184 647	147 172 347	6 012 300	

(i) L'augmentation de la provision pour primes non acquises de **3 185 811** DT se détaille par branche comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Provision pour PNA RD	5 631 703	5 828 322	-196 618
Provision pour PNA Auto	25 563 770	22 400 702	3 163 068
Provision pour PNA Incendie	2 237 799	2 221 106	16 693
Provision pour PNA Transport	987 823	1 310 788	-322 966
Provision pour PNA autres branches	1 086 295	560 661	525 634
	35 507 390	32 321 579	3 185 811

(ii) La variation des provisions pour sinistres non-vie de **1 539 159** DT se détaille, par branche comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Provision pour sinistres RD	26 397 295	25 522 574	874 722
Provision pour sinistres Auto	63 137 557	67 332 818	-4 195 261
Provision pour sinistres Incendie	11 584 245	10 672 279	911 966
Provision pour sinistres Transport	8 106 723	6 334 079	1 772 644
Provision pour sinistres autres branches	4 049 867	1 874 779	2 175 088
Total	113 275 687	111 736 529	1 539 159

(B) Provisions techniques assurance vie

Les provisions techniques en assurance vie se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Provisions d'assurance vie	55 257 656	52 029 147	3 228 509
Provisions pour sinistres à payer (vie)	4 910 782	3 053 992	1 856 790
Total	60 168 438	55 083 139	5 085 299

III.2.4 PA5 : Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Le solde des dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires s'élève au 31 décembre 2020 à **98 992 229** DT contre **101 247 789** DT au 31 décembre 2019 soit une déduction de **2 255 560** DT

III.2.5 PA6 : Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2020 à **47 313 069** DT contre **44 348 364** DT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de **2 964 705** DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	11 830 365	8 187 843	3 642 522 (A)
Dettes nées d'opérations de réassurances	19 244 372	23 918 373	-4 674 000
Autres dettes	16 238 332	12 242 148	3 996 184 (B)
Total	47 313 069	44 348 364	2 964 705

(A) Les dettes nées d'opérations d'assurances directes

La variation des dettes nées d'opérations d'assurances directes de **3 642 522** DT se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Compte courant agents	4 162 263	783 739	3 378 524
Commissions à payer Agents	5 822 966	5 583 623	239 344
Compte d'attente à régulariser agents	1 393 590	1 363 904	29 686
Compte Co-assureurs	301 023	301 140	-117
Autres	150 523	155 437	-4 914
Total	11 830 365	8 187 843	3 642 522

(B) Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2020 à **16 238 332** DT contre **12 242 148** DT au 31 décembre 2019 soit une hausse de **3 996 184** DT

Libellé	2020	2019	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	451 753	451 753	-
Personnel	1 301 156	1 419 739	-118 584
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	3 765 310	3 786 844	-21 534
Créditeurs divers	10 720 113	6 583 812	4 136 302
Total	16 238 332	12 242 148	3 996 184

III.2.6 PA7 : Les autres passifs

Les autres passifs se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Report Commissions Reçues Réassureurs	1 198 525	1 623 538	-425 012
Produits constatés d'avance	3 839 533	3 402 443	437 090
Concours bancaires et autres passifs financiers	4 889 346	4 803 728	85 618
Total	9 927 405	9 829 709	97 696

IV. Note Sur l'Etat de Résultat

IV.1 Production

IV.1.1 Primes Acquises

A. Primes Acquises Non-Vie

(En mD)

Désignation	Montant	Montant	Variation	
	2020	2019	Montant	%
Primes Nettes Ex & Ant				
RD	18 528	10 227	8 301	81%
AUTO	66 362	57 672	8 690	15%
INCENDIE	12 362	8 240	4 122	50%
TRANSP	4 218	4 970	-751	-15%
GRELE	5 377	3 264	2 112	65%
GROUPE	13 761	10 783	2 978	28%
Total	120 608	95 156	25 452	27%
Var Prov Annulation Primes	669	-183	852	-465%
Var Prov PANE	103	2 325	-2 222	-96%
Total Primes Nettes	121 380	97 298	24 082	25%
Var Prov PNA	-3 186	-5 281	2 095	-40%
Primes Acquises	118 194	92 017	26 177	28%

En 2020, les primes acquises non-vie totalisent **118 194** mD contre **92 017** mD l'exercice précédent, soit une croissance de **28%**

B. Primes acquises vie

(En mD)

Désignation	Montant	Montant	Variation	
	2020	2019	Montant	%
Primes émises & acceptées nettes	9 059	11 001	-1 941	-18%
Var Prov PANE	-77	-351	274	-78%
Var Prov Prime à annuler	-122	540	-663	100%
Primes Acquises	8 861	11 190	-2 330	-21%

En 2020, les primes acquises vie totalisent **8 861** mD contre **11 190** mD l'exercice précédent, soit une baisse de **-21%**.

IV.2 Charges des sinistres

IV.2.1 Règlement de sinistres

Les sinistres réglés ont augmenté **de 1,80%** pour totaliser **61 679 mD** en 2020 contre **60 590 mD** en 2019

Désignation		2020		2019		Var
		Montant	Part en %	Montant	Part en %	
Affaires Directes Non Vie	Risques Divers	6 774	10,98%	7 304	12,05%	-7,26%
	Automobile	31 426	50,95%	33 119	54,66%	-5,11%
	Incendie	11 188	18,14%	3 740	6,17%	199,15%
	Transport	746	1,21%	1 357	2,24%	-45,05%
	Grêle	475	0,77%	0	0,000%	0,00%
	Groupe	8 885	14,41%	9 700	16,01%	-8,40%
	Total Non Vie	59 494	96,46%	55 220	91,14%	7,74%
	Total Vie	2 147	3,48%	2 305	3,80%	-6,85%
Total Affaires Directes		61 641	99,94%	57 524	94,94%	7,16%
Acceptations		38	0,06%	3 065	5,06%	-98,76%
Total Général		61 679	100,00%	60 590	100,00%	1,80%

IV.2.2 Charges des Sinistres non-vie

La charge de sinistres non-vie a enregistré une augmentation de **10,65%** par rapport à 2019

Désignation	2020	2019	Variation	
			Montant	%
Sinistres payés	59 532	58 285	1 247	2%
Versements de rentes	97	113	-16	-14%
Recours et sauvetages encaissés	-2 662	-3 241	579	-18%
Frais de Gestion des sinistres	6 985	6 442	544	8%
Prestations payées	63 953	61 599	2 355	3,82%
Provisions SAP (net de recours) à la clôture	113 276	111 737	1 539	1%
Provisions SAP (net de recours) à l'ouverture	-111 737	-114 146	2 409	-2%
Variation de la provision pour sinistres à payer	1 539	-2 409	3 949	-163,88%
Charge de sinistres	65 492	59 190	6 303	10,65%

IV.2.3 Charges des Sinistres vie

La charge des sinistres Vie a enregistré une augmentation de **80,95%** par rapport à 2019,

(En mD)

Désignation	2020	2019	Variation	
			Montant	%
Sinistres et capitaux échus	2700	2 305	395	17%
Recours & Sauvetages Encaissés	0	0	0	0%
Frais de Gestion des sinistres	249	358	-109	-30%
Prestations payées	2 949	2 663	285	10,72%
Provisions SAP à la clôture	4911	3 054	1 857	61%
Provisions SAP à l'ouverture	-3054	-3 062	8	0%
Variation Provision SAP	1 857	-8	1 864	100%
Charge des sinistres	4 806	2 655	2 150	80,95%

IV.3 Représentation des engagements techniques

Le total des engagements techniques hors recours a augmenté en 2020 de **11,932** MD et atteint **226,127** MD contre **214,195** MD en 2019. Cette variation est due essentiellement à la hausse des provisions pour primes non acquises de **3,186** mD et la hausse des provisions mathématiques Vie de **3,229** mD

IV.4 Notes sur les provisions pour sinistres à payer (Annexe 10)

(En DT)

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2018					
Règlements cumulés	31 541 936	34 678 543	16 883 226		
Provisions pour sinistres	14 245 450	20 633 871	37 191 706		
Total charges des sinistres	45 787 386	55 312 414	54 074 932		
Primes acquises	67 138 508	75 865 332	81 008 695		
% sinistres / primes acquises	68,20%	72,91%	66,75%		
Inventaire 2019					
Règlements cumulés	35 015 115	40 817 731	35 821 464	20 422 659	
Provisions pour sinistres	8 646 960	13 646 033	28 836 114	28 711 380	
Total charges des sinistres	43 662 074	54 463 764	64 657 578	49 134 039	
Primes acquises	67 138 508	75 865 332	81 008 695	92 017 121	
% sinistres / primes acquises	65,03%	71,79%	79,82%	53,40%	
Inventaire 2020					
Règlements cumulés	43 357 027	44 085 859	43 315 817	37 629 853	23 185 240
Provisions pour sinistres	6 531 143	8 540 906	22 364 290	19 887 511	34 232 378
Total charges des sinistres	49 888 170	52 626 765	65 680 107	57 517 364	57 417 618
Primes acquises	67 138 508	75 865 332	81 008 695	92 017 121	118 193 737
% sinistres / primes acquises	74,31%	69,37%	81,08%	62,51%	48,58%

IV.5 Notes sur la ventilation des charges et produits (Annexe 11)

(En DT)

Libellé	Autres revenus et frais financiers	Total	Charges des Placements
1 Placements immobiliers			
1 1 Immeubles	344 458	344 458	64 501
1 2 Parts et actions de société immobilière	-	-	-
Total	344 458	344 458	64 501
2 Participations			
2 1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	3 155 351	3 155 351	-
2 2 Emprunts obligataires	838 266	838 266	
2 3 Actions de sociétés cotées en bourse	495 639	495 639	1 331 783
2 4 Parts et actions dans les OPCVM	56 576	56 576	-
2 5 Parts dans les SICAR et SICAF	-	-	
2 6 Autres actions et valeurs mobilières	108 015	108 015	
2 7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	8 877 252	8 877 252	
2 8 Contrats en unités de comptes		-	
2 9 Autres	4 250	4 250	
Total	13 535 349	13 535 349	1 331 783
3 Autres placements			-
4 Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)	144 546	144 546	6 679 888
Total Revenus & Charges de placements	14 024 353	14 024 353	8 076 171
Intérêts	6 679 888	6 679 888	
Frais externes	-	-	
Autres frais	1 396 284	1 396 284	
Total charges des placements	8 076 171	8 076 171	

IV.6 Notes sur le résultat technique par catégorie d'assurance vie (Annexe 12)

Intitulé	Temporaire décès
Primes	8 860 503
Charges de prestations	4 805 546
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	3 228 509
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	
Solde de souscription	826 448
Frais d'acquisition	1 564 112
Autres charges de gestion nettes	520 823
Charges d'acquisition et de gestion nettes	2 084 935
Produits nets de placements	1 198 932
Participation aux résultats et intérêts techniques	
Solde financier	1 198 932
Primes cédées et/ou rétrocédées	-4 099 099
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prest	746 228
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prov	-925 025
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds la part aux Rt	
Comm reçues des réass ^{eurs} et/ou des desrétrôces ^{aires}	2 243 712
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-2 034 183
Résultat technique	-2 093 737
Informations complémentaires	
Montant des rachats	552 707
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	4 910 782
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-3 053 992
Provisions mathématique	
Provision mathématique à la clôture	55 257 656
Provision mathématique à l'ouverture	-52 029 147
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

IV.7 Notes sur le résultat technique par catégorie d'assurance Non-Vie (Annexe 13)

	Acceptation	Acc R.D	Auto	AccTrav	Incendie	Transport	Grève	Groupe	TOTAL
Primes acquises	479 644	18 428 892	63 189 246	0	12 223 456	4 713 614	5 324 148	13 834 736	118 193 737
Primes émises	473 597	18 675 425	66 352 314	0	12 240 149	4 390 648	5 412 679	13 834 736	121 379 548
Variation des primes non acquises	6 047	-246 532	-3 163 068	0	-16 693	322 966	-88 531	0	-3 185 811
Charges de prestations	207 078	8 372 153	28 932 744	13 762	12 791 073	2 572 538	288 203	12 382 468	65 560 020
Prestations et frais payés	41 251	7 337 078	33 128 005	97 482	11 371 155	799 895	484 019	10 694 449	63 953 333
Charges des provisions pour prestations diverses	165 827	1 035 075	-4 195 261	-83 720	1 419 918	1 772 644	-195 815	1 688 019	1 606 687
Solde de souscription	272 566	10 056 740	34 256 501	-13 762	-567 617	2 141 076	5 035 945	1 452 268	52 633 716
Frais d'acquisition	180 633	1 857 875	13 024 323	0	2 094 771	747 647	62 413	1 395 911	19 363 573
Autres charges de gestion nettes	36 938	1 819 462	4 733 944	54	1 052 936	788 238	446 160	1 004 647	9 882 379
Charges d'acquisition et de gestion nettes	217 571	3 677 337	17 758 267	54	3 147 707	1 535 885	508 573	2 400 558	29 245 952
Produits nets de placements	18 746	705 000	1 952 432	23 561	313 477	200 183	16 788	76 794	3 306 981
Participation aux résultats	-8 419	-763 576	-173 813	0	-53 675	-42 191	-434 000	44 453	-1 431 221
Solde financier	10 326	-58 575	1 778 620	23 561	259 803	157 992	-417 212	121 247	1 875 760
Primes cédées aux réassureurs	-300 488	-11 799 152	-31 507 671	0	-11 196 674	-4 228 613	-5 214 895	0	-64 247 493
Part des réass et/ou des rétrocds dans les primes acquise	-8 327	250 152	-996 315	0	129 294	236 514	63 086	0	-325 595
Part des réassureurs et/ou des rétrocds dans les prestations payées	41 302	5 405 260	15 014 066	0	10 475 765	439 484	380 674	0	31 756 552
Part des réas et/ou des rétrocds dans les charges de prov pour prestation	189 123	-370 674	289 005	0	1 605 818	1 434 519	37 054	0	3 184 846
Part des réass et/ou des rétroc dans la participation aux résultats	0	400 185	2 501 838	0	0	241 543	434 000	0	3 577 566
Commissions reçues des réass et/ou des rétroc	90 274	1 723 754	8 269 049	0	2 465 640	833 449	358 990	0	13 741 157
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	11 885	-4 390 475	-6 430 027	0	3 479 845	-1 043 104	-3 941 090	0	-12 312 966
Résultat technique	77 206	1 930 353	11 846 826	9 745	24 323	-279 921	169 069	-827 044	12 950 558
Informations complémentaires									0
Provisions pour primes non acquises clôture	-437 103	-5 631 703	-25 563 770	0	-2 237 799	-987 823	-649 192	0	-35 507 390
Provisions pour primes non acquises ouverture	443 150	5 385 171	22 400 702	0	2 221 106	1 310 788	560 661	0	32 321 579
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	414 533	26 397 295	63 137 557	33 013	11 584 245	8 106 723	113 485	3 488 835	113 275 687
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-248 707	-25 362 220	-67 332 818	-33 013	-10 583 926	-6 334 079	-40 950	-1 800 816	-111 736 529
Autres provisions techniques clôture		0	0	1 037 394	419 599	0	0	0	1 456 993
Autres provisions techniques ouverture		0	0	-1 121 113	0	0	-268 351	0	-1 389 464

IV.8 Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Vie (Annexe 15)

Intitulé	Temporaire décès	Raccordement
Primes	8 860 503	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	4 805 546	CHV1 1°colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	3 228 509	CHV2 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)		CHV10-PRV3 1°colonne
Solde de souscription	826 448	
Frais d'acquisition	1 564 112	CHV41-CHV42
Autres charges de gestion nettes	520 823	CHV43-CHV5-PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	2 084 935	
Produits nets de placements	1 198 932	PRV2-CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	0	CHV3 1°colonne
Solde financier	1 198 932	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-4 099 099	PRV1 2°colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prest	746 228	CHV1 2°colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prov	-925 025	CHV2 2°colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds la part aux Rt	0	CHV3 2°colonne
Comm reçues des réass ^{eurs} et/ou des desrétroces ^{aires}	2 243 712	CHV44 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-2 034 183	PRV1 1°colonne
Résultat technique	-2 093 737	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	552 707	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	4 910 782	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-3 053 992	
Provisions techniques brutes à la clôture	55 257 656	
Provision mathématique à l'ouverture	-52 029 147	
A déduire	0	
Provisions devenues exigibles	0	

IV.9 Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Non-Vie (Annexe 16)

	TOTAL	Raccordement
Primes acquises	118 193 737	
Primes émises	121 379 548	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-3 185 811	PRNV12 1°colonne
Charges de prestations	65 560 020	
Prestations et frais payés	63 953 333	CHNV11 1°colonne
Charges des provisions pour prestations diverses	1 606 687	CHNV2+CHNV6 1°colonne
Solde de souscription	52 633 716	
Frais d'acquisition	19 363 573	CHNV41- CHNV42
Autres charges de gestion nettes	9 882 379	CHNV43- CHNV5-PRNV2
Charges d'acquisition et de gestion nettes	29 245 952	
Produits nets de placements	3 306 981	PRNV2-CHNV9
Participation aux résultats	-1 431 221	CHNV3 1°colonne
Solde financier	1 875 760	
Primes cédées aux réassureurs	-64 247 493	PRNV11 2°colonne
Part des réass et/ou des rétrocds dans les primes acquise	-325 595	PRNV12 2°colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocds dans les prestations payées	31 756 552	CHNV11 2°colonne
Part des réas et/ou des rétrocds dans les charges de prov pour prestation	3 184 846	CHNV12 + CHNV2+CHNV6 2°colonne
Part des réass et/ou des rétroc dans la participation aux résultats	3 577 566	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réass et/ou des rétroc	13 741 157	CHNV44
Solde de réassurance et/ou de rétrocéssion	-12 312 966	
Résultat technique	12 950 558	
Informations complémentaires	0	
Provisions pour primes non acquises clôture	-35 507 390	
Provisions pour primes non acquises ouverture	32 321 579	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	113 275 687	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-111 736 529	
Autres provisions techniques clôture	1 456 993	
Autres provisions techniques ouverture	-1 389 464	
A déduire :		
Provisions devenues exigibles	-	

IV.10 Notes sur L'Etat de Flux de Trésorerie

La trésorerie de fin d'exercice a enregistré une diminution de 4,3 MD par rapport à l'exercice précédent en passant de 3 MD en 2019 à -1,3 MD en 2020.

(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation

Ce flux est passé de 7 585 KDT en 2019 à -3 519 KDT en 2020, soit une variation de -11 104 KDT :

Cette variation provient principalement des rubriques suivantes :

- Les encaissements des primes reçues des assurés ont enregistré une augmentation de 20 247 KDT.
- Les sommes versées pour paiement des sinistres ont enregistré une hausse de 11 332 KDT.
- La variation entre décaissements des primes pour les cessions et les encaissements des sinistres pour les cessions a connu une hausse en faveur des réassureurs en passant de 26 576 KDT en 2019 à 32 232 KDT en 2020.
- Les commissions versées aux intermédiaires ont enregistré une baisse de 275 KDT.
- Les décaissements aux fournisseurs et au personnel ont enregistré une hausse de 16 432 KDT.
- La variation entre décaissements et les encaissements liés à l'acquisition de placements financiers ont enregistré une baisse de 13 276 KDT.
- Les taxes sur les assurances versées au trésor ont enregistré une hausse de 4 211 KDT.
- Les produits financiers reçus ont enregistré une baisse de 4 247 KDT.
- Les autres mouvements ont enregistré une variation de 5 094 KDT.

(B) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Ce flux est passé de – 1 009 KDT en 2019 à -797 KDT en 2020, soit une variation de 212 KDT.

(C) Flux de trésorerie provenant des activités de financements

Ce flux est de -75 KDT en 2019 et en 2020.

V. Notes Complémentaire

V.1 Parties liées

Au 31 décembre 2020, les arriérés de l'actionnaire Groupe BAYAHI s'élèvent à 597 678 mDT

V.2 Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 01 Juin 2021 par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

LLOYD TUNISIEN
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers du LLOYD TUNISIEN qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître des capitaux propres de 82 409 370 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 10 682 201 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante

du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 juin 2021

Les commissaires aux comptes

**FINOR
Karim DEROUCHE**

**Conseil Audit Formation
Abderrahmen FENDRI**

LLOYD TUNISIEN
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2020

- Votre conseil d'administration a autorisé des placements financiers sous forme de billets de trésorerie avec les sociétés du groupe qui se détaillent comme suit :

Emetteur	Montant total en KDT	Intérêts rattachés à l'exercice 2020 en KDT	Encours au 31/12/2020 en KDT
Zeineb Immobilière	105 000	1 803	20 000
C.F.I	61 750	1 361	20 850
T.P.S	14 000	272	3 500
Immobilière Magasin Général	10 500	139	5 500
SICAM	9 800	231	-
Promotion Immobilière Montfleury	6 000	150	2 000
Magasin Général	2 000	14	-
Founa Distribution	500	4	500
Total	209 550	3 974	52 350

- En date du 30 décembre 2020, votre société a conclu avec la société « LLOYD VIE » une convention de placement de 500 KDT rémunéré au taux de 8% destiné au financement de ses besoins de trésorerie et ce, dans le cadre d'une convention de « compte courant associé ».

Aucun produit n'a été constaté à ce titre en 2020.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'Administration du 30 décembre 2020.

- Votre société a conclu avec la société « LLOYD VIE » une convention de prestations de services portant sur divers travaux d'assistance à assurer par chacune des deux sociétés moyennant des refacturations réciproques. A ce titre, le montant facturé par votre société en 2020 est de 321 KDT. Le montant facturé par la société « LLOYD VIE » à votre société en 2020 est de 1 104 KDT. Cette convention a été autorisée à postérieur par le conseil d'administration du 1^{er} juin 2021.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

- Votre société a réalisé en 2019 des placements financiers sous forme de billets de trésorerie avec les sociétés du groupe. Ces billets de trésorerie qui ont été totalement remboursés durant l'exercice 2020 et ayant généré des intérêts pour un total de 1 145 KDT en 2020 se détaillent comme suit :

Emetteur	Encours au 31/12/2019 en KDT	Intérêts rattachés à l'exercice 2020 en KDT
CFI	20 850	726
SICAM	5 900	86
T.P.S	3 500	84
Zeineb Immobilière	19 000	196
Promotion Immobilière Montfleury	2 000	51
Magasin Général	1 000	1
Immobilière Magasin Général	1 000	1
Total	53 250	1 145

- La compagnie gère des polices d'assurance souscrites par les sociétés du Groupe BAYAHI, membre du conseil d'administration, au titre desquelles des primes ne sont pas intégralement encaissées.

Les arriérés relatifs aux exercices 2020 et antérieurs s'élèvent, à la date du 31 décembre 2020, à 598 KDT.

- Votre société a émis des titres participatifs pour un montant de 5 000 KDT remboursables sur une période de 7 ans rémunérés à un taux d'intérêt fixe de 8% annuel payable semestriellement majoré d'un taux d'intérêt variable égal à 0.25% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et hors primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les dix jours qui suivent l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes. La souscription a été réservée à la société CFI. Cette émission a été autorisée par le conseil d'administration du 12 décembre 2019 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2019. Les modalités et les conditions de l'émission de ces titres participatifs ont été autorisées par le conseil d'administration du 25 décembre 2019.

La charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à 718 KDT pour l'exercice 2020.

- Votre société a émis des titres participatifs pour un montant de 17 500 KDT remboursables sur une période de 7 ans rémunérés à un taux d'intérêt fixe de 8% annuel payable semestriellement majoré d'un taux d'intérêt variable égal à 1.2% des primes émises, nettes d'annulations et de ristournes et hors primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les dix jours qui suivent l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes. La souscription a été réservée à la société CFI. Cette émission a été autorisée par le conseil d'administration du 26 novembre 2018 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2018. Les modalités et les conditions de l'émission de ces titres participatifs ont été autorisées par le conseil d'administration du 10 décembre 2018.

La charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à 2 928 KDT pour l'exercice 2020.

- Votre société a émis des titres participatifs pour un montant de 15 000 KDT remboursables sur une période de 7 ans rémunérés à un taux d'intérêt fixe de 5% annuel payable semestriellement majoré d'un taux d'intérêt variable égal à 0.5% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et hors primes d'épargne vie. La souscription a été réservée à la société CFI. Cette émission a été autorisée par le conseil d'administration du 26 novembre 2015 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 décembre 2015.

La charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à 1 387 KDT pour l'exercice 2020.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni en date du 31 janvier 2017 a désigné Monsieur Yazid SELLAOUTI en tant que Directeur Général de la société et a chargé le comité de rémunération de fixer sa rémunération.

Le comité de rémunération du 18 décembre 2018 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Directeur Général avec effet au 1^{er} janvier 2018. A ce titre, Il perçoit, une rémunération annuelle de 200 000 DT nette d'impôts et charges sociales payable sur 12 mois, une prime de bilan de 50 000 DT, une indemnité mensuelle de 2 500 DT net par mois au titre de la voiture de fonction, bons d'essence de 500 DT par mois, téléphone, tickets restaurant, une assurance vie et santé, ligne ADSL ou FO et le remboursement de 70% de la police auto.

- Le conseil d'administration réuni en date du 26 novembre 2018 a désigné Monsieur Karim GHELALA en tant que Directeur Général Adjoint de la société et a chargé le comité de rémunérations de fixer sa rémunération.

Le comité de rémunération du 18 décembre 2018 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint. Il perçoit, à ce titre, une rémunération annuelle de 116 600 DT net d'impôts et charges sociales payable sur 12 mois ainsi qu'une prime de bilan de 24 000 DT, bons d'essence de 500 DT par mois, une voiture de fonction, téléphone, tickets restaurant, le remboursement de 70% de la police auto, et autres avantages en nature d'une valeur de 5 000 DT par an.

- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2020 statuant sur les comptes annuels.

Les obligations et engagements de la société LLOYD envers ses dirigeants, tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (DT) :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme (*)	701 887	267 913	401 378	127 110	75 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	9 906	-	11 073	-	-	-
Total	711 793	267 913	412 451	127 110	75 000	-

(*) Charges sociales et fiscales comprises

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 15 juin 2021
Les commissaires aux comptes

FINOR
Karim DEROUCHE

Conseil Audit Formation
Abderrahmen FENDRI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications

« SO.TE.TEL »

Siège social : Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis-

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL" publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : MR Wadï TRABELSI (Le Groupement :Auditing, Advisory, Assistance & Accounting / Consulting & Financial Firm).

BILAN
 arrêté au 31 Décembre 2020
 (exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations incorporelles		8 816 121	9 627 285
Moins : amortissements		1 249 977	1 006 986
	A-1	-949 530	-944 716
		300 447	62 270
Immobilisations corporelles		28 723 185	28 273 792
Moins : amortissements		-20 578 713	-19 416 165
	A-2	8 144 472	8 857 627
Immobilisations financières		904 266	1 010 614
Moins : provisions		-533 064	-303 226
	A-3	371 203	707 389
Autres actifs non courants		2 613 864	715 450
Moins : provisions		-703 862	-688 070
		1 910 002	27 380
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		10 726 124	9 654 666
ACTIFS COURANTS			
Stocks		4 910 742	4 850 440
Moins : provisions		-1 055 428	-683 516
	A-4	3 855 314	4 166 924
Clients & comptes rattachés		38 568 209	43 359 937
Moins : provisions		-8 495 076	-7 522 294
	A-5	30 073 133	35 837 643
Autres actifs courants		10 169 791	10 969 777
Moins : provisions		-604 342	-205 919
	A-6	9 565 449	10 763 858
Placements et autres actifs financiers		43 924	59 433
Moins : provisions		0	0
	A-7	43 924	59 433
Liquidités et équivalents de liquidités		17 047 612	4 082 326
	A-8	60 585 432	54 910 184
TOTAL DES ACTIFS COURANTS			
TOTAL DES ACTIFS		71 311 555	64 564 850

BILAN
 arrêté au 31 Décembre 2020
 (exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES	P-1		
Capital social	P-1-1	23 184 000	23 184 000
Réserves légales		1 996 871	1 996 871
Autres capitaux propres		932 584	932 551
Résultats reportés		-3 118 302	5 614
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		22 995 153	26 119 036
Résultat de l'exercice	P-2	3 882 012	-3 119 116
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		26 877 165	22 999 919
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	P-3-1	2 272 415	1 951 744
Provisions	P-3-2	704 019	461 935
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		2 976 434	2 413 679
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P-4	18 967 879	22 660 049
Autres passifs courants	P-5	16 677 859	14 421 072
Concours bancaires et autres passifs financiers	P-6	5 812 218	2 070 131
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		41 457 956	39 151 252
TOTAL DES PASSIFS		44 434 391	41 564 931
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		71 311 555	64 564 850

ETAT DE RESULTAT
 Arrêté au 31 Décembre 2020
 (Exprimé en dinar tunisien)

		31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION	R-1		
Ventes, travaux & services	R-1-1	32 011 670	43 805 130
Autres produits d'exploitation		698 750	1 525 686
Total des produits d'exploitation		32 710 420	45 330 816
CHARGES D'EXPLOITATION	R-2		
Achats d'approvisionnements consommés	R-2-1	15 201 503	23 850 414
Charges de personnel	R-2-2	15 309 702	14 321 355
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-2-3	4 676 489	3 261 201
Autres charges d'exploitation	R-2-4	4 207 717	5 209 594
Total des charges d'exploitation		39 395 412	46 642 564
Résultat d'exploitation	R-3	-6 684 992	-1 311 747
Charges financières nettes	R-3-1	-1 521 302	-2 197 521
Produits des placements	R-3-2	11 917 594	130 000
Autres gains ordinaires	R-3-3	282 665	380 776
Autres pertes ordinaires	R-3-4	-36 263	-20 182
Résultat des activités ordinaires avant impôt		3 957 702	-3 018 674
Impôt sur les bénéfices	R-4	-75 690	-100 442
Résultat des activités ordinaires après impôt		3 882 012	-3 119 116
Résultats après modifications comptables		3 882 012	-3 119 116

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Exprimé en dinar tunisien)

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements		
Clients	42 858 614	59 348 935
Produits divers ordinaires	2 178 959	1 450 712
Décaissements		
Fournisseurs	26 868 947	34 050 406
Personnel	12 133 858	11 434 080
Etat et collectivités publiques	4 890 840	5 130 757
Autres décaissements	1 607 587	2 262 746
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-463 659	7 921 658
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Encaissements		
Cessions d'Immobilisations	280 823	346 000
Décaissements		
Acquisition immobilisations incorporelles	242 991	490 411
Acquisition immobilisations corporelles	758 271	490 411
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-720 439	-144 411
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements		
Emprunts bancaires	3 315 000	2 742 237
Avances à régulariser	15 157	0
Produit Financiers	11 800 000	0
Décaissements		
Emprunts et Leasing	2 543 308	5 358 145
Dividendes et Jetons de présence	7 000	530 480
Avances à régulariser	29 903	12 935
Charges Financières	1 656 326	2 283 489
Souscription au capital Sotetel-Algérie		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	10 893 620	-5 442 812
Variation de la trésorerie	9 709 522	2 334 435
Trésorerie au début de l'exercice	4 082 326	1 747 891
Trésorerie à la clôture de l'exercice	13 791 848	4 082 326

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2020

1. PRESENTATION & REGIME FISCAL DE LA SOCIETE

1.1 Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications (SO.T.E.TEL) est une société anonyme créée en 1981, au capital social de 23.184.000 Dinars divisé en 4.636.800 actions de 5 Dinars chacune.

La SO.T.E.TEL a été introduite par OPV au premier marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 27/05/1998.

L'objet social de la SO.T.E.TEL consiste à réaliser :

- Les prestations de service, d'installation, de déploiement, de test, de réception, d'intégration, de mise en service, d'exploitation et de maintenance de fournitures, d'équipements terminaux, de réseaux publics et privés de télécommunications filaires, optiques, radioélectriques et virtuels.
- La formation professionnelle et la distribution commerciale.
- Les prestations d'études, de développements, de conception, d'architecture, d'ingénierie, de conseil/consulting, d'expertise, d'audit, de support et d'assistance technique.

1.2 Régime fiscal de la société

La SO.T.E.TEL est assujettie à la TVA, et elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 25%.

2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

2.1 Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 exprimés en dinars Tunisiens, ont été arrêtés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes du système comptable des entreprises (loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996).

2.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

2.2.1 Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition en hors TVA à l'exception du matériel ayant supporté une TVA non déductible fiscalement.

Ces immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, la base amortissable est constituée par la valeur d'entrée. Les taux d'amortissements appliqués par la SO.T.E.TEL sont ceux prévus par l'administration fiscale.

<input type="checkbox"/> Constructions	2 %
<input type="checkbox"/> Matériels & engins	20 %
<input type="checkbox"/> Matériels de transport	20 %
<input type="checkbox"/> M.M.B	10 %
<input type="checkbox"/> Logiciels informatiques	33 %
<input type="checkbox"/> Matériels informatiques	20 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata temporis.

2.2.2 Les placements à court terme

Les placements à court terme sont composés d'actions SICAV. Ils sont enregistrés au cours de clôture. Les pertes ou les gains sur placement par rapport au prix d'acquisition sont portés au résultat comptable.

2.2.3 Comptabilisation des stocks

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition composé du prix d'achat, des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que des frais de transport, d'assurance et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les éléments de stocks de la SO.T.E.TEL sont valorisés selon la méthode du CMP. Ainsi, les sorties sont valorisées au CMP qui est modifié à l'occasion de chaque nouvelle entrée.
Les stocks d'exploitation sont valorisés au coût moyen pondéré après chaque entrée.

2.2.4 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre des prestations de services et ventes réalisées par la SO.T.E.TEL. Les revenus sont déterminés nets des réductions commerciales, des taxes sur le chiffre d'affaires et en général de toute somme encaissée pour le compte de tiers.

Les revenus non encore facturés sont comptabilisés en tenant compte du degré d'avancement estimé en fonction des travaux effectivement réalisés et valorisés aux prix contractuels.

NOTES RELATIVES AU BILAN

A-1 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles nettes totalisent au 31/12/2020 la somme de **8 144 472 DT** contre **8 857 627 DT** au 31/12/2019.

La composition de ces immobilisations par catégorie se présente comme suit :

DESIGNATIONS	V. Brute	Amortissements	V.N 31-12-20	V.N 31-12-19
- Terrains	1 420 010	-	1 420 010	1 420 010
- Constructions	8 373 411	-3 739 869	4 633 542	4 580 981
- Mat & Outils	10 798 638	-10 069 512	729 126	765 485
- Mat de Transport	5 303 339	-4 270 586	1 032 753	1 715 057
- Autres Immobilisations	2 827 788	-2 498 746	329 042	376 094
Total	28 723 185	-20 578 713	8 144 472	8 857 627

A-2 Immobilisations Financières

Les immobilisations financières nettes totalisent la somme de **371 203 DT** au 31/12/2020 contre **707 389 DT** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	V. Brute	Dépréciations	V.N 31-12-20	V.N 31-12-19
- Actions libérées	877 464	533 064	344 400	704 238
- Dépôts et cautionnements	26 802	-	26 802	3 150
Total	904 266	533 064	371 203	707 389

La composition du portefeuille titre de la SOTETEL se présente comme suit :

DESIGNATIONS	Participations	%	Dépréciations	V.N 31-12-20	V.N 31-12-19
CERA	1 000	6,25	-	1 000	1 000
A T I	89 900	9	-	89 900	89 900
S R S (1)	150 000	50	150 000	-	-
Tunisie Autoroutes	253 421	0,3	-	253 421	253 421
ESPRIT	-		-	-	130 000
TOPNET	79	0	-	79	79
SPA (Sotetel Algérie)	383 064	49	383 064	-	229 838
Total	877 464		533 064	344 400	704 238

(1) La SRS est en cours de liquidation

A-3 Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants se composent des charges reportées. Ils totalisent au 31/12/2020 la somme de **1 910 002 DT** contre **27 380 DT** au 31/12/2019. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
Charges reportées (indemnités de départ volontaire à la retraite 2020)	2 823 651	412 404
Moins résorptions	-941 217	-412 404
Charges reportées (certifications pour mise à niveau Technologique)	731 430	715 450
Moins résorptions	-703 862	-688 070
Totaux	1 910 002	27 380

A-4 Stocks

Les stocks de la SOTETEL se composent essentiellement de câbles, accessoires et matériel téléphonique, pièces de rechanges et fournitures. Ils représentent au 31/12/2020 un montant net de **3 855 314 DT** contre **4 166 924 DT** au 31/12/2019

DESIGNATIONS	31/12/2020		V.N 31-12-20	V.N 31-12-19
	V. Brute	Dépréciations		
Matières premières	4 412 489	-829 587	3 582 902	3 905 018
Matières consommables	100 284		100 284	105 285
Fournitures	30 805		30 805	28 970
Pièces de rechanges	367 164	-225 841	141 323	127 651
Totaux	4 910 742	-1 055 428	3 855 314	4 166 924

A-5 Clients & Comptes Rattachés

Les créances commerciales nettes de provisions s'élèvent au 31/12/2020 à **30 073 133 DT** contre **35 837 643 DT** au 31/12/2019. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
- Crédit facturées	20 555 394	20 849 588
- Crédit retenues de garantie	6 449 622	6 696 357
- Crédit à facturer	11 563 192	15 813 992
Totaux des créances avant provisions	38 568 209	43 359 937
Provisions pour créances douteuses	-8 495 076	-7 522 294
Totaux des créances après provisions	30 073 133	35 837 643

A-6 Autres Actifs Courants

Les autres actifs courants totalisent au 31/12/2020 un solde de **9 565 449 DT** contre **10 763 858 DT** au 31/12/2019. Le détail de ces soldes se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
- Fournisseur Av & Acomptes versés/commande	215 421	-
- Personnel, avances et acomptes	274 730	210 994
- Organismes représentant le personnel	73 238	78 800
-T F P à récupérer	154 217	256 437
- Débiteurs divers	864 427	557 141
- Crédit d'impôts	8 411 367	9 130 077
- Avances/acompte	-	51 078
- Charges constatées d'avance	107 391	605 050
- Compte d'attente actif	69 000	80 200
- Moins provisions	-604 342	-205 919
Totaux	9 565 449	10 763 858

A-7 Placements et Autres Actifs Financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent au 31/12/2020 un solde débiteur de **43 924 DT** contre **59 433 DT** au 31/12/2019. L'évolution de ces soldes par nature se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
- Placements (Actions Sicav)	10 840	10 807
- Régie d'avances et d'accréditifs	33 084	48 627
Totaux	43 924	59 433

A-8 Liquidités et Équivalents de Liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2020 un solde débiteur de **17 047 612 DT** contre **4 082 326 DT** au 31/12/2019.

L'évolution de ces soldes se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	3/12/2019
- Banques	16 970 727	4 007 462
- C C P	76 112	71 687
- Caisses (fonds de caisse agence Lybie)	773	3 177
Totaux	17 047 612	4 082 326

P-1 Capitaux Propres

Les capitaux propres avant résultat présentent un solde de **22 995 153 DT** au 31/12/2020 contre **26 119 036 DT** au 31/12/2019.

DESIGNATIONS	30/12/2020	31/12/2019
- Capital social	23 184 000	23 184 000
- Réserves légales	1 996 871	1 996 871
- Prime d'émission	784 974	784 974
- Autres capitaux propres	147 610	147 577
- Résultats reportés	-3 118 302	5 614
Totaux	22 995 153	26 119 036

P-1-1 Capital Social

Le capital de la SOTETEL est réparti entre les actionnaires comme suit :

□ Capital social (en DT)	23 184 000
□ Nombre d'actions	4 636 800
□ Valeur nominale de l'action (en DT)	5
□ Nombre d'actionnaires	1 371
Actionnaires	
□ Tunisie Télécom	35,00%
□ Al Atheer Com	7,47%
□ Divers porteurs (capital flottant)	57,53%

P-2 Résultat de l'exercice

Le résultat au 31/12/2020 net d'impôts est bénéficiaire de **3 882 012 DT** contre un déficit de **3 119 116 DT** au 31/12/2019.

P-3-1 Emprunts

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2020 la somme de **2 272 415 DT** contre **1 951 744 DT** au 31/12/2019.

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
- Emprunt BT (plan départ volontaire à la retraite)	-	490 907
- Emprunt BT (COVID-19)	1 630 775	-
- Emprunt leasing BT	331 210	461 870
- Emprunt leasing Attirai Bank	273 224	961 761
- Dépôts et cautionnements reçus	37 206	37 206
Totaux	2 272 415	1 951 744

P-3-2 Provisions

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2020 la somme de **704 019 DT** contre **461 935 DT** au 31/12/2019. Il se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
- Provisions pour risque fiscal	-	-
- Provisions risque fiscal Agence Lybie	150 000	150 000
- Provisions affaires contentieuses	81 804	48 320
- Provision pénalité de retard marché SNCFT	263 615	263 615
- Provision pénalité de retard 5%marché SNCFT	208 600	
Totaux	704 019	461 935

P-4 Fournisseurs & Comptes Rattachés

Le poste Fournisseurs & comptes rattachés totalise au 31/12/2020 un solde de **18 967 879 DT** contre **22 660 049 DT** au 31/12/2019. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
- Fournisseurs ordinaires locaux et étrangers	9 980 834	9 542 046
- Fournisseurs "effets à payer"	7 057 357	9 493 499
- Fournisseurs "factures à établir"	1 929 688	3 624 504
Totaux	18 967 879	22 660 049

P-5 Autres Passifs Courants

Ce poste présente un solde de **16 677 859 DT** au 31/12/2020 contre **14 421 072 DT** au 31/12/2019. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
Clients créditeurs :	992 598	947 363
Tunisie Télécom (avances sur commandes)	268 309	268 309
Autres clients (avances sur commandes)	724 289	679 054
- Personnel et comptes rattachés	2 558 463	2 557 502
- Etat et collectivités publiques	393 738	397 683
Retenues à la source à reverser	323 012	325 763
Autres impôts et taxes à payer	70 726	71 920
- Etat, taxes / chiffre d'affaires	6 559 221	4 676 297
- Créditeurs divers	5 391 429	5 112 317
- Dividendes et jetons de présence	782 410	729 910
Totaux	16 677 859	14 421 072

P-6 Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers

Ce poste présente un solde de **5 812 218 DT** au 31/12/2020 contre **2 070 131 DT** au 31/12/2019. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
- Concours bancaires	3 255 764	-
-Echéances à -d'un an	2 556 454	2 070 131
Echéances à moins d'un an (leasing Attijari)	670 808	723 293
Echéances à moins d'un an (leasing BT)	130 837	365 019
Echéances à moins d'un an (départ volontaire)	490 909	981 818
Echéances à moins d'un an (BT) covid-19	1 263 900	0
Totaux	5 812 218	2 070 131

P-7 Engagements Hors Bilan

Le montant des engagements hors bilan émis par la SOTETEL au 31/12/2020 est de **19 494 371 DT**. Le détail de ces engagements se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
- Cautions provisoires	186 300	152 950
- Cautions définitives	13 175 213	12 924 747
- Cautions d'avances	994 076	994 076
- Cautions de garantie	5 091 823	2 478 922
- Cautions Douanières	46 960	46 960
Total	19 494 371	16 597 654

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont atteint au 31/12/2020 un solde de **32 710 420 DT** contre **45 330 816 DT** au 31/12/2019 se détaillant comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
- Ventes, travaux & services locaux	30 725 433	41 504 734
- Ventes, travaux & services à l'export	1 286 237	2 300 396
- Autres produits d'exploitation	698 750	1 525 686
Totaux	32 710 420	45 330 816

R-1-1 Répartition du Chiffre d’Affaires par activité

La répartition du Chiffre d’Affaires par activité est constituée essentiellement par les montants suivants :

ACTIVITES	31/12/2020	31/12/2019	Variation
- RESEAUX D'ACCES	12 887 148	18 682 704	-5 795 556
- CORE & WIRELESS	10 361 785	10 100 290	261 495
- SERVICES CONVERGENTS	7 447 358	12 721 740	-5 274 382
- EXPORT	1 286 237	2 300 396	-1 014 159
- FORMATION	29 142		29 142
Totaux	32 011 670	43 805 130	-11 793 460

R-2 Charges d’Exploitation

Les charges d’exploitation ont atteint un solde de **39 395 412 DT** au 31/12/2020 contre **46 642 564 DT** au 31/12/2019, sont détaillées comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
- Achats consommés	15 201 503	23 850 414
- Charges de personnel	15 309 702	14 321 355
- Dotations aux amortissements et aux provisions	4 676 489	3 261 201
- Autres charges d'exploitation	4 207 717	5 209 594
Totaux	39 395 412	46 642 564

R-2-1 Achats d'approvisionnements consommés

Ce poste présente un solde de **15 201 503 DT** au 31/12/2020 contre **23 850 414 DT** au 31/12/2019. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
- Achats consommés	8 078 100	15 438 121
- Achats de carburants et lubrifiants	767 646	858 456
- Charges de la sous-traitance	6 355 757	7 553 837
Totaux	15 201 503	23 850 414

R-2-2 Charges de Personnel

Les charges de personnel totalisent au 31/12/2020 un montant de **15 309 702 DT** contre **14 321 355 DT** au 31/12/2019. Ces charges sont détaillées comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
- Salaires, compléments, indemnités & primes	12 583 407	11 961 549
- Charges sociales légales	2 726 295	2 359 806
Total	15 309 702	14 321 355

R-2-3 Dotations aux Amortissements et aux Provisions

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **4 676 489 DT** contre **3 261 201 DT** au 31/12/2019. Ce solde se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
- Dotations aux amortissements des immobilisations	1 438 327	1 381 821
- Dotations aux amortissements (certifications technologiques)	15 792	15 663
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	972 782	805 681
- Dotations aux provisions pour risque fiscal	0	0
- Dotations aux résorptions des charges reportées	941 217	412 405
- Dotations aux provisions affaires contentieux	81 804	47 920
- Dotations aux provisions pour risque (pénalité de retard SNCFT)	208 600	263 615
- Dotations aux provisions pour dépréciation actifs courants	398 423	180 871
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	229 838	153 226
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	389 706	-
Total	4 676 489	3 261 201

R-2-4 Autres Charges d'Exploitation

Ce poste présente un solde de **4 207 717 DT** au 31/12/2020 contre un montant de **5 209 594 DT** au 31/12/2019 et qui se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
- Loyers	182 074	121 901
- Primes d'assurances	345 578	336 247
- Communications et publicités	157 398	253 547
- Déplacement du personnel	48 285	149 545
- Formations du personnel	89 293	82 566
- Honoraires	112 166	215 962
- Location main d'œuvre	227 289	291 733
- Maintenance smart	1 236 809	1 224 439
- Etudes et expertises (pylônes GSM)	80 716	169 347
- Missions, réceptions, restauration	228 547	474 496
- Autres	180 219	69 770
- Entretiens et réparations	400 762	451 195
- Dons et subventions au personnel	262 285	248 087
- Impôt, taxes et versements assimilés	587 338	1 058 592
- Charges diverses	68 958	62 166
Totaux	4 207 717	5 209 594

R-3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est déficitaire de **6 684 992 DT** au 31/12/2020 contre un déficit de **1 311 747 DT** au 31/12/2019.

R-3-1 Charges Financières Nettes

Le montant des charges financières nettes arrêté au 31/12/2020 est de **1 521 302 DT** contre **2 197 521 DT** au 31/12/2019.

R-3-2 Produits des placements

Le solde de ce poste s'élève à 11 917 594 DT au 31/12/2020 contre 130 000 DT au 31/12/2019. L'augmentation de ce poste est générée par la cession de la participation de Sotetel dans le capital d'ESPRIT, pour 11 850 000 DT (Montant brut).

R-3-3 Autres Gains Ordinaires

Le solde de ce poste est de **282 665 DT** au 31/12/2020 contre **380 776 DT** au 31/12/2019.

R-3-4 Autres Pertes Ordinaires

Le solde de ce poste est de **36 263 DT** au 31/12/2020 contre **20 182DT** au 31/12/2019.

R-4 Impôt sur le Résultat

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du minimum d'impôt. Le résultat net se présente alors comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
- Résultat comptable avant impôt	3 957 702	-3 018 674
- Impôt sur les sociétés (min d'impôt : 0,2% du CA local brut)	-75 690	-100 442
Résultat Net	3 882 012	-3 119 116

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est élaboré selon le modèle de référence qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds. Ainsi, les flux de trésorerie de l'exercice sont classés en flux provenant des (ou affectés aux) activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

La variation de la trésorerie au 31/12/2020 est positive de **9 709 522 DT** contre une variation positive de **2 334 435 DT** au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-463 659	7 921 658
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-720 439	-144 411
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	10 893 620	-5 442 812
VARIATION DE LA TRESORERIE	9 709 522	2 334 435

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

PRODUITS	31/12/2020	31/12/2019	CHARGES	31/12/2020	31/12/2019	SOLDES	31/12/2020	31/12/2019
Ventes travaux & services	32 011 670	43 805 130	Coût de production	15 201 503	23 850 414	Marge sur Coût Matières	16 810 167	19 954 716
Marge sur Coût Matières	16 810 167	19 954 716	Autres charges externes	3 620 379	4 151 001	Valeur ajoutée brute	13 189 788	15 803 715
Valeur ajoutée brute	13 189 788	15 803 715	Impôts et taxes	587 339	1 058 592			
			Charges de personnel	15 309 702	14 321 355	Excédent brut d'exploitation	-2 707 253	423 768
Excédent brut d'exploitation	-2 707 253	423 768	Autres charges ordinaires	36 263	20 182			
Autres produits ordinaires	698 750	1 525 686	Charges financières	1 521 302	2 197 521			
Produits financiers	11 917 594	130 000	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 676 489	3 261 201			
Autres Gains ordinaires	282 665	380 776	Impôt sur les sociétés	75 690	100 442			
						Résultat des activités ordinaires	3 882 012	-3 119 116
Effet positif des modifications comptables								
Totaux	10 191 756	2 460 230	Totaux	6 309 744	5 579 346			

Tableau des immobilisations et des amortissements
Arrêté au 31 Décembre 2020
(Exprimé en Dinars Tunisien)

DESIGNATIONS	TERRAINS	CONSTRUC T IONS	MAT.DE CHANT. ET OUTILLAGES	MAT.DE TRANSPORT	M.M.B.	MAT. INFORMA T.	AAI	LOGICIEL S ORACLE	LOGICIEL S ORACLE	Logiciel En cours	MAT.INF .EN COURS	TOTAUX (TND)
VALEUR BRUTE DES IMMOB. AU 01-01-2020	1 420 010	8 108 473	10 361 811	5 585 391	920 286	1 447 327	376 304	355 303	592 160	59 522	54 190	29 280 77
IMMOBILISATIONS ACQUISES EN 2020		264 938	437 858	19 553	11 602	25 835		123 946		119 045		1 002 77
DESSONS EN 2020			-1 031	-301 605		-7 756						-310 39
VALEUR BRUTE DES IMMOB. AU 31-12-2020	1 420 010	8 373 411	10 798 638	5 303 339	931 888	1 465 406	376 304	479 249	592 160	178 567	54 190	29 973 16
Amortissements au 01/01/2020		3 527 493	9 596 326	3 870 334	830 998	1 214 710	376 304	355 303	589 412			20 360 88
Amortissements antérieurs à 2020		460	4 370	29 192	105	2 137						36 26
Opérations 2020		211 916	469 847	672 664	12 524	66 560		3 622	1 192			1 438 32
DESSONS IMMOBILISATIONS EN 2020			-1 031	-301 605		-4 593						-307 22
Amortissements au 31-12-2020		3 739 869	10 069 512	4 270 585	843 627	1 278 815	376 304	358 925	590 605			21 528 24
Valeures nettes des immob. au 31-12-2020	1 420 010	4 633 542	729 126	1 032 754	88 261	186 591	0	120 324	1 555	178 567	54 190	8 444 92

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires de la Société SOTETEL (S.A)

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 05 juillet 2019, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la société « SOTETEL (S.A)», arrêtés au 31 décembre 2020. Ces états comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 71 311 555 dinars, un bénéfice de 3 882 012 dinars et une trésorerie positive à la fin de la période de 13 791 848 dinars.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SOTETEL (S.A)» au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- La SOTETEL a engagé courant l'année 2019 un projet de migration de la Plateforme Oracle E-Business Suite vers une nouvelle plateforme. Cette opération a fait l'objet d'un audit informatique ayant relevé des insuffisances relatives essentiellement à la documentation de la démarche de reprise adoptée et aux travaux de certification dynamique de la migration. En effet, l'assurance du bon déroulement du projet de migration est faible en raison de l'absence de traçabilité et de manque de documentation sur ce projet.

Ainsi, et au vu des instances de la migration, l'impact de ce projet sur les soldes d'ouverture et les opérations effectuées courant l'année 2019 avant la migration, ne peut être estimé de façon fiable.

- 2- Certaines procédures de comptabilisation se basent sur des informations envoyées par la direction technique et gérées en extra système Oracle. Cette démarche concerne essentiellement les comptes d'engagements et de régularisation de fin de période.

En absence de gestion de plusieurs attributs permettant le lettrage automatique, cette situation a alourdi la tache de suivi et de justification de ces comptes.

Au 31/12/2020, plusieurs comptes, à l'instar des comptes « fournisseurs factures non parvenues » et des comptes « charge de sous-traitance », demeurent non justifiés. L'impact éventuel des travaux de justification et de fiabilisation de ces comptes, ne peut être déterminé à la date d'émission de notre rapport.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui

pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tisons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y lieu.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, font état de certaines insuffisances au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle, y compris les contrôles comptables, et des insuffisances du système d'information de la SOTETEL.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur

Tunis, le 17 Juin 2021

P/ Le Groupement

- *Auditing, Advisory, Assistance & Accounting*
- *Consulting & Financial Firm*

Wadï TRABELSI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires de la Société SOTETEL

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées réalisées ou reconduites durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et façon étendue l'existence éventuelle d'autres conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. Conventions avec la société « Tunisie Télécom »

- Suivant des contrats de locations conclus avec la société « Tunisie Telecom », la « SOTETEL » a donné en location à cette dernière :
 - Un local sis à Sfax d'une superficie de 76 m². Le loyer annuel de l'exercice 2020 s'est élevé à 32 162 DT en hors taxes.
 - Un immeuble sis à Ksar Said. Le loyer annuel de l'exercice 2020 s'est élevé à 166 720 DT en hors taxes.
 - Une surface d'une superficie de 40 m² d'un immeuble sise à la zone industrielle de Sousse pour l'installation d'une station GSM avec les équipements y afférents. Le loyer annuel de l'exercice 2020 s'est élevé à 11 635 DT en hors taxes.
 - Une superficie de 30 m² de la terrasse du bâtiment sis à Charguia II pour l'installation d'une station GSM avec les équipements y afférents. Le loyer annuel de l'exercice 2020 s'est élevé à 8 667 DT en hors taxes.

2. Conventions avec la société « ATI »

Une créance comptabilisée envers la Société "ATI" au 31/12/2020 pour un montant de 817 483 DT, dont 368 203 DT constatée au niveau du compte "factures à établir".

3. Conventions avec la société « SRS »

Une créance envers la société "SRS" d'un montant de 10 362 DT constatée au niveau du compte "débiteurs divers" représentant des remboursements des frais en faveur de cette dernière, comptabilisé depuis l'exercice 2005 et provisionnée au 31/12/2020 à concurrence de 7 002 DT.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et les engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En application des décisions du Conseil d'Administration en date du 19/03/2018 portant nomination du Directeur Général, la rémunération de ce dernier été fixé comme suit :
 - Une rémunération fixe nette mensuelle de 9 000 Dinars servie sur 12 mois par décision du conseil d'administration réunit en date du 02/05/2019.
 - Une rémunération variable calculée en fonction des réalisations par rapport aux objectifs, comme suit :
 - 20% des rémunérations brutes annuelles suite à la réalisation de l'objectif budgétisé.
 - 10% des rémunérations brutes annuelles sur la base des objectifs qualitatifs (programme ODV, plan stratégique, vente de la participation de la SOTETEL dans Esprit). (Décidé par le Conseil tenu le 11/12/2020). Le conseil d'administration du 08/06/2021 a décidé une prime de 25 779 Dinars.
 - Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants :
 - Une Voiture de fonction.
 - L'équivalent de 500 litres de carburant par mois.
 - Frais de téléphone fixe à raison de 120 DT par trimestre.
 - Frais de téléphone mobile contre présentation de factures.
 - Assurance groupe.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée Générale ordinaire. Les jetons de présences décidés au titre de l'exercice 2020 lors de l'AGO du 15 Juillet 2020 totalisent un montant brut total de 52 500 Dinars.
- La rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit décidée par l'AGO du 15 Juillet 2020 totalisent un montant annuel brut de 15 000 Dinars.

Les obligations et engagements de la SOTETEL envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit :

	Directeur Général		DGA(*)		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	257 590	-	48 688	-	52 500	-
Avantage postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	257 590	-	48 688	-	52 500	

(*) Salaires et solde de tous comptes suite départ au 31/03/2021.

En dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons pas été informés, par vos dirigeants, d'autres conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 Juin 2021

P/ Le Groupement

- *Auditing, Advisory, Assistance & Accounting*
- *Consulting & Financial Firm*

Wadï TRABELSI

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 juin 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés -M.T.B.F) et Mme Aida CHARFI (Cabinet ZAHAF & Associés).

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinar)

ACTIFS

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés

	2020	2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles *	1 300 765	1 280 292
Moins : amortissement *	-1 273 240	-1 247 008
<i>S/Total</i>	B.1	27 525
		33 284
Immobilisations corporelles	108 176 035	101 910 814
Moins : amortissement	-74 189 381	-71 540 327
<i>S/Total</i>	B.2	33 986 654
		30 370 487
Immobilisations financières	2 447 389	833 030
Moins : Provisions	-1 213 575	-182 497
<i>S/Total</i>	B.3	1 233 814
		650 533
Total des actifs immobilisés	35 247 993	31 054 304

Autres actifs non courants	B.4	-
		76 173

Total des actifs non courants	35 247 993	31 130 477
--------------------------------------	-------------------	-------------------

ACTIFS COURANTS

Stocks	59 409 706	44 413 225
Moins : Provisions	-2 425 453	-2 706 845
<i>S/Total</i>	B.5	56 984 253
		41 706 380
Clients et comptes rattachés	53 267 266	62 945 729
Moins : Provisions	-11 510 415	-10 370 415
<i>S/Total</i>	B.6	41 756 851
		52 575 314
Autres actifs courants	10 506 295	14 217 802
Moins : Provisions	-322 372	-251 645
<i>S/Total</i>	B.7	10 183 923
		13 966 157
Placements et autres actifs financiers	B.8	605 305
Liquidités et équivalents de liquidités	B.9	13 585 071
		20 908 031

Total des actifs courants	123 115 403	129 760 669
----------------------------------	--------------------	--------------------

Total des actifs	158 363 396	160 891 146
-------------------------	--------------------	--------------------

(*) : Soldes 2019 retraités pour des fins de comparabilité

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinar)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	2020	2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	12 000 000	12 000 000
Autres capitaux propres	1 587 106	2 579 050
Réserves consolidées	<u>38 251 681</u>	<u>38 148 363</u>
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	51 838 787	52 727 413
Résultat de l'exercice consolidé	-4 756 960	3 103 316
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	47 081 827	55 830 729
INTERETS MINORITAIRES		
Réserves des minoritaires	1 938 042	1 582 430
Résultat des minoritaires	<u>-1 837 980</u>	<u>472 564</u>
Total des intérêts minoritaires	B.10	100 062
		2 054 994
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	B.11	32 472 506
Provisions	<u>B.12</u>	<u>4 189 908</u>
Total des passifs non courants	36 662 414	30 319 970
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	B.13	9 889 048
Autres passifs courants	B.14	8 185 617
Concours bancaires et autres passifs financiers	<u>B.15</u>	<u>56 444 428</u>
Total des passifs courants	74 519 093	72 685 453
Total des passifs	111 181 507	103 005 423
Total des capitaux propres et des passifs	158 363 396	160 891 146

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
 (Exprimé en dinars)

	2020 Au 31/12/2020	2019 Au 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Revenus	R.1	154 400 900
Autres produits d'exploitation	R.2	143 593
<i>Total des produits d'exploitation</i>	<u>122 749 935</u>	<u>154 544 493</u>
CHARGES D'EXPLOITATION		
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	-16 180 130	1 866 307
Achats d'approvisionnements consommés	R.3	95 549 542
Charges de personnel	R.4	23 117 875
Dotations aux amortissements et prov	R.5	4 399 751
Autres charges d'exploitation	R.6	14 788 247
<i>Total des charges d'exploitation</i>	<u>116 539 930</u>	<u>139 721 722</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 210 005	14 822 771
Produits des placements	R.7	27 872
Charges financières nettes	R.8	-8 186 632
Autres gains ordinaires	R.9	1 299 023
Autres pertes ordinaires	R.10	-2 467 511
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	-6 237 097	5 495 523
Impôt sur les bénéfices	R.11	1 994 191
Eléments Extraordinaires (Gains)		-74 548
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-6 594 940	3 575 880
Quote-part des intérêts minoritaires	-1 837 980	472 564
RESULTAT NET PART DE GROUPE	-4 756 960	3 103 316

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2020 Au 31/12/2020	2019 Au 31/12/2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
- Résultat net de l'ensemble consolidé	-6 594 940	3 575 880
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Amortissements & provisions	4 914 966	4 399 751
. Variation des stocks	-14 996 481	-4 705 460
. Variation des créances	9 678 463	682 742
. Variation des autres actifs	3 710 989	-3 171 102
. Variation des fournisseurs	-2 246 326	826 611
. Variation des autres passifs	-6 055 807	4 142 763
. Plus ou moins-value de cession	-241 112	-218 448
. Quote-part des subventions d'investissements	-34 131	-70 413
<i>Flux de trésorerie provenant de / (affectés à) l'exploitation</i>	-11 864 379	5 462 324
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-8 046 595	-8 510 771
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	270 955	414 573
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-31 759	-40 535
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	172 819	453 545
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	-7 634 580	-7 683 188
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Dividendes et autres distributions	-2 960 079	-5 614 606
- Encaissement provenant des emprunts	8 643 854	29 697 520
- Remboursement d'emprunts	-3 617 355	-27 371 005
- Subventions d'investissement reçues	12 709	-
- Variation des crédits de gestion (*)	6 072 667	12 675 681
<i>Flux de trésorerie provenant de activités de financement (*)</i>	8 151 796	9 387 590
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES		
INCIDENCES DES VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	-254 271	-806 775
VARIATION DE TRESORERIE (*)	-12 387 514	6 359 951
<i>Trésorerie au début de l'exercice (*)</i>	12 788 489	6 428 538
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice (*)</i>	400 975	12 788 489

(*) : Il a été procédé à un changement de présentation des variations des crédits de gestion de la rubrique trésorerie début et fin de l'exercice vers la rubrique flux de trésorerie liés aux opérations de financement. Ainsi, les colonnes comparatives ont été retraitées à des fins de comparabilité.

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

I- PRÉSENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le Groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » est composé à la date du 31 décembre 2020 des sociétés suivantes :

- La société L'accumulateur Tunisien Assad
- La société Batterie Assad Algérie
- La société Auto Component Export
- La société Assad International
- La société General d'équipements électriques
- La société AS Distribution
- La société ENAS (anciennement « Enersys Assad »)
- La société ENERGY ASSAD NORTH AFRICA (“anciennement Enersys Assad North Africa”)
- La société ASSAD INDUSTRIAL (anciennement « Enersys Assad Industrial »)

Les états financiers sont exprimés en Dinar Tunisien et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

II- PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'EVALUATION

II.1 Référentiel Comptable :

Les états financiers consolidés du groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers de la société mère et de ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels des sociétés du groupe, revus par leurs commissaires aux comptes respectifs lorsque c'est applicable, ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

II.2 Principes de consolidation :

II.2.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif à l'exception des filiales « Assad Batteries Maroc » et « Batteries Assad Côte d'Ivoire » qui ont été exclues du périmètre de consolidation en 2020. L'activité des ces entités est en veilleuse et la direction du groupe a l'intention de procéder à leur liquidation.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

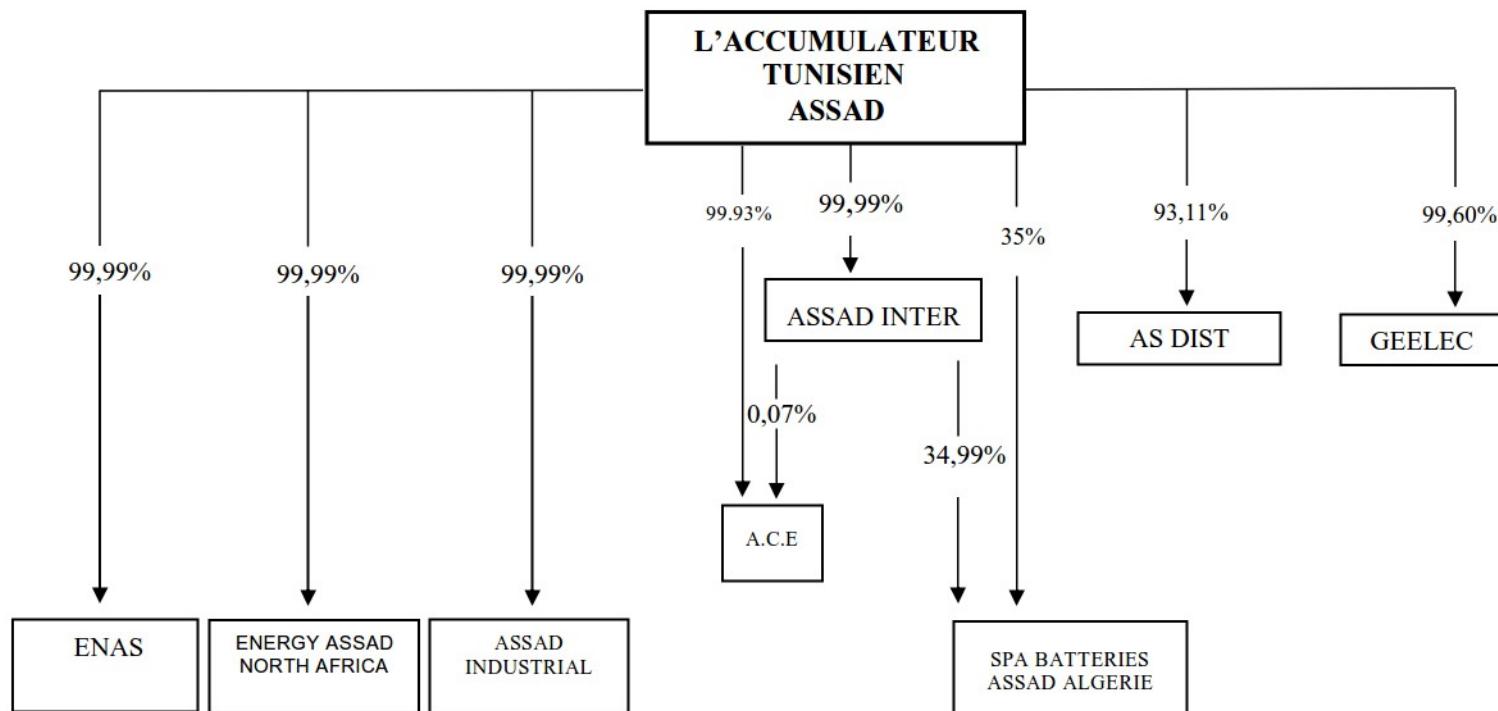
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation du groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ASSAD et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les méthodes et le périmètre de consolidation du Groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » sont détaillés à la date du 31/12/2020 comme suit :

Sociétés	Secteur	% de contrôle	Nature de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
L'accumulateur Tunisien ASSAD	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Batterie Assad Algérie	Industrie	70	Contrôle exclusif	70	Intégration globale
Auto Component Export	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Assad International	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
General d'équipements électriques	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
AS Distribution	Commerce	93	Contrôle exclusif	93	Intégration globale
ENAS (« Enersys Assad »)	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
ENERGY ASSAD NORTH AFRICA	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Assad Industrial	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale

L'intégration globale : consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- Identification de la «Part du groupe» et des « intérêtsminoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

L'intégration proportionnelle : c'est est une méthode de consolidation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

II.2.3 Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres

événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels et le 30 juin pour des états financiers individuels intermédiaires.

II.2.4 Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de la période et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des périodes antérieures.

II.2.5 Écart d'acquisition «Goodwill»

Aucun écart d'acquisition positif n'est constaté au niveau du groupe «L'accumulateur Tunisien ASSAD».

Tout excédent, à la date de l'opération d'échange, de la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis, sur le coût d'acquisition est comptabilisé en tant que goodwill négatif. Dans la mesure où le goodwill négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues pouvant être évaluées de manière fiable à la date d'acquisition, il est comptabilisé en produit dans l'état de résultat.

II.3 Principes comptables d'évaluation et de présentation :

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe se détaillent comme suit:

II.3.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles subissent, le cas échéant un amortissement linéaire sur une durée de trois ans.

Les autres immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'étude sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties au taux de 33,33% et 100%.

II.3.1 Immobilisations corporelles :

Le principe de prorata temporis est respecté pour les biens acquis au cours de la période clôturée au 31 décembre 2020.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

II.3.2 Immobilisations financières :

Figurent à leur coût d'acquisition, les titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les autres immobilisations financières.

II.3.3 Stocks :

Les méthodes d'évaluation du stock se résument comme suit :

- Les pièces de rechange et matières premières sont évaluées à leur coût moyen pondéré. Ce coût est calculé après chaque entrée.
- Les produits semi - finis et produits finis sont évalués à leur coût de revient.

II.3.4 Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

II.3.5 Dettes en monnaies étrangères :

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les soldes de clôture sont actualisés au cours de la date d'arrêté des comptes.

III- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

III.1 L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

III.2 La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultat ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

III.3 L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de la période.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégré globalement ou proportionnellement.

Pour les sociétés contrôlées conjointement avec des partenaires l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante.

III.4 L'élimination des comptes réciproques :

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, des marges internes sur stock acquis auprès des sociétés de groupe, ainsi que des dividendes intragroupes.

III.5 Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

III.6 Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de la consolidante dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

IV- NOTE SUR LA PANDEMIE DE LA COVID-19 ET SON INCIDENCE EVENTUELLE SUR LES EXERCICES FUTURS

La crise mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020 et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dont principalement le confinement sanitaire et l'instauration d'un couvre-feu, induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes quant aux impacts futurs. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises.

De son côté, le groupe « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a adopté en 2020 les mesures de protection nécessaires pour faire face à cette pandémie et pour protéger son personnel, notamment celles recommandées par les autorités sanitaires. Ses activités ont été affectées à partir du mois de mars 2020 mais une reprise a été constatée à partir du mois de mai, notamment pour les filiales Tunisiennes, ce qui a permis au groupe de limiter les impacts négatifs de la pandémie sur son activité.

En outre, aucun fait n'a été identifié par la direction entraînant des changements significatifs dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.

Cette pandémie qui sévit toujours en 2021, conjuguée aux mesures prises par les gouvernements Tunisien et étrangers (des différents pays d'implantation) sont susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021. Toutefois, à la date d'arrêté des états financiers consolidés de 2020, la direction du groupe ne dispose pas d'assez d'éléments permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son activité.

V- Notes relatives au bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés	6 608	6 608
Logiciels	1 096 092	1 069 290
Autres immobilisations incorporelles	198 065	204 394
Sous-total	1 300 765	1 280 292
Amortissement	-1 273 240	-1 247 008
Total	27 525	33 284

B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Terrains	4 740 433	5 768 572
Constructions	9 324 849	9 328 114
Matériel & outillage Ind.	58 699 995	57 694 433
Matériel de transport	3 272 248	3 636 324
Equipements de bureau	1 349 202	1 364 215
Matériel informatique	1 843 047	1 606 399
Immobilisation à statut juridique particulier	1 452 314	1 488 748
Agencement & Aménagement des terrains	30 805	30 805
Inst. Gén., Agencements & Aménagements des constructions	5 369 446	4 852 083
Agencement & Aménagement & Installations Matériel Industriel	1 989 945	2 036 502
Agencement & Aménagement & Installations Divers	6 080 868	5 969 229
Immobilisations corporelles en cours	14 022 713	8 135 221
Autres immobilisations corporelles	170	170
Sous total	108 176 035	101 910 814
Amortissement	-74 189 381	-71 540 327
Total	33 986 654	30 370 487

B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Dépôts de cautionnements versés	341 429	458 684
Prêts au personnel	22 128	47 407
Titres de participation*	2 052 528	265 635
Emprunt national	31 304	61 304
Sous total	2 447 389	833 030
Provision sur dépôt et cautionnement	-52 645	-52 645
Provision sur prêt personnel	-8 051	-27 760
Provision sur titres de participation	-1 152 879	-102 092
Sous total	-1 213 575	-182 497
Total	1 233 814	650 533

(*) : Cette augmentation provient essentiellement de l'exclusion des deux filiales « ASSAD Batterie Maroc » et « Batterie ASSAD Côte d'Ivoire » du périmètre de consolidation.

B.4. Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Frais préliminaires	-	76 173
Total	-	76 173

B.5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Matières premières	21 213 285	19 907 752
Matières consommables et pièce de rechange	5 973 969	7 318 762
Produits finis et en cours de production	32 222 452	17 186 711
Sous total	59 409 706	44 413 225
Provision sur stocks	-2 425 453	-2 706 845
Total	56 984 253	41 706 380

B.6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Clients ordinaires	45 211 711	53 589 174
Clients effets à recevoir	3 110 176	3 486 146
Clients douteux et litigieux	4 945 379	5 870 409
Sous total	53 267 266	62 945 729
Provisions sur clients	-11 510 415	-10 370 415
Total	41 756 851	52 575 314

B.7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Avances et prêts au personnel	183 229	284 450
Etat, crédit de TVA	4 300 793	5 235 708
Etat, crédit d'IS	3 577 918	4 664 204
Fournisseurs avances et acomptes	875 205	798 205
Charges constatées d'avance	734 703	1 128 820
Produits à recevoir	737 733	929 052
Débiteurs divers	92	1 080 741
Compte d'attente	96 622	96 622
Sous total	10 506 295	14 217 802
Provisions sur actifs courants	-322 372	-251 645
Total	10 183 923	13 966 157

B.8. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Échéances à moins d'un an sur prêt personnel	289 320	270 963
Placements	315 985	333 824
Total	605 305	604 787

B.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Caisses	821 267	27 595
Banques	10 679 611	20 750 796
Chèques à l'encaissement	-	16 189
Effets remis à l'encaissement	482 359	33 519
Effets remis à l'escompte	-	10 645
Régie d'avance et accréditif	1 601 703	69 252
Autres organismes financiers	131	35
Total	13 585 071	20 908 031

B.10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Capital social	12 000 000	12 000 000
Réserves consolidées	38 251 681	38 148 363
Résultat consolidé	-4 756 960	3 103 316
Autres capitaux propres	1 587 106	2 579 050
Capitaux propres du Groupe	47 081 827	55 830 729
Réserves des minoritaires	1 938 042	1 582 430
Résultat des minoritaires	-1 837 980	472 564
Intérêts minoritaires	100 062	2 054 994
Total	47 181 889	57 885 723

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	CP au 31.12.2019	Affectation du Résultat N- 1		Distributions	Autres variations	Résultat de l'exercice	CP au 31.12.2020
		Résultat N-1	Distributions				
Capital social	12 000 000	-	-	-	-	-	12 000 000
Réserves consolidées	38 148 363	3 103 316	-3 000 000	-	2	-	38 251 681
Autres capitaux propres	2 579 050	-	-	-	-991 944	-	1 587 106
Résultat de l'exercice	3 103 316	-3 103 316	-	-	-4 756 960	-	-4 756 960
Total des capitaux propres part du Groupe	55 830 729	-	-3 000 000	-991 942	-4 756 960	47 081 827	
Réserves des minoritaires	1 582 430	472 564	-	-	-116 952	-	1 938 042
Résultat des minoritaires	472 564	-472 564	-	-	-	-1 837 980	-1 837 980
Total des Intérêts minoritaires	2 054 994	-	-	-116 952	-1 837 980	100 062	
Total des Capitaux Propres	57 885 723	-	-3 000 000	-110 8894	-6 594 940	47 181 889	

B.11. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Emprunts bancaires	32 202 688	26 224 617
Emprunts leasing	269 818	180 024
Total	32 472 506	26 404 641

B.12. Provisions pour risques et charges

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Provisions pour garanties données	864 777	706 132
Provisions pour risques et charges	3 325 131	3 209 197
Total	4 189 908	3 915 329

- La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a reçu le 15 août 2018 une notification des résultats de la vérification approfondie ayant pour objet de réduire les reports d'IS et de TVA pour des montants respectifs de 166.197 DT et 34.196 DT et de réclamer des impôts et taxes à payer en sus des pénalités pour un total de 733.333 DT.

La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a formulé son opposition aux résultats de la vérification fiscale dans les délais légaux. En février 2019, l'administration fiscale a répondu à cette opposition en maintenant sa position pour la plupart des chefs de redressements notifiés. La société pour sa part a formulé ses observations relatives à cette réponse dans les délais légaux. La provision totale constituée, dans ce cadre, s'élève au 31 décembre 2020 à 467.529DT.

- La filiale « ASSAD INDUSTRIAL » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2019 et antérieurs. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 25 décembre 2020 et a fait ressortir un montant de 458.423 DT en principal et pénalités dont 232.529 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés. La notification a fait l'objet d'une opposition de la part de la Société. La provision constatée pour faire face à ce risque est de 280.000 DT.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, les procédures liées à ces deux contrôles sont toujours en cours.

B.13. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Fournisseurs	9 294 934	11 913 151
Fournisseurs factures non parvenues	594 114	222 223
Total	9 889 048	12 135 374

B.14. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Clients - Avances et acomptes	866 170	1 060 679
Ristournes clients	324 796	597 145
Personnel charges à payer	3 547 271	3 853 401
Personnel rémunérations dues	15 767	55 684
Caisse de sécurité sociale	1 645 536	1 445 759
Etat, impôts et taxes	601 063	3 605 676
Opérations particulières avec l'Etat	26 759	33 713
Associés, dividendes à payer	177 615	137 696
Créditeurs divers	122 353	3 264 979
Charges à payer	857 865	517 425
Compte d'attente	422	294
Total	8 185 617	14 572 451

B.15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Crédit de préfinancement export	38 347 179	32 274 513
Découverts bancaires	13 184 096	8 119 542
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	4 030 175	5 115 064
Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing	100 145	56 622
Intérêts courus	782 833	411 887
Total	56 444 428	45 977 628

VI- Notes relatives à l'état de résultat

R.1. Revenus

Désignation	2020	2019
Chiffre d'affaires	122 677 913	154 400 900
Total	122 677 913	154 400 900

R.2. Autres produits d'exploitation

Désignation	2020	2019
Produits de location	13 935	13 270
Quote-part subvention inscrite au résultat	34 131	70 413
Subvention d'exploitation	-	5 991
Jetons de présence	8 666	-
Autres produits d'exploitation	15 290	49 587
Transferts de charges d'exploitation	-	4 332
Total	72 022	143 593

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	2020	2019
Achats consommés de Plomb	46 977 918	50 350 093
Variation des stocks de MP et autres approvisionnements	1 177 769	-2 193 563
Achats consommés de matières, fournitures et autres approv.	37 151 284	39 539 275
Achats de pièces de rechange	4 686 618	5 028 124
Autres achats non stockés	552 344	869 465
Achats de marchandises	1 264 287	1 956 148
Total	91 810 220	95 549 542

R.4. Charges de personnel

Désignation	2020	2019
Rémunérations brutes	18 596 436	18 898 800
Charges sociales	3 849 626	3 844 365
Autres charges de personnel	423 219	374 710
Total	22 869 281	23 117 875

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	2020	2019
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	14 187	43 726
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	4 293 910	4 735 678
Dotation aux résorptions des charges reportées	0	66 652
Dotation aux provisions	3 726 812	3 226 136
Charges et produits sur écarts d'acquisition	0	-945 268
Reprises sur provisions	-3 119 943	-2 727 173
Total	4 914 966	4 399 751

R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	2020	2019
Déplacement, mission et réception	273 561	718 911
Redevances	53 050	102 997
Divers services extérieurs	1 371 051	1 422 340
Entretien et réparation	862 902	835 818
Frais de transport	2 665 900	3 376 098
Frais postaux et de télécommunication	205 893	202 384
Honoraires	1 839 395	1 922 241
Impôts et taxes	976 421	1 244 550
Jetons de présence	237 020	291 070
Location	1 819 945	1 624 121
Personnel extérieur à l'entreprise	254 252	167 380
Primes d'assurance	577 368	629 590
Publicité, publication et relation publique	886 668	890 440
Etudes et recherches	216 417	260 873
Services bancaires et assimilés	885 750	1 065 702
Commissions sur ventes	-	33 732
Total	13 125 593	14 788 247

R.7. Produits des placements

Désignation	2020	2019
Divers produits	37 225	12 791
Produits nets des titres SICAV	13 960	15 081
Total	51 185	27 872

R.8. Charges financières nettes

Désignation	2020	2019
Charges d'intérêts nettes	-7 358 821	-5 692 422
Gains de change	2 113 247	2 390 890
Pertes de change	-5 979 916	-4 873 590
Autres charges financières	-15 961	-11 510
Total	-11 241 451	-8 186 632

R.9. Gains ordinaires

Désignation	2020	2019
Gains sur éléments non récurrents	747 264	1 088 743
Produits de cession d'éléments d'actif	317 474	173 618
Plus-value sur cession d'immobilisations	-	36 662
Total	1 064 738	1 299 023

R.10. Autres pertes ordinaires

Désignation	2020	2019
Moins-value sur cession d'immobilisations	-31 470	-5 054
Pertes sur éléments non récurrents	-2 290 104	-2 462 457
Total	-2 321 574	-2 467 511

R.11. Impôts sur les bénéfices

Désignation	2020	2019
Impôts sur les sociétés	357 843	1 994 191
Total	357 843	1 994 191

VII- Etat de flux de trésorerie :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Caisses	821 267	27 595
Banques	10 679 611	20 750 796
Chèques à l'encaissement	-	16 189
Effets remis à l'encaissement	482 359	33 519
Effets remis à l'escompte	-	10 645
Régie d'avance et accréditif	1 601 703	69 252
Autres organismes financiers	131	35
Sous total	13 585 071	20 908 031
Découverts bancaires	-13 184 096	-8 119 542
Total	400 975	12 788 489

VIII- Evénements postérieurs à la date de clôture :

Il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers consolidés, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront ou risquent d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures du Groupe.

IX- Notes sur les transactions et soldes avec les parties liées :

Les transactions et soldes du groupe avec les parties liées au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Partie liée	Transactions de l'exercice 2020	Créances brutes	Provisions pour dépréciation	Créances nettes
Batterie Assad Côte d'Ivoire	néant	3 126 678	1 660 011	1 466 667
Assad Batterie Maroc	néant	499 706	57 716	441 990
Total	néant	3 626 384	1 717 727	1 908 657

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTES AU 31 DECEMBRE 2020**

Messieurs les actionnaires de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD »
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

I - RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 12 juin 2019, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** »et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

47 081 827DT

Un total net des capitaux propres (part du Groupe) de

Dont un résultat déficitaire de la période (part du Groupe) de 4 756 960DT

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** »et ses filiales, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Observations

Nous attirons votre attention sur :

1. la note B.12. aux états financiers consolidés « Provisions pour risques et charges » se rapportant aux contrôles fiscaux au niveau des deux filiales « ASSAD INTERNATIONAL » et « ASSAD INDUSTRIAL ». A la date du présent rapport, les procédures liées à ces deux contrôles sont toujours en cours.
2. la note IV aux états financiers consolidés « Note sur la pandémie de la covid-19 et son incidence éventuelle sur les exercices futurs », dans laquelle la direction du groupe décrit les mesures prises et prévues à la suite de la pandémie du COVID-19 et les incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers consolidés des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle

interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux organes de gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tisons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 12 juin 2021

Les commissaires aux comptes

**Les Commissaires aux Comptes Associés -
M.T.B.F**

Cabinet ZAHAF & Associés

Mohamed Lassaad Borji

Aida CHARFI

FIDELITY SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRILLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2021

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 278.760.973, un actif net de D : 277.862.260 et un bénéfice de la période de D : 4.022.434.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «FIDELITY SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Mars 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 19,39% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 80,59% du total des actifs dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les pensions livrées représentent à la clôture de la période 63,91% du total des actifs se situant ainsi au-dessus de seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	54 054 295	27 528 403	64 598 522
Obligations et valeurs assimilées		53 106 787	26 249 801	56 468 471
Titres OPCVM		947 508	1 278 602	8 130 051
Placements monétaires et disponibilités		224 647 680	57 368 407	114 568 003
Placements monétaires	5	224 109 763	57 166 239	101 435 233
Disponibilités		537 918	202 168	13 132 770
Créances d'exploitation	6	58 998	105 185	62 555
TOTAL ACTIF		278 760 973	85 001 995	179 229 080
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	570 269	189 642	392 394
Autres créditeurs divers	8	328 444	7 105	14 864
TOTAL PASSIF		898 713	196 747	407 258
ACTIF NET				
Capital	9	255 496 942	77 519 572	167 010 618
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		18 050 833	5 711 417	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 314 484	1 574 259	11 811 204
ACTIF NET		277 862 260	84 805 248	178 821 822
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		278 760 973	85 001 995	179 229 080

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au <u>31/03/2021</u>	Période du 01/01 au <u>31/03/2020</u>	Année <u>2020</u>
Revenus du portefeuille-titres	10	995 573	504 892	2 426 650
Revenus des obligations et valeurs assimilées		995 573	504 892	2 417 351
Revenus des titres OPCVM		-	-	9 299
Revenus des placements monétaires	11	981 030	1 206 777	3 966 029
Revenus des prises en pension	12	2 478 037	-	2 952 230
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 454 640	1 711 669	9 344 909
Charges de gestion des placements	13	(570 264)	(189 640)	(1 146 837)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 884 376	1 522 029	8 198 072
Autres charges	14	(77 418)	(20 004)	(128 216)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 806 958	1 502 025	8 069 856
Régularisation du résultat d'exploitation		507 526	72 234	3 741 348
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 314 484	1 574 259	11 811 204
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(507 526)	(72 234)	(3 741 348)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(4 265)	(7 546)	(1 612)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		219 741	18 157	102 219
RESULTAT NET DE LA PERIODE		4 022 434	1 512 636	8 170 463

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 022 434	1 512 636	8 170 463
Résultat d'exploitation	3 806 958	1 502 025	8 069 856
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 265)	(7 546)	(1 612)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	219 741	18 157	102 219
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	95 018 003	8 710 788	96 069 535
Souscriptions			
- Capital	160 994 103	55 789 457	286 508 890
- Régularisation des sommes non distribuables	88 197	4 676	21 208 925
- Régularisation des sommes distribuables	12 518 657	4 635 906	13 010 449
Rachats			
- Capital	(72 762 901)	(47 744 368)	(200 540 945)
- Régularisation des sommes non distribuables	(48 551)	(4 037)	(14 848 683)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 771 502)	(3 970 846)	(9 269 101)
VARIATION DE L'ACTIF NET	99 040 438	10 223 424	104 239 998
ACTIF NET			
En début de période	178 821 822	74 581 824	74 581 824
En fin de période	277 862 260	84 805 248	178 821 822
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	1 533 138	685 169	685 169
En fin de période	2 343 089	764 524	1 533 138
VALEUR LIQUIDATIVE	118,588	110,926	116,638
TAUX DE RENDEMENT	1,67%	1,91%	7,15%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2021 à D : 54.054.295 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		51 559 816	53 106 787	19,11%
Obligation de sociétés		51 559 816	53 106 787	19,11%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	46 000	920 000	949 966	0,34%
AB SUB 2020-03 (C) 9.4% 7 ANS	84 000	8 400 000	8 483 070	3,05%
ABC TUNISIE 2020-1	8 899	889 903	953 381	0,34%
ATB 2007/1	50 000	2 400 000	2 538 892	0,91%
ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	20 000	1 600 000	1 605 149	0,58%
ATL 2017-2 C 7.95%	5 000	400 000	402 091	0,14%
ATL 2019-1 TF 11.6%	15 000	1 200 000	1 235 391	0,44%
ATL 2020/1 TF 10.3%	40 000	4 000 000	4 150 803	1,49%
ATL SUB2017 TF 7.9%	15 000	1 200 000	1 234 699	0,44%
ATTIJ LEASING SUB 2020-1 TF 10	30 000	3 000 000	3 084 247	1,11%
BH SUB 2018-1 CA TMM+2%	10 000	600 000	638 758	0,23%
BH SUB 2018-1 CC 8%	10 000	1 000 000	1 060 669	0,38%
BH SUB 2019-1 C A TF 10%	15 000	900 000	901 184	0,32%
BNA SUB 2018-1 A TMM+2%	21 000	1 259 998	1 313 984	0,47%
BTE 2019-1 CB TF 11.5%	23 000	2 300 000	2 346 958	0,84%
CIL 2020-01 5 ANS 10.5%	7 410	666 900	684 857	0,25%
HL 2017-3 8% A TF	2 500	100 000	101 140	0,04%
HL 2017-3 8.25% B TF	2 500	200 000	202 351	0,07%
HL 2018-2 CAT-B- TF 11.5% ...	9 500	950 000	958 381	0,34%
HL 2018-2 11.15% A TF	5 500	330 000	332 822	0,12%
HL 2018-2 TV TMM+3.5% A	4 630	277 800	279 873	0,10%
HL 2020-03 (B) 10.3% 5 ANS	30 000	3 000 000	3 041 990	1,09%
HL 2020-2 TF 10.6% 5 ANS	26 350	2 633 715	2 719 053	0,98%
HL SUB 2018-1 A TMM+2.1%	14 800	888 000	939 494	0,34%
HL SUB 2018-1 B 8.5%	10 000	1 000 000	1 057 381	0,38%
HL SUB2021-1 A TF 10% 5 ANS	15 000	1 500 000	1 511 179	0,54%
STB 2008/1	50 000	2 600 000	2 755 304	0,99%
STB SUB 2019-1 C TF 11%	15 000	1 500 000	1 544 483	0,56%
TLF 11.60% 2020-1- 5 ANS	11 485	1 148 500	1 238 437	0,45%
TLF 2019-1 A TF 11.4%	20 000	1 600 000	1 710 739	0,62%

TLF 2021-01 TF 9.7% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 012 756	0,72%
UNIFACTOR 2018 TF 9.25%	15 000	900 000	922 261	0,33%
WIFAK BANK 5 ANS 10.25%	3 000	195 000	195 044	0,07%
Titres OPCVM		942 241	947 508	0,34%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	8 850	942 241	947 508	0,34%
TOTAL		52 502 057	54 054 295	19,45%
Pourcentage par rapport au total actifs				19,39%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2021 à D : 224.109.763 se détaillant comme suit :

	Période	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% Actif net
Comptes à terme			45 000 000	45 963 287	16,54%
Placement BNA au 21/06/2021 (au taux variable TMM+ 3,87%)	175 jours		10 000 000	10 206 027	3,67%
Placement BNA au 21/06/2021 (au taux variable TMM+ 3,87%)	178 jours		5 000 000	5 106 301	1,84%
Placement BNA au 21/06/2021 (au taux variable TMM+ 3,87%)	180 jours		30 000 000	30 650 959	11,03%
Créances sur opérations de pensions livrées			172 080 967	178 146 476	64,11%
Pension Livrée ATB au 05/04/2021 (au taux de 7,23%), 3582 BTA 6.90% Mai 2022	6 jours		3 800 718	3 802 245	1,37%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 08/04/2021 (au taux de 7,8%), 6414 BTA 6% 10 AVRIL 2024	281 jours		6 500 457	6 886 367	2,48%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 08/04/2021 (au taux de 7,8%), 4440 BTA 6% 10 AVRIL 2024	280 jours		4 500 579	4 766 788	1,72%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 12/04/2021 (au taux de 7,8%), 6908 BTA 12 ans 6.7% Avril 2028	291 jours		7 000 567	7 425 268	2,67%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 12/04/2021 (au taux de 7,8%), 4933 BTA 12 ans 6.7% Avril 2028	290 jours		5 000 008	5 302 258	1,91%
Pension Livrée ATB au 15/04/2021 (au taux de 7,23%), 11063 BTA 6.90% MAI 2022	34 jours		11 700 865	11 747 863	4,23%
Pension Livrée ATB au 15/04/2021 (au taux de 7,23%), 17001 BTA 6.90% MAI 2022	28 jours		18 000 519	18 051 130	6,50%
Pension Livrée ATB au 26/04/2021 (au taux de 7,15%), 5258 BTA 6.50% 11 JUIN 2025	60 jours		5 500 516	5 538 752	1,99%
Pension Livrée ATB au 26/04/2021 (au taux de 7,15%), 2390 BTA 6.50% 11 JUIN 2025	59 jours		2 500 660	2 517 546	0,91%
Pension Livrée ATTIJARI BANK au 26/04/2021 (au taux de 7,23%), 21206 BTA 6.90% MAI 2022	52 jours		22 400 624	22 522 091	8,11%

Pension Livrée ATB au 27/05/2021 (au taux de 7,23%), 1950 BTA 6% 12 OCT 2023	69 jours	2 000 647	2 005 870	0,72%
Pension Livrée ATB au 01/06/2021 (au taux de 7,23%), 4328 BTA 7.3% DEC 2027	90 jours	4 400 710	4 426 340	1,59%
Pension Livrée ATB au 30/07/2021 (au taux de 7,23%), 46 479 BTA 7.3% DEC 2027	150 jours	47 250 551	47 535 236	17,11%
Pension Livrée ATB au 27/09/2021 (au taux de 7,76%), 9799 BTA JANVIER 2024	206 jours	10 325 489	10 385 583	3,74%
Pension Livrée BNA au 09/02/2022 (au taux de 7,5%), 24 457 BTA 7.20% Février 2027	359 jours	24 998 774	25 233 138	9,08%
TOTAL		217 080 967	224 109 763	80,65%
Pourcentage par rapport au total des actifs				80,39%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2021 à D : 58.998, contre un solde de D : 105.185, à la même date de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	28 337	103 995	58 402
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	5 100	1 190	2 870
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	1 283
Charges payées d'avance(*)	25 561	-	-
Total	58 998	105 185	62 555

(*) Des charges relatives à des opérations de pension livrées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021

Note 7 : Opérateurs créateurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2021 à D : 570.269, contre D : 189.642, à la même date de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire	570 269	189 642	392 394
Total	570 269	189 642	392 394

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2021 à D : 328.444, contre D : 7.105, au 31/03/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	23 130	7 105	14 864
Retenue à la source	-	-	-
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	305 314	-	-
Total	328 444	7 105	14 864

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2021, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	167 010 618
Nombre de titres	1 533 138
Nombre d'actionnaires	804

Souscriptions réalisées

Montant	160 994 103
Nombre de titres émis	1 477 905
Nombre d'actionnaires nouveaux	235

Rachats effectués

Montant	(72 762 901)
Nombre de titres rachetés	(667 954)
Nombre d'actionnaires sortants	(49)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 265)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	219 741
Régularisation des sommes non distribuables	39 646

Capital au 31-03-2021

Montant	255 496 942
Nombre de titres	2 343 089
Nombre d'actionnaires	990

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2021 à D : 995.573, contre D : 504.892 pour la même période de l'exercice 2020 se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
<u>Revenus des obligations</u>	<u>995 087</u>	<u>504 892</u>	<u>2 417 351</u>
- Intérêts	995 087	504 892	2 417 351
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>487</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
- Intérêts des BTA	487	-	-
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>9 299</u>
- Dividendes	-	-	9 299
TOTAL	995 573	504 892	2 426 650

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2021 à D : 981.030, contre D : 1.206.777 pour la même période de l'exercice 2020, se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Intérêts des billets de trésorerie	-	30 245	59 890
Intérêts des comptes à terme	909 374	804 213	2 701 479
Intérêts des dépôts à vue	5 294	1 281	6 669
Intérêts des certificats de dépôt	66 362	371 038	1 197 991
TOTAL	981 030	1 206 777	3 966 029

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2021 à D : 2.478.037, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2020, se détaillent ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Intérêts des prises en pension	2 478 037	-	2 952 230
TOTAL	2 478 037	-	2 952 230

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2021 à D : 570.264, contre D : 189.640 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2020, et se détaille ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Rémunération de gestionnaire	570 264	189 640	1 146 837
TOTAL	570 264	189 640	1 146 837

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2021 à D : 77.418, contre D : 20.004, pour la même période de l'exercice 2020, et se détaillent ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Redevance du CMF	59 902	19 920	120 466
Services bancaires et assimilés	2 904	84	7 750
Commissions sur pensions livrées (*)	14 612	-	-
TOTAL	77 418	20 004	128 216

(*) Commissions relatives à des opérations de pension livrées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.